

REPÚBLICA DA GUINÉ-BISSAU



MINISTÉRIO DA ECONOMIA, PLANO E INTEGRAÇÃO REGIONAL
UNIDADE DE COORDENAÇÃO DOS PROJECTOS
PROJETO DE URGÊNCIA PARA A MELHORIA DA QUALIDADE DOS SERVIÇOS DE ELECTRICIDADE E AGUA
(PUASEE)
E
PROJECTO REGIONAL DE ACESSO A ELECTRICIDADE
(PRAE)

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES) (P174576)

Rapport final

Mars 2022

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Antula	9
Tableau 2 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Gabu	9
Tableau 3 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Bafata	9
Tableau 4 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Cacheu	10
Tableau 5 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Baloma	10
Tableau 6 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Bubaque	11
Tableau 7 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés au Palais du Gouvernement	11
Tableau 8 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à l'hôpital militaire	11
Tableau 9 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à l'hôpital National Simao Mendes	12
Tableau 10 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés au stade national du 24 septembre	12
Tableau 11 : Démographie des régions d'intervention du projet	14
Tableau 12 : Situations dangereuses et personnes à risques dans le cadre du projet	24
Tableau 13 : Événements dangereux redoutés dans le cadre du projet.....	26
Tableau 14 : Evaluation des pouvoirs des parties prenantes	31
Tableau 15 : Indicateurs d'analyse sur les niveaux d'implication des parties prenantes	33
Tableau 16 : Commentaires des résultats de l'analyse sur les niveaux d'implication des parties prenantes vis-à-vis du projet	35
Tableau 17 : Résultats de l'analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes	37
Tableau 18 : Dates des consultations et structures rencontrées.....	41
Tableau 19 : Synthèse des avis des « parties prenantes affectées »	43
Tableau 20 : Besoins des parties prenantes	47
Tableau 21 : Axes stratégique d'information et de communication.....	49
Tableau 22 : Budget de mise en œuvre du PMPP	67

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation des sites de PADES	13
Figure 2: Schéma du Mécanisme de résolution des griefs du PADES	58

SIGLES ET ACRONYMES

AAAC	Autorité Compétente d'Évaluation Environnementale
AGR	Activités Génératrices de Revenus
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CES	Cadre Environnemental et Social
CFA	Communauté Financière en Afrique
COVID-19	Coronavirus disease 2019
CPRP	Cadre de Politique de Réinstallation des Populations
EAGB	Entreprise Nationale d'Eau et d'Électricité de Guinée Bissau
EAS	Exploitation et Abus Sexuel
ECI	Etudes Conseils Ingénieries
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
GCF	Green Climate Fund
HS	Harcèlement Sexuel
IFC	International Finance Corporation
kW	Kilo Watt
MP	Mécanisme des Plaintes
MT	Moyenne Tension
MW	Méga Watt
NCC	Centre de Contrôle National
NES	Norme Environnementale et Sociale
NO	Note d'Orientation
OMVG	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADES	Projet d'Accès et de Déploiement de l'Énergie Solaire
PAP	Personne affectée par le Projet
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
POS	Procédures Opérationnelles Standard
PR	Plan de Réinstallation
TDR	Termes de Référence
UGP	Unité de Gestion du Projet
VBG	Violence Basée sur le Genre
VCE	Violences Contre les Enfants
WAPP	West African Power Pool

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET

La Guinée-Bissau a une superficie de 36 125 km², avec une population estimée à 1.920 922¹ habitants en 2019. La population est jeune et à majorité rurale, 43% a moins de 15 ans et 56,2% vit en milieu rural.

Depuis une vingtaine d'années, la Guinée-Bissau (à l'exception de la capitale, Bissau), connaît une crise énergétique récurrente. Cette situation résulte du fait que le pays connaît un déficit chronique en termes de capacités de production de l'électricité. En effet, le Gouvernement Bissau-guinéenne a en cours, plusieurs projets de construction d'infrastructures nationales de transport et d'échanges de l'électricité avec les pays voisins.

Par ailleurs, le sous-secteur de l'électricité bénéficie de plus en plus de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers, particulièrement dans les segments du transport (développement des réseaux de transport d'électricité) et de distribution (financement de l'extension du réseau MT de Bissau, électrification de localités) sous forme de crédits et de dons.

Au regard de cette évolution du secteur, le Ministère en charge de l'énergie, en collaboration avec ces partenaires a élaboré un Plan Directeur d'Énergie Électrique à mettre en œuvre sur les prochaines années, afin de doter le sous-secteur de l'énergie électrique d'une bonne planification et le développement des ouvrages de production nécessaires pour une meilleure adéquation de l'offre-demande.

Du point de vue financier, l'Entreprise Nationale d'Eau et d'Électricité- EAGB est confronté à une situation où les recettes ne sont pas suffisantes pour couvrir les coûts élevés de la production et contrebalancer les faibles performances des activités de distribution et de commercialisation de l'électricité. Le taux de pertes du réseau de distribution de Bissau est encore élevé (33%) et le taux de facturation nécessite aussi d'être amélioré (69%).

Dans cette perspective d'améliorer le rendement de l'entreprise, un plan de production d'énergie a été élaboré, suite auquel, à travers de l'arrêt Ministériel N° 01/GMRNE/2021, fut adopté par le Gouvernement.

Le projet vise aussi l'exploitation du fort potentiel solaire du pays en aidant à la construction de centrales solaires avec des batteries de stockage à Bissau, la capitale, et dans des villes secondaires, ainsi que la construction de mini réseaux solaires avec des batteries de stockage aux îles Bijagós.

Le Projet d'Accès et de Déploiement de l'Énergie Solaire (PADES) est susceptible d'engendrer directement ou indirectement des risques et effets (positifs et négatifs) sur le milieu environnemental ou social. Il suscite ou peut susciter un intérêt de parties prenantes diverse. Ce qui implique la préparation d'un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), conformément aux directives de la Normes Environnementale et Sociale 10 (Mobilisation des parties prenantes et publication de l'information), du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale régissant la gestion E&S du projet.

1.2 OBJECTIF DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

L'objectif global du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du PADES est de se conformer à la NES 10, à travers :

¹ [Guinée-Bissau | Data \(banquemondiale.org\)](https://data.banquemondiale.org/)

- l'établissement d'une approche systématique de mobilisation des parties prenantes qui permettra au PADES de bien identifier ces dernières, de nouer et de maintenir avec elles, en particulier les parties touchées par le Projet, une relation constructive ;
- l'évaluation du niveau d'intérêt et d'adhésion des parties prenantes et permettre que leurs opinions soient prises en compte dans la conception du Projet et sa performance environnementale et sociale ;
- l'encouragement à la mobilisation effective de toutes les parties touchées par le Projet pendant toute sa durée de vie sur les questions qui pourraient éventuellement avoir une incidence sur elles et fournir les moyens d'y parvenir ;
- l'assurance que les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et effets environnementaux et sociaux du PADES ;
- la dotation des parties touchées par le projet et des groupes vulnérables en moyens permettant aisément à toutes d'évoquer leurs préoccupations et de porter plainte, et au Gouvernement de Guinée Bissau représenté par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) d'y répondre et de les gérer.

Par conséquent, le présent PMPP qui est intégré à l'évaluation environnementale et sociale et à la conception et la mise en œuvre du PADES, tel que préconisé dans la NES n°1, décrit les moyens, les échéanciers et modalités de mobilisation des parties prenantes du projet.

Il discute également du processus de communication avec les parties prenantes aux fins de recueillir leurs avis et préoccupations, d'une part, et de leur fournir un retour d'information concernant le projet et toute activité y liée, d'autre part.

1.3 DEMARCHE METHODOLOGIQUE SUIVIE LORS DE LA PREPARATION DU PMPP

La démarche méthodologique suivie lors de la préparation du présent PMPP est articulée autour des principales étapes suivantes.

- La recherche et analyse documentaire : elle a permis de collecter les informations disponibles à l'état actuel de préparation du PADES, notamment en faisant la revue des principaux documents relatifs au projet et sa zone d'intervention.
- L'identification et l'analyse des parties prenantes : elle a été effectuée conformément aux exigences de la NES n°10 en la matière. Il s'est agi de distinguer les « parties prenantes touchées par le projet », c'est-à-dire, les personnes susceptibles d'être affectées par le projet, des « autres parties concernées » c'est-à-dire, tout individu, groupe ou organisme ayant un intérêt dans le projet, et d'examiner, à un niveau adéquat de détail, la composition de chaque catégorie de parties prenantes pour identifier les groupes vulnérables ; c'est-à-dire, des personnes et/ou des groupes qui sont plus susceptibles d'être affectées négativement par les impacts du projet à cause de leur situation particulière.
- La planification de la consultation et la diffusion de l'information sur le projet : elle a consisté (i) à planifier de manière consensuelle avec les parties prenantes identifiées les dates, les heures et les lieux des consultations et la manière dont ces consultations se produiront, (ii) à fournir aux parties prenantes identifiées les informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles sur le projet de manière à leur permettre de comprendre les risques sociaux du projet, et les opportunités potentielles qu'offre le projet et (iii) à communiquer au préalable aux parties prenantes les

principales questions à aborder lors de ces consultations dans le but de mieux les préparer à participer convenablement et de manière constructive à la consultation.

- La consultation des parties prenantes proprement dite : elle a consisté à une série de rencontres autour du projet avec les parties prenantes identifiées. Pour ce faire, les activités ci-dessous ont été entreprises : Ces rencontres se sont déroulées de deux façons :
 - les entretiens semi structurés qui sont un outil qui permet de recueillir des informations et d'analyser des postures à partir des questions ouvertes posées sur un ou plusieurs thèmes. Ces entretiens menés soient individuellement soit collectivement ont été menés avec les acteurs institutionnels, les collectivités territoriales et les communautés vivant dans les zones d'intervention du PADES. Ils ont permis à ces cibles d'exprimer les avis et les perceptions sur le Projet y compris les questions relatives aux acquisitions de terrain et au dispositif de règlement des griefs. Ils ont également offert l'occasion aux parties prenantes de formuler des recommandations au PADES ;
 - les groupes de discussion ou focus groupes (entretien avec un groupe d'acteurs) ont permis de collecter des informations auprès d'acteurs divers dont les organisations de producteurs, les associations de jeunesse et les groupements de femmes de la zone du projet. Ces focus groupes ont complété les données collectées lors des entretiens semi structurés, facilitant d'une part le recueil des avis, perception et attentes des parties prenantes, et d'autre part, les croisements pour appréhender les convergences et les divergences de vue, les particularités et les généralités sur les sujets abordés.
- L'« observation directe » quant à elle, a permis de lire et d'interpréter la physionomie d'un groupe en réaction à un sujet abordé. Les principales grilles de l'observation directe sont les mimiques, le gestuel et le ton qui accompagnent l'expression des avis sur un sujet. Cet outil transversal a été utilisé durant toutes les séances de consultation des parties prenantes. L'observation directe permet de mieux comprendre et de mieux apprécier la perception et la position des parties prenantes vis-à-vis du projet. La « triangulation » est un exercice d'analyse qui s'est effectué sur le corpus global des données obtenues ; il a permis d'identifier les occurrences et d'établir des synthèses sur l'ensemble des données recueillies.
- L'analyse des parties prenantes : réalisée sur la base des résultats de la consultation des parties prenantes, cette activité a consisté à faire une catégorisation des parties prenantes et une analyse de leur intérêt pour le projet, et leur volonté d'échanges d'information, de collaboration. C'est au cours de cette phase que le mécanisme de règlement des griefs a été analysé en vue de bâtir un MP opérationnel et adapté du PADES.
- Finalisation du plan de mobilisation des parties prenantes : il s'est agi de présenter les procédures et moyens les mieux adaptés au contexte du projet pour une mobilisation effective et efficace des parties prenantes autour du projet tout au long de son cycle de vie.

1.4 PRESENTATION DU PROJET

Le Projet d'Accès et de Déploiement de l'Énergie Solaire (PADES) proposé appuiera la stratégie énergétique de la Guinée Bissau. Celle-ci vise à améliorer l'approvisionnement en électricité et à accroître l'accès dans les zones rurales. Le projet visera à exploiter le fort potentiel solaire du pays en aidant à la construction de centrales solaires avec des batteries de stockage à Bissau, la capitale, et dans des villes secondaires, ainsi que la construction de mini réseaux solaires avec stockage aux îles Bijagós. Cela contribuera à diversifier le mix énergétique, actuellement dominé par le fioul, renforçant ainsi la sécurité énergétique et contribuant à une diminution des émissions de CO₂. Le projet visera également à améliorer la qualité et l'accessibilité de l'alimentation électrique à Bissau et maximiser le nombre de ménages connectés, tout en favorisant le développement économique et en attirant les investissements privés.

Le projet a trois composantes principales : (i) le développement du système de production de l'énergie solaire ; (ii) la transmission et la distribution ; et (iii) le renforcement des capacités et l'appui à la mise en œuvre.

- **La Composante 1** : (Développement de l'énergie solaire) comprendra deux sous-composantes. Les localités proposées sont issues d'une étude de préféabilité réalisée par DNV GL, validée en février 2020. Les coûts de la composante 1 sont estimés à 32 000 000 \$. Les sous-composantes proposées sont :
 - Sous-composante 1.1: Centrales solaires avec des batteries de stockage à échelle. Cette sous-composante propose d'accroître le potentiel solaire du pays grâce à la participation du secteur privé à travers une centrale solaire photovoltaïque (PV) de 30 MW à Bissau et deux à trois centrales solaires plus petites dans les villes de Bafata, Gabu et Cacheu. À Bissau, la centrale solaire permettra de réduire le coût moyen de l'électricité dans le pays et de diversifier le mix énergétique, tandis que le stockage sur batterie permettra, dans une première phase, de lisser la courbe d'injection, et de rendre des services au système électrique, dans une deuxième phase. Dans les villes de l'intérieur, les centrales photovoltaïques fourniront une production locale moins chère et plus propre que la production au diesel actuelle. Ces centrales seront aussi équipées de capacités de stockage, nécessaires pour le report de charge dans le cas d'un système électrique isolé. Cette même sous-composante (1.1) se focalisera sur les contraintes au développement des capacités de production en Guinée Bissau et aux mécanismes de levier qui seront mis en place pour attirer les investisseurs privés et faciliter l'accès au financement. A ce titre, cette sous-composante financera : (i) les études pour l'identification des sites, études de faisabilité détaillée et les études relatives à l'impact social et environnemental ; et (ii) un appui pour la préparation des dossiers des appels d'offres et la sélection de développeurs privés pour le financement, la construction et la maintenance des centrales solaires, y compris les services de conseil en matière de transaction et de négociation des arrangements contractuels pour l'achat d'électricité. Le budget de la sous-composante 1.1 est de 10 800 000 \$.
 - Sous-composante 1.2: Mini-réseaux solaires pour le développement économique et touristique des îles Bijagós. La sous-composante financera le déploiement et éventuellement l'exploitation de mini-réseaux dans deux à trois des îles Bijagós (Bolama, Rubane ou Bubaque). Les mini réseaux seront alimentés par des énergies renouvelables (Environ 500 kW de capacité solaire photovoltaïque en combinaison

avec des batteries ou générateurs diesel) et permettront d’approvisionner en électricité jusqu’à 1200 ménages, commerces, hôtels et autres PME². La mise en œuvre sera assurée par des concessionnaires privés dans le cadre d’un partenariat public-privé.

- L’étendue et la forme (investissements sélectionnés, mode de financement, etc.) des contributions du Gouvernement seront précisées lors de la préparation du projet. La composante 1., comprendra entre autres : (a) Études techniques, mise en œuvre du projet et structuration du modèle de développement des projets, préparation des dossiers d'appel d'offres pour la fourniture, la construction et l'exploitation des mini-réseaux, (b) Mise à niveau et développement des réseaux de distribution, y inclus la fourniture des équipements et les travaux de construction, et (c) Fourniture et installation des équipements de raccordement, y compris les câbles conducteurs, les compteurs et autres accessoires. Le budget de la sous-composante 1.1 est de 21 200 000 \$.
- **La Composante 2 :** (transport et distribution) se focalisera sur des investissements visant à améliorer l’accès et la fiabilité du service. La composante financera les infrastructures de distribution nécessaires pour élargir l'accès à l'électricité à Bissau et dans les autres villes directement impactées par le projet. Les investissements permettront de renforcer et d'étendre le réseau de distribution en réponse à l'expansion de la capacité de production prévue (Composante 1) et à l'extension de l'accès à l'électricité. La composante financera, entre autres, un système SCADA³ (conception, approvisionnement et mise en œuvre) de supervision, de contrôle et de surveillance du réseau électrique local. La composante comprendra également la mise en place d'un centre de contrôle national (NCC) pour gérer efficacement la production, le contrôle et le dispatching dans le réseau national, en intégrant également l'électricité fournie par les interconnexions avec les pays voisins via le groupement énergétique régional de l'Afrique de l'Ouest (West African Power Pool, WAPP). Les coûts de la composante 2 sont estimés à 25 500 000 \$
- **La Composante 3 :** (renforcement des capacités et appui à la mise en œuvre) financera diverses activités d'assistance technique. La composante visera le renforcement des capacités et le soutien à la mise en œuvre afin d’augmenter la capacité opérationnelle et technique du Gouvernement, de l’Entreprise Nationale d’Eau et d’Électricité de Guinée Bissau (EAGB), du secteur privé local. Les coûts de la composante 3 sont estimés à 5 000 000 \$

Le budget du projet est estimé à 62 500 000 \$ pour financer les centrales solaires et batteries à Bissau, Bafata, Gabu et Cacheu, les mini réseaux aux îles Bijagós, les infrastructures de réseau pour un déploiement réussi des énergies renouvelables, le renforcement en des infrastructures de réseau (réseau de distribution et sous-stations principalement) et des composants du système électrique (comme le système SCADA). Ces investissements viseront à accroître la fiabilité de l'approvisionnement et à permettre un meilleur accès à l'électricité.

² Chiffres préliminaires de l’étude d’avant-projet sommaire réalisée par DNV GL en 2019.

³ Contrôle et d'acquisition de données (Supervisory Control and Data Acquisition, SCADA)

1.5 ZONE D'INTERVENTION DU PROJET

1.5.1 Implantation de centrale solaire dans :

- La région de Bissau (au niveau d'Antula)

Tableau 1 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Antula

Description de l'environnement du site d'Antula								
Coordonnées	Borne a		Borne b		Borne c		Borne d	
	X	Y	X	Y	X	Y	X	Y
	434490.19	1316430.71	434957.64	1316702.85	434756.07	1316845.87	434458.79	1316642.00
Superficie	Le site d'Antula est localisé dans une ancienne carrière abandonnée avec une assiette de 35 hectares où il est remarqué des bornes de lotissement entourées d'une zone de végétation. Le site est situé environ 500 mètres de la Centrale OMVG en cours de construction. Les besoins du projet sont estimés à 11 hectares							
Capacité projetée	Estimation d'installation capacité 15 MWac/19.5 MWp							
A l'Est	Par la piste d'accès							
Au Nord	Par des champs et le fleuve							
A l'Ouest	Par le fleuve							
Au Sud	Par un terrain appartenant à la Garde nationale							

- La région de Gabu (au niveau du village de Coiada)

Tableau 2 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Gabu

Description de l'environnement du site de Gabu (village de Coiada)								
Coordonnées	Borne a		Borne b		Borne c		Borne d	
	X	X	X	Y	X	Y	X	Y
	582483.11	1360385.75	582358.11	1360867.32	582133.22	1360806.02	582278.62	1360340.86
Superficie	Le site couvre une superficie totale de 11 ha donc les 2,5 ha ont été déjà délibérés dans le cadre d'un autre projet mais alloués au projet PADES							
Capacité projet	Estimation d'installation capacité 15 MWac/19.5 MWp							
Les limitations du site								
A l'Est	Il est limité par une piste le long du site en état de dégradation avancée et par des champs agricoles entourés par des pieds d'arbre ;							
Au Nord	Il est limité par une couverture végétale dominé par un tapis herbacé et certaines espèces comme le fromager (Ceiba pentandra), l'anacardier (Anacardium occidentale) ; etc. Ainsi, au Nord-est du site, se trouve le village de Coiada à environ 90m entre la borne b et les premières habitations ;							
A l'Ouest	Il est limité par une couverture végétale composée d'un tapis herbacé et en majorité par des pieds d'anacardiers exploités des habitants de Coiada et de Gabu ;							
Au Sud	Il est limité par les premières habitations de la ville de Gabu à 85 m environ du site ;							
Caractéristiques du site								
- Le site se trouve sur l'axe de la piste et pas très loin de la ville de Gabu et du village de Coiada ; - La superficie des 11 ha est disponible et ne présentera aucun déplacement de personne ; - Une partie de la superficie est cultivée et exploitée par la population du village de Coiada ; - Présence d'une couverture végétale importante au niveau de l'enceinte du site composée par des anacardiers pour la plupart et d'un tapis herbacé très dense (accès très difficile) ; - Le site ne présente ni de cours d'eau ou mare ;								

- La région de Bafata (au niveau du village de Sintcha Garanqué)

Tableau 3 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Bafata

Description de l'environnement du site de Bafata (village de Sintcha Garanqué)								
Coordonnées	Borne a		Borne b		Borne c		Borne d	
	X	Y	X	Y	X	Y	X	Y
	531668.52	1339664.36	531536.05	1339853.51	531095.82	1339609.25v	531206.52	1339398.42
Superficie	Le site couvre une superficie totale de 11 ha donc les procédures de libération sont en cours au niveau de la mairie.							
Energie	Estimation d'installation capacité 15 MWac/19.5 MWp							
Les limitations du site								
Au Nord-Ouest	Il est limité par une couverture végétale dominée par un tapis herbacé et certaines espèces comme l'anacardier (Anacardium occidentale), etc. Ainsi, environ à 850 m, on note la présence d'un cours d'eau saisonnier qui prend source au niveau d'une influence du bras mer situé environ à 3, 32 km en direction Nord du site.							
Au Nord-Est	Il est limité par une couverture végétale dominée par un tapis herbacé et certaines espèces comme l'anacardier							

	(Anacardium occidentale). Au Nord-Est note la présence d'un cours d'eau saisonnier à environ 500m qui prend source au niveau d'une influence du bras mer situé environ à 3, 32 km en direction Nord et à 4,3 km en direction Nord-Est.
Au Sud-Est	Il est limité par une couverture végétale composée d'un tapis herbacé et en majorité par des pieds d'arbres de part et d'autre, de plus c'est des zones inhabitées ;
Au Sud-Ouest	De plus, on note la présence d'une route goudronnée allant vers le village c et la ville de Bafata longeant le site.
Caractéristiques du site	
- La superficie des 11 ha est disponible et ne présentera aucun déplacement de personne ; - Une partie de la superficie est cultivée et exploitée par la population du village de Sintcha Garanqué ; - Présence des champs de cajou à l'intérieur du site - Présence d'une couverture végétale importante au niveau de l'enceinte du site composée d'un tapis herbacé moyen dense (accès très difficile), une savane arbustive ; - Le site ne présente ni de cours d'eau ou mare à l'intérieur ;	

• **La région de Cacheu (au niveau du secteur de Cacheu)**

Tableau 4 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Cacheu

Description de l'environnement du site de Cacheu								
Coordonnées	Borne a		Borne b		Borne c		Borne d	
	X	Y	X	Y	X	Y	X	Y
	374099.59	1354786.42	373812.36	1354702.16	373913.00	1354404.00	374166.00	1354472.00
Superficie	Le site couvre une superficie totale de 9 ha donc les procédures de libération sont en cours au niveau de la mairie.							
Energie	Estimation d'installation capacité 6.000 MWac/ 8 MWp							
Les limitations du site								
Au Nord	(Anacardium occidentale), etc.							
A l'Ouest								
Au Sud	Ainsi, on note une piste en terre au Nord du site qui aboutit sur la route (environ 300m) allant vers Cacheu ;							
A l'Est	De plus, en direction du Nord-Est, à environ de 200m, on note la présence des premières habitations de Cacheu.							
Le site est limité à 90 m par le centre de formation professionnel de Cacheu ;								
Caractéristiques du site								
- La superficie des 9 ha est disponible et ne présentera aucun déplacement de personne ;								
- La totalité du site est recouvert de champs de cajou pour la majorité mais aussi on note la présence d'autre arbre fruitier comme le mangui, le palmier.								
- Le site ne présente ni de cours d'eau ou mare à l'intérieur ;								

• **Le secteur de Bolama**

Tableau 5 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Bolama

Description de l'environnement du site de Bolama								
Coordonnées	Borne a		Borne b		Borne c		Borne d	
	X	Y	X	Y	X	Y	X	Y
	446309.90	1281145.25	446194.10	1281390.26	446519.42	1281594.53	446636.01	1281345.15
Superficie	Le site couvre une superficie totale de 10,5 ha appartenant à l'administration de Bolama donc les procédures de libération sont en cours au niveau de la mairie.							
Energie	Estimation d'installation capacité							
Les limitations du site								
Au Nord	Le site est entouré au Nord, à l'Est et au Sud par une couverture végétale très dense dominée par l'anacardier (<i>Anacardium occidentale</i>), de mangui, de rônier, de palmier, etc.							
A l'Est								
Au Sud	Ainsi, on note la présence des eaux de la mer au Nord environ à 300 m et à l'Est environ à 1,7 km ;							
	Au Sud, au niveau de la borne a, on note la présence d'une antenne de MTN, suivi d'environ de 50m par ancien entrepôt abandonné.							
	Au Nord-Ouest, on note la présence de l'aéroport constitué d'une piste à environ 300 m de la limite du site (borne b) ;							
A l'Ouest	En face du site se trouve une usine de transformation des noix de cajou et l'ancienne centrale électrique.							
Caractéristiques du site								
- La superficie des 10,5 ha est disponible et ne présentera aucun déplacement de personne ;								
- La totalité du site est recouvert par des champs de cajou mais aussi par des arbres fruitiers comme le mangui, le palmier, le rônier et d'autre espèce local exploité par la population de Bolama ;								
- Au niveau du site, on remarque des espaces qui ont été cultivé par la population pendant la saison des pluies passé ;								
- Le site ne présente ni de cours d'eau ou mare à l'intérieur ;								

- **Le secteur de Bubaque**

Tableau 6 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à Bubaque

Description de l'environnement du site de Bubaque								
Coordonnées	Borne a		Borne b		Borne c		Borne d	
	X	Y	X	Y	X	Y	X	Y
	407857.25	1248819.26	408017.64	1248609.02	407723.58	1248383.02	407550.74	1248588.17v
Superficie	Le site couvre une superficie totale de 10 ha appartenant à l'Etat donc les procédures de libération sont en cours au niveau de la mairie.							
Energie	Estimation d'installation capacité 321 kWc							
Les limitations du site								
Au Nord	Le site est limité par des pieds d'anacardier et de palmier (zone arbustive). De plus, on note la présence de la mer à environ d'une distance de 200 m à 500m selon les endroits par rapport à la limite du site.							
A l'Est	Le site est limité par de nombreuse pieds de palmier très exploiter par les femmes, juste en face du site. A environ 650 m, on note la présence de l'aéroport de Bubaque composé d'une piste.							
Au Sud	Il est limité par des champs d'anacardier et une couverture végétale très varié. Mais aussi, la présence d'une piste reliant l'intérieur de Bubaque environ à 550 m du site							
A l'Ouest	Le site est limité par des pieds d'anacardier et de palmier (zone arbustive).							
Caractéristiques du site								
- La superficie des 10 ha est disponible et ne présentera aucun déplacement de personne ; - La totalité du site est recouvert par des champs de cajou implanté par l'Etat mais aussi on note la présence de beaucoup de pieds de palmier et de rônier et de part et d'autre par des arbres fruitiers comme le manguier d'autre espèce locale ;								

Et de mini-réseau solaires dans :

- **Le site du Palais du Gouvernement**

Tableau 7 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés au Palais du Gouvernement

Tableau 7 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés au Palais du Gouvernement

Description de l'environnement du site place du gouvernement								
Coordonnées	Borne a		Borne b		Borne c		Borne d	
	X	Y	X	Y	X	Y	X	Y
	430868.00	1312873.00	430713.00	1312729.00	431009.00	1312692.00	430943.00	1312618.00
Superficie	Au niveau du place gouvernement, il est prévu d'installer les plaques solaires au niveau des toits des trois (3) bâtiments donc la surface totale du toit est de 6 547 m ² Surface totale disponible 4 255 m ² .							
Energie	Estimation d'installation capacité 321 kWc							
Les limitations du site								
Le site se trouve dans une zone urbaine entouré par des habitations et l'ambassade de Nigeria à côté. La place du gouvernement se trouve juste au bord de la route allant vers l'aéroport. Ainsi, l'ensemble du site est constitué de bâtiment regroupant des bureaux et des parkings ;								

- **Site de l'hôpital militaire**

Tableau 8 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à l'hôpital militaire

Description de l'environnement du site de l'hôpital militaire								
Coordonnées	Borne a		Borne b		Borne c		Borne d	
	X	Y	X	Y	X	Y	X	Y
	431255.00	1311636.00	437033.00	1311604.00	436959.00	1311549.00	431192.00	1311599.00
Superficie	Au niveau de l'hôpital militaire, il est prévu d'installer les plaques solaires au niveau d'un espace situe derrière les établissements sur une superficie de 6500 m²							
Energie	Estimation d'installation capacité 629 kWc							
Les caractéristiques du sites								
Le site se trouve dans un endroit se trouvant derrière les établissements. Il est recouvert d'un tapis herbacé très dense et on note aussi la présence d'un petit terrain de basket et un espace ou des véhicules en panne sont garés. Le site est libre de toute occupation.								

- **Le site de l'hôpital National Simao Mendes**

Tableau 9 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés à l'hôpital National Simao Mendes

Description de l'environnement du site de l'hôpital principal								
Coordonnées	Borne a		Borne b		Borne c		Borne d	
	X	Y	X	Y	X	Y	X	Y
	437011.00	1311634.00	437033.00	1311604.00	436959.00	1311549.00	436937.00	1311577.00
Superficie	Au niveau de l'hôpital principal, il est prévu d'installer la centrale solaire sur une superficie de 3500 m2 ;							
Energie	Estimation d'installation capacité 320 kWc							
Les caractéristiques du site								
Au niveau de l'hôpital principal, il est prévu d'installer la centrale solaire dans un espace libre situé derrière les structures au sein de l'hôpital ;								

- **Le site du stade national du 24 Septembre**

Tableau 10 : Capacité de production et coordonnées des sites projetés au stade national du 24 septembre

Description de l'environnement du site stade national du 24 Septembre								
Coordonnées	Borne a		Borne b		Borne c		Borne d	
	X	Y	X	Y	X	Y	X	Y
	435552.00	1309366.00	435527.00	1309365.00	435549.00	1309253.00	435525.00	1309256.00
Superficie	Au niveau de stade, on constate qu'il y a deux choix de site : -le premier site se localise au niveau du parking sur une superficie de 2700 m2, -l'autre site constitue la toiture de la tribune sur une sur une superficie de 3000 m2							
Energie	Estimation d'installation capacité 367 kWc							
Les caractéristiques du site								
Stade se trouve dans une zone urbaine près du port de Bissau. Ainsi, le stade a été réhabilité, il n'y pas longtemps ;								

Ainsi, la carte ci-dessous donne la localisation des sites de PADES au niveau du pays.



Figure 1: Localisation des sites de PADES

1.5.2 Activités économiques

L'agriculture est considérée comme la base de l'économie de la Guinée-Bissau du fait de son poids sur l'économie nationale et dans la consommation de la population (Plan d'action de la Charte de la politique de développement agricole, décembre 1997). Il contribue pour 50% au produit intérieur brut (PIB), emploie environ 80% de la population active et, en 1999, fournissait environ 95,2% des recettes d'exportation totales du pays. Les régions de Gabu, Bafata, Cacheu sont à forte vocation agricole.

Au niveau du secteur Autonome de Bissau (zone urbaine) et au niveau des îles de Baloma et Bubaque grâce à un plateau continental de 45 000 km² s'étendant au sud-est de l'archipel des Bijagos, le secteur de la pêche (industrielle, semi-industrielle et artisanale) emploie actuellement environ 10 000 personnes et contribue pour 4% du PIB et pour 40% du budget général de l'État

1.5.2.1 Démographie des zones d'intervention du projet

D'après les résultats préliminaires du RGPH, mené en mars 2009 par l'Institut National de la Statistique et du Recensement (INEC), la population totale du pays est estimée à 1 449 230 habitants, dont 755.859 sont de sexe masculin et 792.300 de sexe féminin. Les subdivisions administratives de la Guinée Bissau sont au nombre de neuf : huit régions (Cacheu, Oio, Gabu, Bafata, Quinara, Tombali, Bolama Bijagós et Biombo) et le secteur autonome de Bissau

La démographie des zones d'intervention du projet est au tableau suivant :

Tableau 11 : Démographie des régions d'intervention du projet

PAYS	Superficie (km ²)	Population résidents	Densité hab/km ²
		2009	
Guinée-Bissau	36 125	1 449 230	40,1
REGIONS			
1. Région de Gabu	9 150,0	205 608	22,5
2. Région de Bafata	5 981,1	200 884	33,6
3. Région de Cacheu	5 174,9	185 053	35,8
4. Région de Bolama Bijagós	2 624,4	32 424	12,4
5. Secteur Autonome de Bissau	77,5	365 097	4 710,9

Source : RGPH, mars 2009

Le taux de croissance annuel de la population est de 2,2%.

Selon les statistiques de l'INE (2015), la densité de la population est de 40 habitants/km² en moyenne, mais elle est plus élevée à Bissau (4 711 habitants/km²), comparée à Bolama-Bijagós (12,3 habitants/km²). Les jeunes âgés entre 15 et 35 ans représentaient plus de 65% de la population, dont plus de 89% au chômage.

La répartition géographique montre que la capitale Bissau concentre le quart de la population totale, Gabu (14,2 %), Bafata (13,9%), Cacheu (12,8%) et Bolama/Bijagós (2,2 %).

La Guinée Bissau est l'un des pays les plus pauvres au monde : 80% de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté. Selon l'Indice de Développement Humain des Nations Unies, la Guinée Bissau figure parmi les pays les plus mal classés (178e sur 188 pays). Il doit aussi affronter un défi démographique important, alors que la population devrait doubler d'ici 2050 et que le pays fait face à des inégalités croissantes.

1.5.2.2 Répartition ethnique de Guinée Bissau

La population Bissau Guinéenne est répartie approximativement en groupes ethniques : Balantes 30%, Peulhs 20%, Mandingues 14%, Manjaks 13%, Papels 7%, Beafadas 3%, Mancagnes 3%, Bijagos 2,5%

Répartition ethnique dans les zones de projet

Au niveau de la Capitale Bissau, on note majoritairement les Manjaks et les Mancagnes mais les autres communautés ethniques de Guinée-Bissau se retrouvent en de nombreux endroits

Cacheu est aussi peuplé par une majorité de Manjaks et de Mancagnes avec une minorité de djolas

A Bafata et Gabu, les peulhs sont majoritaires avec une minorité de Mandingues

Dans les îles, on rencontre les communautés ethniques minoritaires de Guinée Bissau constituées par les Bijagos, les Bediks et les Bassari.

1.5.2.3 Situation sanitaire

Le profil sanitaire est aggravé par un système de santé déficient qui n'arrive pas à donner des réponses favorables aux exigences de la population, ayant pour conséquence un taux élevé de mortalité maternelle (5490 /000 naissances vivantes) et infantile (55,4‰, MICS 2014) dont les causes principales sont les complications néonatales (23%), les IRA (23%), le paludisme (21%), les maladies diarrhéiques (19%) et la malnutrition (33%). L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est de 4,9 enfants par femme en âge de procréer (15-49 ans). Le taux de fécondité est de 106% chez les 15-19 ans (MICS2014) du fait que la vie procréative des femmes commence tôt et se termine assez tardivement. Les causes sont : le mariage précoce et les rapports sexuels précoces surtout chez les jeunes filles en mariage intergénérationnel et le faible taux de prévalence contraceptive. Les mutilations génitales féminines touchent 49,7% des filles âgées de 0-14 ans (MICS 2014). Selon les résultats MICS 2014, 41,8% filles et femmes de plus de 15 ans.

1.5.2.4 Situation de la protection sociale

Les mécanismes de gouvernance de la protection sociale ont besoin de renforcement de capacités en Guinée Bissau. On observe une faiblesse des institutions, des ressources humaines et des outils de gestion des institutions en charge de la protection sociale, l'absence d'un cadre de réglementation de la protection sociale contributive et obligatoire, l'absence d'un plan stratégique et opérationnel à moyen terme pour la protection sociale de base et non contributive. Le pays connaît un fort taux de mortalité maternelle et infantile, qui est stable ou en détérioration.

La disponibilité géographique et la qualité des services sociaux et sanitaires est faible ; le financement du secteur de la santé, en particulier. L'accessibilité financière des services de santé existants est un frein majeur à l'accès à la santé de base pour une grande partie de la population. Il y a une absence notoire de dispositifs de protection financière contre le risque maladie, que ce soit pour les travailleurs de l'économie moderne et leurs familles (qui constituent néanmoins une faible proportion de la population) mais aussi et surtout pour la majorité de la population issue de l'économie informelle.

Les femmes et les filles sont plus particulièrement exposées à la violence, aux abus, à la discrimination et à l'injustice car le système judiciaire ne dispose pas des capacités nécessaires pour garantir l'application des mesures de protection axées sur la problématique femmes-hommes, et les femmes ne sont guère représentées au sein du système judiciaire traditionnel local. Certains groupes ethniques minoritaires comme les Bijagos, les Bediks et les Bassari dissuadent les filles d'aller à l'école, les obligent à abandonner leurs études pour cause de mariage et de grossesses précoces, pratiquent les mutilations génitales féminines et restreignent la participation des femmes et des filles aux prises de décisions dans les ménages et les communautés et à la vie politique.

1.5.2.5 Situation sécuritaire

Le pays ne dispose pas de Stratégie Nationale de Gestion de Risques de Catastrophes, mais il existe cependant des institutions et des Organisations de la Société Civile qui interviennent dans la réduction des risques à travers des politiques et des programmes.

En termes de couverture nationale le Service National De Protection Civile/Pompiers n'arrive pas à couvrir le territoire national par manque de moyen et d'effectif

1.5.2.6 Accès à l'électricité

Le taux d'accès à l'électricité en 2015 était de 15 %, compte tenu de la faible capacité de production associée à des pertes techniques élevées et à d'autres les facteurs.

Le taux d'accès à l'électricité dans le pays est faible par rapport aux pays de la sous-région, en raison de l'instabilité politique cyclique, associée au manque d'investissement dans le secteur de l'énergie, au cadre réglementaire faible, à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, aux infrastructures électriques précaires, entre d'autres facteurs qui finissent par empêcher des progrès significatifs dans le secteur de l'énergie.

1.5.2.7 Pouvoir d'action des femmes

Selon les résultats de l'Enquête légère pour l'évaluation de la pauvreté (ILAP, 2010), les ménages dont le chef et une femme sont les moins exposés à la pauvreté, quelle que soit la région de résidence. En 2010, seulement 19,8 % des personnes vivant dans un ménage géré par une femme ont été touchées par la pauvreté extrême contre 33,8 % des personnes dont le chef de famille est un homme. De même, la pauvreté frappe 65,3 % des personnes vivant sous la direction des femmes contre 70,3 % de celles vivant sous la direction des hommes. Toutefois, la structure par sexe chez les pauvres est dans l'ensemble proche de celle de la population totale en 2002, soit 52 % de femmes contre 48 % des hommes, à l'exception de Bissau où l'égalité prévaut.

2. RAPPEL DES EXIGENCES APPLICABLES

2.1 CADRE JURIDIQUE NATIONAL

Le cadre légal en Guinée Bissau ne prévoit pas la préparation, la diffusion et la mise en œuvre d'un plan d'engagement des parties prenantes, mais il traite des consultations publiques prévues dans le cadre des évaluations environnementales et sociales.

❖ La Constitution du 16 mai 1984.

Titre premier.

Principes fondamentaux : De la nature et des bases de l'État.

- Article 3. La République de Guinée-Bissau est un État démocratique, national, révolutionnaire, fondé sur l'unité nationale et sur la participation effective du peuple à l'exercice, au contrôle et à la direction des activités publiques et orienté vers la construction d'une société libérée de l'exploitation de l'homme par l'homme
- Article 11. L'organisation économique et sociale de la République de Guinée-Bissau a pour but la protection continue du bien-être du peuple, la suppression de l'exploitation de l'homme par l'homme et l'élimination de toute forme de sujétion de la personne humaine à des fins dégradantes, au profit d'un individu, d'un groupe ou d'une classe.
- Article 15. La Santé publique a pour but de promouvoir le bien-être physique et mental de la population et son intégration équilibrée dans le milieu socio-écologique dans lequel elle vit. Elle doit s'orienter vers la prévention et viser à la socialisation progressive de la médecine et des secteurs médico-pharmaceutiques.
- Article 44. La liberté d'expression de la pensée, de réunion, d'association, de manifestation, ainsi que la liberté de religion sont garanties dans les conditions prévues par la loi.

❖ Le Décret n° 05/2017 du 16 Juin 2017 Approuvant le règlement sur la participation du public au processus d'Évaluation environnementale

Ce décret peut être considéré comme le texte qui encadre la nécessité de tenir en compte la participation publique dans la planification, prise de décision et monitoring de la mise en œuvre des projets, programmes, plans et politiques de développement nationale.

Le but de la participation du public au processus de l'évaluation environnementale et sociale est d'assurer une meilleure prise de décision en permettant au public de la zone concernée par le projet d'avoir accès à l'information technique, d'exprimer son opinion et de mettre en lumière les valeurs collectives devant être considérées dans la prise de décision relative au projet

En vertu des dispositions du paragraphe 3 de l'article 14 de la loi n°10/2010, du 24 septembre, ce décret vise à réglementer les procédures, mesures ou formes et conditions de participation du public.

Article 4 : Principes de base du processus de la participation publique

Le processus de participation du public est régi par des principes de base :

- a) Principe de disponibilité et accessibilité de l'information, par l'autorité qui doit s'assurer que l'information est mise à la disposition de tous en temps opportun du processus de décision et sur un support capable d'être comprise par les parties concernées et intéressées ;
- b) Principe de représentativité, selon lequel la représentation de toutes les parties prenantes doit être assurée.

- c) e) Principe d'indépendance, en vertu duquel doit créer les conditions pour que le résultat reflète les principales préoccupations des parties touchées et intéressées
- d) Principe de négociation, selon lequel des mécanismes de médiation et de négociation d'intérêts divergents sont développés en vue de concilier les conflits d'intérêts potentiels

Article 10 : Audience publique

1. La phase d'audition publique comprend notamment les activités suivantes :
 - a) Réalisation d'une mission terrain d'identification des emplacements et recrutement d'animateurs locaux ou organisme de communication local sous la responsabilité de l'AAAC ;
 - b) Communication d'informations sur la date et les heures de tenue de l'audience publique, la diffusion dans les médias locaux et dans les différentes langues locales, sous la responsabilité de l'AAAC ;
 - c) Organisation de l'audition publique, sous la responsabilité l'AAAC, l'autorité administrative locale et la direction du travail ;
 - d) Elaboration d'un rapport d'audience publique, selon les termes du Guide méthodologique élaboré par l'AAAC ;
2. Le délai pour la tenue de l'audience publique est de 20 (vingt) jours ouvrés.
3. Après l'audience publique, les parties concernées et intéressées disposent de quinze (15) jours ouvrables pour présenter des recommandations et des suggestions, en particulier à travers des carnets de recommandations et suggestions, auprès des autorités locales ou par de communication à l'AAAC.

Les documents à mettre à disposition pour consultation à l'audience publique sont : le Résumé non technique ; REIES et ses annexes ; Plan de gestion environnementale et sociale ; Projet de mise en œuvre.

2.2 CONSIDERATIONS GENERALES DE LA NES N°10

La norme environnementale et sociale n°10 « Engagement des parties prenantes et divulgation de l'information » de la Banque mondiale reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'Emprunteur et les parties prenantes du projet, élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La mobilisation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, renforcer l'adhésion aux projets, et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussies du projet. La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration du projet et fait partie intégrante des décisions prises très tôt dans le cycle du projet ainsi que de l'évaluation, de la gestion et du suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du projet.⁴

⁴ Note d'orientation à l'intention des emprunteurs, première édition, juin 2018

2.3 PRINCIPALES EXIGENCES DE LA NORME N°105

La NES n°10 s'applique à tous les projets financés par la Banque à travers le Financement dédié aux projets d'investissement :

- l'Emprunteur devra mener les échanges avec les parties prenantes concernées, comme étant une partie intégrante de l'évaluation environnementale et sociale du projet et de sa mise en œuvre, tel que décrit dans la NES n°1 ;
- les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec les parties prenantes sur la conception du projet ;
- les Emprunteurs organiseront des consultations significatives avec l'ensemble des parties prenantes et leurs fourniront des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles, et en les consultant d'une manière culturellement appropriée, et libre de toute manipulation, ingérence, contrainte et intimidation ;
- le processus de participation des parties prenantes impliquera les aspects suivants : (i) l'identification et l'analyse des parties prenantes ; (ii) la planification sur la manière dont la consultation avec les parties prenantes se produira ; (iii) la diffusion de l'information ; (iv) la consultation avec les parties prenantes ; (v) le traitement et la réponse aux plaintes ; et (vi) le retour d'information aux parties prenantes ;
- l'Emprunteur conservera, et publiera dans le cadre de l'évaluation environnementale et sociale, un dossier documenté de la participation des parties prenantes, y compris une description des parties prenantes consultées, un résumé des commentaires reçus et une brève explication de la façon dont les commentaires ont été pris en compte, ou les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas été.

2.4 CONVERGENCES ET DIVERGENCES DES REGLEMENTATIONS SUR LA PARTICIPATION

Les deux cadres réglementaires sont convergents en termes de principe de prise en compte des parties prenantes dans la mesure où l'engagement des parties prenantes tel que préconisé par la réglementation Bissau Guinéenne est aussi associé au processus d'évaluation environnementale et sociale. Cependant, il n'est pas transversal aux différentes étapes du cycle de gestion des projets comme pensé par la NES 10. Ainsi, une divergence est notée dans l'approche.

L'engagement des parties prenantes tel que pensé par la Banque mondiale est intégré à toutes les étapes du cycle de projets tandis que la réglementation nationale la circonscrit à la phase d'évaluation environnementale.

Par conséquent, le PADES suivra les exigences de la NES 10 qui est plus complète que la réglementation Bissau guinéenne.

⁵ CES, NES n°10, « Exigences » § 6 à 9

2.5 CADRE INSTITUTIONNEL

Dans le cadre de la mise en œuvre du PADES, plusieurs structures, institutions et acteurs seront impliqués dans la gestion environnementale, sociale et sécuritaire. Il s'agit entre autres :

Cadre institutionnel du secteur de l'eau et de l'énergie électrique

L'autorité de tutelle qui assure en Guinée-Bissau les activités de production, transport et distribution de l'électricité et de l'eau est l'Entreprise de l'Electricité, Eau de Guinée Bissau. Mais l'EAGB travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Energie et de Ressources Naturelles, à travers respectivement la Direction Générale de l'Energie et pour l'obtention des différentes autorisations à l'installation de ses infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité.

❖ Entreprise de l'Electricité et Eau de la Guinée Bissau (EAGB)

L'EAGB est une personne morale de droit public dotée d'autonomie administrative, financière et patrimoniale. Elle a pour objet sur tout le territoire de la Guinée-Bissau de réaliser toutes les opérations relevant de l'exploitation des services publics de production, transport et distribution, importation et exportation d'énergie électrique dans les zones urbaines et rurales. Elle a aussi pour rôle, l'établissement et l'exploitation des services publics de captation, adduction, conservation et distribution de l'eau dans les zones urbaines.

L'EAGB peut également mener toutes les opérations financières mobilières et immobilières dépendant directement ou indirectement des actions et objets visés ci-dessus ou de nature à favoriser son développement. *L'EAGB ne dispose ni d'un département environnement ni d'un point focal environnement.*

❖ Direction Générale de l'Energie (DGE)

Sous la tutelle du ministère de l'Energie et de Ressources Naturelles, elle a pour mission de l'appuyer dans les stratégies et la politique du gouvernement pour le développement et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques. Elle supervise et veille à l'internalisation de la politique du gouvernement dans ce secteur. Le ministère de l'Energie et de Ressources Naturelles est doté d'un service environnemental qui accompagne toutes les directions à la prise en compte de l'environnement dans toutes les activités et projets.

Cadre institutionnel de gestion environnementale et sociale du projet

En Guinée-Bissau, la gestion environnementale relève de l'autorité du Ministère de l'Environnement et de la Biodiversité (MAB) à travers ses différents services, notamment l'Institut National de l'Environnement (INA), l'Autorité compétente d'Evaluation Environnementale (AAAC) et l'Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) tous rattachées directement au MAB et qui assurent la mise en œuvre de la procédure d'Evaluation environnementale dans le pays.

❖ Le ministère de l'environnement et de la Biodiversité (MAB)

Le ministère de l'Environnement et de la Biodiversité a pour mission l'élaboration, la coordination et l'application de la politique et de l'action environnementale et de Développement Durable au niveau national dont la gestion implique autre acteur, notamment les collectivités locales. Il est aussi appuyé dans sa mission par plusieurs structures techniques dont la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

❖ Institut de Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP)

L'IBAP est responsable de la gestion des parcs et de la gestion et suivi des principales valeurs de la biodiversité (espèces, et habitats menacés) en Guinée-Bissau. L'IBAP a une autonomie administrative et financière pouvant assurer une continuité et une stabilité vis-à-vis de sa

capacité de mener à bien les activités qui lui sont confiées, il sera renforcé avec la mise en place d'une Fondation de la Biodiversité qui va garantir un financement durable du réseau des aires protégées et des activités liées à la conservation de la biodiversité.

❖ **Institut National de l'Environnement (INA)**

L'Institut National de l'environnement a été créé par décret n° 51/2021 du 10 juin. Il a une autonomie administrative et financière avec la mission et l'attribution de proposer, élaborer et suivre la mise en œuvre des politiques environnementales, notamment dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, les déchets et les produits chimiques, la dégradation des terres, la protection des espèces de faune et de flore menacées, la protection de la couche d'ozone et de la qualité de l'air, la récupération et la valorisation des sols et autres sites contaminés, la prévention et la maîtrise intégrées de la pollution, la prévention et la maîtrise du bruit, la prévention des risques industriels graves, la sécurité de l'environnement et des populations, l'éco-étiquetage, les achats verts, ainsi que les systèmes volontaires de management environnemental et l'économie circulaire.

❖ **Autorité Compétente d'Evaluation Environnementale (AAAC)**

L'Autorité Compétente d'Evaluation Environnementale (AAAC) a été créée par la loi n° 10/2010 du 24 septembre. Avec le décret n° 52/2021 du 4 mars, il a eu une autonomie administrative et financière, mais toujours rattachée au Ministre de l'Environnement et Biodiversité. Elle est chargée de la coordination et gérer toute la procédure technique et administratif d'Evaluation Environnementale en Guinée-Bissau. Elle a aussi la mission de faire le suivi environnemental et social de la mise en œuvre des projets, des programmes, des plans et des politiques nationaux de développements. L'AAAC dispose de compétences humaines réduites dans le domaine des Evaluations et Etudes d'Impacts sur l'Environnement même si elle s'appuie sur des institutions sectorielles pour mener à bien sa mission. En effet, elle dispose de points focaux au niveau central de l'administration et au niveau régional également telle que le prévoit les textes juridiques, malgré ses faibles capacités.

Ces Points Focaux devraient représenter (puisque'ils ne sont pas encore mis en place) leurs ministères respectifs lors des séances d'examen et de validation des EIES, PGES et CGES animent au sein de leurs départements respectifs la fonction environnementale et veillent à l'intégration des préoccupations environnementales et sociales dans leurs programmes et projets sectoriels.

❖ **Unité de coordination du projet**

Le projet d'accès et de déploiement de l'énergie solaire est mis en œuvre par une Unité de Coordination du Projet sous l'autorité du comité de pilotage composé des ministres des institutions impliquées dans la mise en œuvre du projet. Une équipe assure actuellement, l'Unité de Coordination du Projet (UCP) du Projet d'Urgence pour l'Amélioration des Services d'Eau Potable et d'Electricité (PUASSE), à sa tête un coordonnateur pour la planification des activités, son adjoint et d'autres ingénieurs et cadres. Cette même équipe sera renforcer et assurera la coordination du PADES.

Les spécialistes chargés de la mise en œuvre des activités environnementales et sociales dans les zones d'intervention du PADES ont une certaine expérience à conduire ou à participer à des procédures d'évaluation environnementales conformément aux lois nationales mais également en matière de procédures de l'ancienne Politique Opérationnelle de la BM à travers les projets de PUASSE exécutés dans la zone.

❖ **Ministère de l'Agriculture**

Le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) a pour mission, en conformité avec les orientations du Gouvernement, de créer des conditions favorables au

développement de l'agriculture en vue de garantir la sécurité alimentaire en quantité et en qualité. De plus, son but est d'augmenter et de diversifier les exportations agricoles, d'assurer la gestion rationnelle et la préservation des ressources agro-sylvo-pastorales ainsi que d'améliorer les conditions de vie des populations rurales grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques adéquates.

Le MADR comprend le Cabinet du Ministre, le Secrétariat général, les services centraux (Direction générale de l'agriculture (DGA), Direction générale de la forêt (DGF), Direction générale de la protection des végétaux (DGPV), etc.), l'Institut de recherche (INPA), et les services décentralisés au niveau des huit régions du pays et du secteur autonome de Bissau. Le MADR a la responsabilité de l'élaboration de la politique du développement agricole et rural et de sa mise en application. La Lettre de politique de développement agricole (LPDA) a précisé les nouvelles missions du ministère.

❖ **Service national de protection civile/sapeurs-pompiers**

Le Service Nationale de la Protection Civile s'active pour la réduction des risques et catastrophes. Le projet de loi portant création du Service National de la Protection Civile a été adopté au conseil de ministre et soumis à l'Assemblée nationale en novembre 2010. Le service a démarré ses activités en 2011

❖ **Ministère de la Femme, Famille et Protection Sociale**

Le Ministère de la Promotion Féminine et des Affaires Sociales (MASPF) a établi un Plan Cadre « Femmes et Développement » qui prévoit l'introduction d'équipements de petite transformation, une facilité d'accès aux facteurs de production (intrants, terre, crédit) et un appui à la commercialisation. Un des objectifs majeurs du Plan Cadre est d'alléger les tâches des femmes, de diminuer le temps de travail et d'augmenter leurs revenus. Un accent particulier est mis sur le fait que les actions en faveur des femmes préservent les équilibres familiaux et villageois.

Ce plan cadre a été repris par l'Institut National des Femmes et des Enfants, afin de l'améliorer et de définir une stratégie et une politique pour assurer un meilleur cadre de vie aux femmes et aux enfants.

❖ **Croix rouge de la Guinée Bissau**

La Croix-Rouge de la Guinée-Bissau (CVGB) est une organisation humanitaire, officiellement créée, conformément aux dispositions des Conventions de Genève de 1949, par le décret-loi n° 35/75, promulgué le 2 décembre 1977 en tant qu'association de caractère et d'intérêt public, doté de la personnalité juridique et de la capacité de tous les actes et ayant pour objectif de contribuer à l'amélioration de la santé, à la prévention des maladies et à l'atténuation des souffrances grâce à des programmes d'information et d'assistance. Service communautaire, programmes adaptés aux besoins et aux conditions nationales et régionales.

2.6 IMPACTS DU PROJET

2.6.1.Impacts positifs

L'électricité joue un rôle majeur dans la croissance et le développement économique, social et culturel. Les principales retombées positives du PADES sont les suivantes :

- **Amélioration de la situation énergétique du pays** : le PADES contribuera à améliorer la disponibilité et l'accès à l'énergie électrique au niveau des zones rurales déficitaires en électricité. En effet, la situation énergétique des zones du projet est déficitaire avec une absence totale d'électricité, des coupures récurrentes et aux conséquences néfastes pour l'économie de ces localités ;

- **Amélioration des conditions de vie des populations :** La disponibilité de l'électricité développera un sentiment de sécurité, participera à la conservation des denrées, au relèvement du niveau d'éducation des enfants grâce à l'éclairage la nuit, l'accès à l'internet ; et améliorera les services sanitaires dans les structures de santé, etc.
- **Amélioration du développement économique :** développement les activités connexes telles que le tourisme au niveau des îles et le commerce, etc. ;
- **Libération de temps et amélioration de la productivité :** l'accès à un réseau électrique et à de meilleurs services d'électricité pourrait également occasionner des économies de temps pour les ménages et leur permettre de travailler plus longtemps en augmentant leur accès aux marchés ;
- **Création d'emplois :** durant la phase de construction, les travaux auront un impact positif par la création d'emplois dans les communautés, à travers l'approche de haute intensité de main-d'œuvre. Ceci va permettre d'accroître les revenus des populations, d'améliorer les conditions de vie de nombreux ménages, contribuant ainsi à atténuer les incidences de la pauvreté ;
- **Amélioration des investissements :** La stabilité énergétique des zones rurales permettra de consolider les investissements existants mais aussi d'attirer des investisseurs à travers des projets industriels, touristiques ou autres.

2.6.2. Impacts négatifs et risques environnementaux et sociaux

Les activités du projet peuvent avoir des impacts négatifs sur les composantes environnementales et sociales des sites d'intervention.

❖ Sur l'environnement biophysique

✓ Sur les ressources naturelles vivantes, la biodiversité et les écosystèmes

La libération des emprises des infrastructures nécessitera des abattages d'arbres qui entraîneront une réduction de la couverture végétale et probablement une réduction de la diversité spécifique locale. Des dépôts de déchets solides sur la végétation environnante ou dans des écosystèmes sensibles tout comme des dépôts de feu et des propagations d'incendie de forêts à partir des chantiers et le long des pistes, ne sont pas non plus à écarter.

Par ailleurs, la présence des travailleurs et la circulation des engins pourraient déranger la faune sauvage ou entraîner la destruction d'habitats fauniques. Des actes de braconnage liés à la présence des travailleurs sont également de l'ordre du possible.

En phase d'exploitation, ce sont surtout les morts d'oiseaux par collisions et/ou électrocution qui sont redoutés.

✓ Sur les sols

Les impacts les plus probables sur les sols sont la pollution par les déchets ou suite à des fuites et/déversements de substances dangereuses telles les huiles de lubrification, les hydrocarbures, etc. Des pertes de terres arables suites à des changements d'affectation des emprises, un compactage des sols sous le poids des engins de chantiers, l'érosion hydrique et/ou éolienne suite à l'orniérage des sols en cas de circulation d'engins lourds par temps pluvieux, ou de suppression de la couverture végétale, sont également à prendre en compte.

✓ Sur les ressources en eau

Les impacts redoutés sur les ressources hydriques en phase de travaux sont les pollutions par les déchets solides et liquides ou suite à des fuites et/ou déversements de polluants. En phase d'exploitation, l'entretien des panneaux solaires et des équipements devront être gérées avec soin sous peine d'entraîner une pollution des eaux et une contamination de l'environnement

mais également peut être source de conflit avec la population locale si le prélèvement de l'eau affecte l'usage locale.

✓ **Sur les cours d'eau et les zones humides**

L'implantation des supports électriques dans des cours d'eau pourrait modifier le régime de leur écoulement. Des contaminations de cours d'eau suite à des fuites et/ou déversement de polluants ou par des déchets solides sont également probables.

✓ **Sur le climat, la qualité de l'air et l'ambiance sonore**

Les impacts sur le climat et la qualité de l'air renvoient aux émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques chimiques et particulaires. Quant aux atteintes à l'ambiance sonore, elles seront le fait des bruits et vibrations associés au fonctionnement des véhicules et engins de chantiers mais également les effets de type vibrations, émissions sonores et de lumière en phase exploitation qui sont considérés comme nuls.

✓ **Sur le paysage**

L'installation des panneaux solaires et des supports et lignes ainsi que les rejets de déchets solides entraîneront une modification du paysage.

❖ **Impacts négatifs et risques sur le milieu humain**

✓ **Sur la santé et la sécurité des travailleurs et des populations**

Les impacts de la construction des centrales solaires et des lignes peuvent être résumés comme suit :

- l'apparition et/ou la propagation de maladies infectieuses telles que la COVID-19, IST/VIH, Sida... et le développement des maladies résultant de l'altération des conditions du milieu (bruit, pollution de l'air) ;
- la violence basée sur le genre et plus spécifiquement d'exploitation et d'abus sexuels liés à la présence du personnel et des travailleurs du projet et aux différences de pouvoir social et économique entre eux et les membres de la communauté locale et en particulier les femmes et les filles ;
- les harcèlements sexuels entre femmes et hommes employés par le projet
- les accidents liés au matériel roulant dans les établissements humains ;
- les accidents du travail et des maladies professionnelles pour les travailleurs ;
- les nuisances sonores, l'altération des pistes par les engins lourds, des rejets de déchets dans le cadre de vie des populations, l'altération du confort visuel des populations suite à la construction des infrastructures.

En phase exploitation, ce sont surtout les accidents du travail lors des entretiens des panneaux solaires et des lignes (chutes de hauteur) et le risque électrique (électrification, électrocution) qui sont redoutés. Les principales situations dangereuses lors des travaux et des entretiens des infrastructures sont synthétisées dans le tableau 12 :

Tableau 12 : Situations dangereuses et personnes à risques dans le cadre du projet

Situations dangereuses	Poste ou Personnel exposé
Exposition aux accidents	Personnel de chantier (topographes, techniciens de génie civil, équipes de montage, tireurs de conducteurs etc.)
Exposition à la poussière, au bruit, aux vibrations	
Exposition aux chutes de hauteur	Personnel chargé de l'entretien et de la maintenance des équipements (lignes, transformateurs et équipements connexes)
Exposition aux ondes électromagnétiques et aux risques d'électrocution	
Exposition aux risques incendies	

✓ **Champs électromagnétiques**

Les effets des champs électromagnétiques sont à prendre en compte en phase d'exploitation. En effet, le champ magnétique est variable en fonction du courant circulant dans la ligne et de la hauteur des câbles. Les modules solaires et les câbles de raccordement à l'onduleur créent la plupart du temps des champs continus (électriques et magnétiques). Les onduleurs et les installations raccordées au réseau de courant alternatif, le câble entre l'onduleur et le transformateur, ainsi que le transformateur lui-même créent de faibles champs de courant continu (électriques et magnétiques) dans leur environnement.

En général, les onduleurs se trouvent dans des armoires métalliques qui offrent une protection aux champs électriques. Les champs alternatifs très faibles produits ne sont pas de nature à induire des effets significatifs pour l'environnement humain. L'impact du champ magnétique devra toutefois être négligeable dans le cadre du projet.

✓ **Sur le cadre de vie lors travaux**

Des nuisances sonores ainsi qu'une modification du paysage et une altération du cadre de vie sont probables dans le cadre du projet. Ces effets résulteront :

- de l'installation des panneaux solaires et des lignes dans le milieu qui entraînera une modification le paysage
- de la pollution de l'air par les poussières et les gaz d'échappement des engins entraînant une altération de la qualité de vie des riverains ;
- les rejets anarchiques des déchets solides et liquides issus des chantiers (gravats et déblais provenant de la préparation de sites, fouilles, etc.) provenant des travaux de construction et constituant une menace pour l'esthétique du cadre de vie et l'hygiène et la salubrité publique.

Les nuisances sonores seront liées essentiellement au fonctionnement des bases de chantiers et à la machinerie

✓ **Sur le foncier**

L'acquisition des emprises pourrait nécessiter des expropriations foncières et des déplacements physiques (recasement involontaire des populations, délocalisation d'habitations ou d'activités économiques). L'entreprise devra faire tout son possible pour éviter les déplacements de populations. A défaut, les déplacements devront être minimisés.

✓ **Sur les activités socioéconomiques**

Les travaux pourraient nécessiter des déplacements ou cessation temporaire d'activités économiques (places d'affaires), des pertes ou restriction d'accès à des moyens de subsistance tels que les terres agricoles.... Des empiètements sur des aires de pâturage sont également probables (installation de la base de chantier...).

✓ **Sur la mobilité des personnes et des biens**

L'ouverture de tranchées pour d'éventuelles poses de câble pourrait entraver et ou perturber la libre-circulation des personnes et des biens et engendrer des pertes de revenus.

✓ **Sur le climat social**

La mise en œuvre du projet comporte des risques de conflits sociaux. Les principaux facteurs de risques seront l'acquisition des emprises qui est susceptible de générer des tensions foncières, l'occupation de terrains publics ou de terres agricoles, le non-respect des us et coutume des populations, le non-recrutement de la main-d'œuvre locale, des discriminations à l'emploi, des exploitations et abus sexuels/harcèlements sexuels (EAS/HS) sur et autour de la base chantiers ...

✓ **Sur le patrimoine culturel**

Des découvertes fortuites de vestiges archéologiques lors des travaux seront à prendre en compte en cas de fouilles ou d'excavation sous peine d'entraîner des destructions de patrimoine culturel.

✓ **Sur les infrastructures et équipements publics**

Les principaux risques sur les infrastructures publiques sont les suivants :

- Risque de perte d'édifices publics ;
- Risque de heurt des supports en cas de rapprochement de la route et par conséquent d'électrocution en cas de chute de ligne ;

✓ **Sur l'intégrité des panneaux solaires et des lignes électriques**

Les principales menaces pour l'intégrité des panneaux solaires et des lignes sont les défaillances matérielles, les actes criminels et les erreurs humaines ou de procédure. Les causes principales qui ont été répertoriées pour ce projet sont : des défaillances matérielles et humaines, des malveillances, des interventions insuffisantes et des accidents extérieurs.

Les événements redoutés et leurs causes probables pour de tels projets sont résumés dans le tableau 13 :

Tableau 13 : Événements dangereux redoutés dans le cadre du projet

Événements dangereux	Causes
Perte de stabilité des structures (panneaux et supports de ligne)	• Corrosion des ancrages • Collision par un véhicule • Fatigue et usure • Vents violents • Mauvais assemblage
Chutes de câbles ou foudroiement des pylônes	• Corrosion des ancrages • Collision par un véhicule • Fatigue et usure • Vents violents • Mauvais assemblage
Champs magnétiques et électriques	• Lignes aériennes sous tension avec création de champs magnétiques et électriques

A ces risques technologiques, s'ajoutent tous les risques naturels (orage, glissement de terrain, inondation, foudre, etc.) pouvant avoir un impact sur les infrastructures du projet. Les conséquences de tels accidents peuvent être graves. Aussi des emprises de sécurité devront être prévues autour des infrastructures afin de s'assurer que les populations ne s'installeront pas dans ces zones à risque.

2.6.3. Vulnérabilité du projet aux changements climatiques

✓ **Activités du projet sur le changement climatique**

Le PADES basé sur le développement des énergies renouvelables, va lutter contre le réchauffement climatique global et limiter la production de gaz à effet de serre produit par les énergies fossiles. En effet, l'énergie photovoltaïque se présente comme une alternative très intéressante à l'utilisation des énergies fossiles, puisque l'énergie solaire est une ressource propre et inépuisable. Mais la hausse des températures liée au réchauffement climatique impacte directement la production d'énergie solaire, affaiblissant les rendements de production.

✓ **Risque de destruction des installations électriques par les feux de brousse**

En année de bonne pluviométrie, on constate le développement d'une importance biomasse herbacée qui constitue un combustible facilitant la propagation rapide des feux de brousse pendant la saison sèche.

Ces feux qui risquent de s'accroître dans le contexte des changements climatiques en raison des températures élevées, constituent un facteur de vulnérabilité du projet en ce qu'ils peuvent porter atteinte à l'intégrité des installations électriques (destruction panneaux solaires et des supports de lignes) et/ou à la sécurité des personnes et des biens.

✓ **Risque de destruction des installations électriques par la foudre**

La recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes notamment les pluies exceptionnellement torrentielles, font partie des menaces signalées dans le contexte des changements climatiques par les travaux du Groupe d'Étude et de Recherche en Espagnol de Spécialité (GERES, 2012) dans le sahel. En effet, les précipitations des débuts et fins de saison des pluies sont constituées de pluies d'orage accompagnées de tonnerres et de foudres. Ces phénomènes qui risquent de s'aggraver à l'avenir doivent être pris en compte dans le cadre du projet sous peine de porter atteinte à l'intégrité des installations électriques (destruction de panneaux solaires et de supports et de lignes) et/ou à la sécurité des personnes et des biens (électrisation et électrocution).

✓ **Risque de chute de poteau dans les couloirs de ruissellement**

Ce risque sera un corollaire de la recrudescence des pluies exceptionnelles. Celles-ci pourraient entraîner le ravinement des dépressions drainant les eaux de ruissellement, ce qui peut résulter en des chutes de poteaux et des risques d'électrocution et d'électrisation pour l'homme et le bétail.

✓ **Risque d'inondation des sites des centrales solaires**

Le projet comporte des risques d'inondation en rapport avec les changements climatiques. Ce risque est à considérer au moment du choix des emplacements des centrales

3. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

Le paragraphe 4.3 de la note d'orientation n°10 qui accompagne la Norme Environnementale et Sociale (NES) n°10 du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale, définit le terme « partie prenante » comme les individus ou les groupes qui :

- a. Sont ou pourraient être touchés par le projet (les parties touchées par le projet) ; et ;
- b. Peuvent avoir un intérêt dans le projet (les autres parties concernées).

Le PADES sera mis en œuvre dans plusieurs localités. Par conséquent, il est susceptible d'impacter un grand nombre de personnes.

Aux fins d'un engagement et d'une mobilisation, les parties prenantes du PADES sont identifiées afin de comprendre leurs besoins, leurs préoccupations et leurs attentes en termes de participation, ainsi que leurs priorités et leurs objectifs concernant le projet.

Les parties prenantes ci-dessous listées sont identifiées sur la base de la revue documentaire des acteurs.

Toutefois, la liste a été complétée au fur et à mesure de la tenue des consultations menées sur le terrain lors de la préparation du présent PMPP.

L'identification et l'analyse de leurs besoins se poursuivront et ceux-ci pourraient évoluer au cours des différentes consultations ultérieures sur le projet.

3.1 IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

À ce jour, trois (3) catégories de parties prenantes sont identifiées dans le cadre du PADES :

- 1) les parties prenantes touchées,
- 2) les groupes défavorisés ou vulnérables et
- 3) les autres parties prenantes intéressées.

3.1.1. Parties prenantes touchées par le projet

Les « parties touchées par le projet » désignent les individus, groupes et autres entités qui sont directement ou indirectement impactées (effectivement ou potentiellement, positivement ou négativement) par le projet et/ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par le projet et qui doivent être étroitement impliquées dans l'identification des impacts et de leur importance, ainsi que dans la prise de décision sur les mesures d'atténuation et de gestion ;

Au regard des activités envisagées par le PADES, les parties prenantes susceptibles d'être directement affectées par le projet pourraient se composer des individus ou groupes suivants :

- les collectivités territoriales ;
- les agriculteurs en général ;
- les producteurs d'anacardiens et de cultures vivrières ;
- les organisations de producteurs/productrices rizicoles et de toute autre filière ;
- les personnes intervenant dans la chaîne de commercialisation des noix de cajou et d'autre produit agricole ;
- les jeunes et femmes dans les localités ;
- la population ;
- les associations et mouvements de jeunesse ;
- etc.

Les acteurs ou groupes ci-dessus sont plus susceptibles d'être directement affectés par le projet, même s'ils sont également intéressés et cela de manière positive car leur statut socio-professionnel se recoupe parfaitement avec les cibles du PADES et leurs activités poursuivent, de fait, les objectifs du projet. Ils contribuent, de fait, à la cohésion sociale et leurs les activités font d'eux à la fois des facteurs de liaison (bonding) qui fonctionnent comme des ponts (bridging) servant à mettre en relation, d'une part, les individus au sein d'une communauté donnée et d'autre part les individus entre des communautés distinctes et les citoyens aux personnes ou structures en position de pouvoir.

3.1.2. Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables

Les recherches documentaires et les résultats obtenus des enquêtes de terrain ont également montré par ailleurs que la catégorie des « parties touchées par le projet » ci-dessus décrite peut inclure des individus ou ménages vulnérables et/ou marginalisés. Et que, si rien n'est fait, ces catégories d'individus ou de ménages risquent de devenir plus vulnérables par les actions et les effets du projet. Ci-dessus la liste indicative de la catégorie des « individus ou groupes défavorisés ou vulnérables »

Les « *individus ou groupes défavorisés ou vulnérables* », désignent les personnes et groupes d'individus susceptibles d'être touchés de manière disproportionnée ou davantage défavorisés par le Projet par rapport à d'autres groupes en raison de leur vulnérabilité et cela peut nécessiter des efforts d'engagement spéciaux pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

En général, cette catégorie de partie prenante n'a pas les moyens de faire entendre ses préoccupations ou de saisir la portée des répercussions du projet et, pour lesquelles également des efforts d'engagements spéciaux pourraient être nécessaires pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

Dans le contexte du PADES, les personnes et/ou groupes vulnérables susceptibles d'être plus durement affectés par les activités du projet sont les suivants :

- les personnes vivant avec un handicap (physique ou mental) résident dans les zones de projet (leur mobilité est très réduite, leur capacité de compréhension des enjeux est réduite);
- les femmes victimes de discrimination, d'exclusion sociale, de violence basée sur le genre (VBG), d'abus et exploitation sexuels (EAS), d'harcèlement sexuel, de viol (elles sont caractérisées par leur instabilité psychologique et mentale, elles peuvent aussi être agressives ou craintives, elles peuvent être victimes de stigmatisation).
- les personnes malades, particulièrement les personnes atteintes du VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables (Personnes à mobilité réduite voire impossible, personne pouvant être discriminée par les autres parties en raison de leurs maladies) ;
- les personnes âgées (personnes du 3e âge : plus de 55 ans) sans soutien (Personnes à mobilité réduite en raison de l'âge ou de difficultés financières) ;
- les ménages dont les chefs sont des femmes (Personnes pouvant éprouver des difficultés de déplacement en raison de difficultés financières) ;
- les ménages dont le chef de famille est sans ressources ou quasiment sans ressources (Personnes pouvant éprouver des difficultés de déplacement en raison de difficultés financières) ;
- les personnes appartenant à certaines minorités culturelles, ethniques ou religieuses : on note la présence de minorités ethniques au niveau des îles (les Bijagos, les Bassari,

- les Bediks) (Personnes vivant souvent en isolement et très méfiantes vis-à-vis des contacts extérieurs, elles peuvent aussi être craintives) ;
- les veuves sans revenus et/ou soutien (Leur capacité de compréhension des enjeux est réduite) ;
- les orphelins mineurs (Leur capacité de compréhension des enjeux est réduite) ;
- Etc.

Les individus constitutifs de ces groupes vulnérables ou défavorisés partagent une caractéristique de vulnérabilité, à savoir les personnes vivant avec un handicap, les femmes victimes de VBG, EAS, HS etc. Ces groupes d'individus, de par leur situation, peuvent être plus susceptibles d'être affectés négativement par les impacts du projet et / ou plus limitées que d'autres dans leur capacité à profiter des avantages du projet. Ces groupes ou personnes sont également plus susceptibles d'être exclus ou incapables de participer pleinement au processus de consultation global, et en tant que tels, peuvent nécessiter des mesures et / ou une assistance spécifique.

3.1.3. Autres parties concernées

Cette catégorie de parties prenantes concerne les acteurs qui ne sont pas forcément touchés par les effets directs du projet, mais qui sont tout de même intéressés voire interpellés par les activités du PADES et manifestent leur intérêt pour le projet.

Ces acteurs ont des rôles et responsabilités dans le secteur du développement économique ou d'autres secteurs transversaux, ce qui justifie leur implication dans la préparation et la mise en œuvre du projet. Il faut noter que certains de ces acteurs peuvent avoir un impact énorme (positive ou négative) sur l'avancement et mis en œuvre du projet.

Les autres parties intéressées par le projet sont :

- Banque mondiale (partenaire technique et financier) ;
- Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale ;
- Direction générale de l'énergie ;
- Ministère de l'agriculture et du développement rural développement et ses services et des directions régionales et nationale ;
- Direction de l'Environnement AAAC (Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente) de Bissau
- Direction des mines et de la géologie
- Direction des Eaux et Electricités de Guinée Bissau (EAGB)
- Institut National de la Métrologie de Bissau
- UICN
- Institut National de la Statistique de Bissau
- Service National de la Protection Civile de Bissau
- Direction Générale de l'Aménagement du Territoire Bissau
- Direction Générale de la Faune et Flore
- Ministère de la Santé Publique Service des Installations et Equipements
- Laboratoire Nationale de Santé Publique
- Ministère de la Fonction Publique Direction générale du travail
- Direction Générale des ressources Hydrique de Guinée Bissau
- Institution de la Biodiversité et des Aires Protégées
- Direction Générale des Routes

- Direction Général des plans
- Direction nationale des mouvements Société Civile
- Représentants des communautés locales ;
- Autorités traditionnelles,
- Autorités locales,
- Leaders religieux,
- Associations des agriculteurs,
- Associations des Jeunes et des Femmes,
- Société civiles (ONGs locales),
- Médias traditionnels et sociaux,
- Autres partenaires de développement comme la Banque Africaine de Développement (BAD) ; Banque Arabe de développement Economique en Afrique (BADEA), Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), Banque Européenne d'Investissement (BEI),
- Etc.

Ces parties, particulièrement les représentants des communautés joueront un important rôle dans la sensibilisation et la mobilisation des communautés locales. Ces parties seront identifiées et impliquées dans le projet PADES aussi à la phase de préparation que de mise en œuvre. L'UCP du PADES travaillera en étroite collaboration avec ces parties intéressées du projet.

3.1.4. Evaluation des pouvoirs des parties prenantes

Tableau 14 : Evaluation des pouvoirs des parties prenantes

Catégories de parties prenantes	Sous-catégories des parties prenantes	Niveau	Critères
Parties prenantes touchées par le projet	- Les collectivités territoriales ;	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
	- Les agriculteurs en général ; - Les producteurs d'anacardiens et de cultures vivrières ; - Les organisations de producteurs/productrices rizicoles et de toute autre filière ; - Les personnes intervenant dans la chaîne de commercialisation des noix de cajou et d'autre produit agricole ;	Faible	Sont classées dans cette catégorie, les personnes, les communautés et organisations qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et qui souhaitent fortement la mise en œuvre de toutes les activités du projet dans les zones ciblées.
	- Les jeunes et femmes dans les localités ; - La population ; - Les associations et mouvements de jeunesse ;	Faible	Sont classées dans cette catégorie, les individus (homme, femme, enfant, autre dépendant, etc.) et communautés qui ont plus d'intérêt et moins d'influence et souhaitant bénéficier d'activités du projet
Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables	- Les personnes vivant avec un handicap (physique ou mental) résident dans les zones de projet ; - Les femmes victimes de discrimination, d'exclusion sociale, de violence basée sur le	Faible	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d'intérêt et moins d'influence sur le projet

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Catégories de parties prenantes	Sous-catégories des parties prenantes	Niveau	Critères
	- genre (VBG), d'abus et exploitation sexuels (EAS), d'harcèlement sexuel, de viol - Les personnes malades, particulièrement les personnes atteintes du VIH/SIDA ou d'autres maladies graves ou incurables ; - Les personnes âgées (personnes du 3e âge : plus de 55 ans) sans soutien ; - Les ménages dont les chefs sont des femmes ; - Les ménages dont le chef de famille est sans ressources ou quasiment sans ressources ; - Les personnes appartenant à certaines minorités culturelles, ethniques ou religieuses : on note la présence de minorités ethniques au niveau des îles (les Bijagos, les Bassari, les Bediks) ; - Les veuves sans revenus et/ou soutien ; - Les orphelins mineurs ; - Etc.		
Autres parties concernées	- Banque mondiale (partenaire technique et financier) ;	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
	- Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale ;	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet
	- Direction générale de l'énergie ; - Ministère de l'agriculture et du développement rural développement et ses services et des directions régionales et nationale ; - Direction de l'Environnement AAAC (Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente) de Bissau - Direction des mines et de la géologie - Direction des Eaux et Electricités de Guinée Bissau (EAGB) - Institut National de la Métrologie de Bissau - UICN - Institut National de la Statistique de Bissau - Service National de la Protection Civile de Bissau - Direction Générale de l'Aménagement du Territoire Bissau - Direction Générale de la Faune et Flore - Ministère de la Santé Publique Service des Installations et Equipements - Laboratoire Nationale de Santé Publique - Ministère de la Fonction Publique Direction générale du travail - Direction Générale des ressources Hydrique de Guinée Bissau - Institution de la Biodiversité et des Aires Protégées - Direction Générale des Routes - Direction Général des plans - Direction nationale des mouvements Société Civile	Faible	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d'intérêt et moins d'influence sur le projet

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Catégories de parties prenantes	Sous-catégories des parties prenantes	Niveau	Critères
	- Autorités traditionnelles, - Autorités locales, - Leaders religieux, - Associations des agriculteurs, - Associations des Jeunes et des Femmes,	Faible	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont moins d'intérêt et moins d'influence sur le projet
	- Société civiles (ONGs locales), - Médias traditionnels et sociaux,	Elevé	Sont classées dans cette catégorie, les entités qui ont plus d'intérêt et plus d'influence sur le projet

De manière générale, chaque catégorie de parties prenantes comporte des groupes ayant un intérêt dans le PADES. Ainsi, étant donné que le projet dispose typiquement d'un grand nombre de parties prenantes qu'il doit « gérer » afin d'assurer le succès du projet, il est nécessaire de procéder à l'analyse de leur capacité d'influence et leur intérêt.

Un très grand nombre de parties prenantes est en revanche jugé relativement passif par rapport aux choix des activités et des zones potentielles d'intervention du Projet du fait de sa faible capacité à influencer les décisions du Projet, bien que directement concernés par le projet. C'est le cas notamment des collectivités territoriales et du secteur privé local dont les activités de production sont entravées par l'absence d'électrification.

Toutefois, au sein des parties prenantes, principalement dans la catégorie des personnes touchées et groupes vulnérables, toutes les personnes n'ont pas nécessairement les mêmes buts et intérêts, et qu'il est donc nécessaire de cerner leurs attentes individuelles lors des futures consultations.

De même, ces intérêts et attentes peuvent régulièrement changer en cours de la mise en œuvre du PADES, ce qu'il convient d'analyser pendant tout le cycle du projet.

Par conséquent, le pouvoir d'influence des parties prenantes ci-dessous décliné découle du poids qui leur a été attribué suite aux consultations menées lors de la préparation du présent PMPP.

La figure ci-après résume la capacité des parties prenantes à influencer (positivement ou négativement) le projet, soit en s'opposant aux choix des interventions envisagées, soit en collaborant avec le projet.

Tableau 15 : Indicateurs d'analyse sur les niveaux d'implication des parties prenantes

Capacité à influencer le Projet	Elevé	Autres parties prenantes Quadrant 1 = les informer, les accompagner et les motiver	
	Faible	Parties prenantes touchées par le projet Quadrant 2 = les impliquer proactivement, prendre en charge leurs préoccupations, les informer et les appuyer	Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables Quadrant 3 = les prendre en charge, les informer, les appuyer et répondre à leurs besoins et préoccupations spécifiques
		Faible	Elevé
	Niveau d'impact par le Projet		

3.2 ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'analyse des parties prenantes est un processus systématique de collecte et d'analyse de données qualitatives ayant pour but de déterminer les personnes dont les intérêts devraient être pris en compte dans la préparation et la mise en œuvre du PADES. Elle permet d'augmenter les chances de réussite du projet et de son appropriation par les parties prenantes visées.

En effet, à la suite de l'identification des parties prenantes, il s'agit maintenant d'analyser leurs liens avec les interventions du PADES et les intérêts en jeu, leur capacité à participer à la réussite ou à l'échec du projet, d'estimer le degré de collaboration ou les frictions potentielles entre les différentes parties.

Le but ultime est de déterminer le niveau de mobilisation et d'engagement des parties prenantes, la relation probable entre elles et le PADES, et aider à identifier les méthodes de mobilisation, de consultation et de communication / sensibilisation appropriées pour chaque groupe de parties prenantes pendant la durée du projet.

4.2.1. Niveau d'implication des parties prenantes

Pour mieux analyser les parties prenantes, il est nécessaire de définir leur niveau d'implication vis-à-vis du projet. Le niveau d'implication indique, en effet, le degré de responsabilisation d'une partie prenante vis-à-vis du projet et de la conduite de celui-ci vers les objectifs qui sont les siens. Ce niveau d'implication sera déterminé par l'analyse des différents rôles et responsabilités des groupes de parties prenantes identifiés vis-à-vis du PADES et ceux-ci seront évalués à travers les critères suivants⁶ :

- **Direct** (quand la partie prenante détient une responsabilité fondamentale et un rôle essentiel dans le projet et plus particulièrement dans le processus de sa formulation (conception), de son financement et/ou de sa mise en œuvre. Ce niveau sera jugé « très élevé », « élevé » ou « moyen » selon le degré d'implication ;
- **Indirect** (quand le rôle et la responsabilité de la partie prenante en question ne sont pas forcément fondamentaux et essentiels mais d'une certaine importance pour le projet et ses activités. Ce niveau d'implication sera également jugé « très élevé », « élevé » ou « moyen » selon le degré d'importance ;
- **Faible** (quand, a priori, le rôle et la responsabilité de la partie prenante ne sont ni fondamentaux ni essentiels pour le projet et ne présente pas une certaine importance pour le projet.

4.2.2. Résultats de l'analyse du niveau d'implication des parties prenantes

À l'issue de l'analyse trois (03) niveaux d'engagement intéressant trois (03) groupes de parties prenantes. À l'exception des « Médias » les « autres parties concernées » sont directement impliquées et à un niveau très élevé tandis que les « parties touchées » par le projet sont également directement impliquées mais à un degré plutôt élevé. Ci-dessous le tableau des résultats de l'analyse.

⁶ Ces critères sont définis en fonction du niveau d'implication de l'acteur dans le projet, c'est-à-dire, selon l'importance de son intervention, de son rôle et de sa responsabilité dans la conception du projet, son financement, sa préparation, sa mise en œuvre, etc.

Tableau 16 : Commentaires des résultats de l'analyse sur les niveaux d'implication des parties prenantes vis-à-vis du projet

Partie prenante	Niveau d'implication et degré d'implication	Commentaire
Partenaires techniques et financiers (PTF)	Direct et très élevé	Ces parties prenantes sont directement impliquées dans le projet et au premier niveau. Elles détiennent une responsabilité fondamentale et un rôle essentiel vis-à-vis du projet. Elles en sont les initiatrices et/ou intéressées, elles le pensent, le financent et/ou le réalisent et l'accompagnent.
Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale		
Ministères et services attachés au niveau national (Direction, Agence etc.)		
Autorités publiques et administratives		
Services techniques et administratifs régionaux (Environnement, Cadastre, Urbanisme, Flore et Faune, Energie, Action sociale etc.) et Autres agences		
Autorités territoriales ou locales (Maires de communes, élus locaux etc.)	Direct et Faible	Ces groupes de parties prenantes, d'une manière générale, représentent les populations bénéficiaires du projet. Ils ne sont pas les initiateurs du projet, elles ne le pensent, ne le financent ni ne le réalisent mais elles en sont la raison d'être. Et en tant que telle ils influent indirectement sur la conception du projet en raison de leur niveau de participation et d'implication est moindre dans le processus de préparation et de formulation du projet. Et la possibilité de mise en œuvre du projet et de sa réussite les incombe en grande partie en tant que bénéficiaires.
Les organisations de la société civile (ONG, OCB, Coopérative, unité de production, GPF, mouvement de jeunesse etc.)		
Structures de santé communautaire		
Parties prenantes touchées par le projet		
Individus ou groupes défavorisés ou vulnérables		
Les médias : presse audiovisuelle et écrite	Indirect élevé	Ces parties prenantes ne sont pas directement impliquées dans le projet mais elles ont une responsabilité assez élevée vis-à-vis des actions du projet notamment dans le recueil et la diffusion de l'information de masse, la communication des œuvres, documents, ou de messages écrits, visuels, sonores ou audiovisuels relatifs au projet. Même s'elles n'ont pas un pouvoir de décision directe sur le projet mais elles demeurent et restent des partenaires quasiment incontournables pour la diffusion de l'information de masse.

4.2.3. Analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

Si l'analyse du niveau d'implication des parties prenantes permet d'apprécier le degré de responsabilisation de celles-ci vis-à-vis du projet et dans sa conduite, l'analyse du niveau d'intérêt⁷ et de pouvoir⁸ ou d'influence permet, quant à elle, de mesurer d'une part, le degré auquel une partie prenante accorde de l'importance à la réussite d'un projet (dans un but professionnel, personnel ou autre) et, d'autre part, le degré auquel une partie prenante peut influencer positivement ou négativement l'accomplissement des objectifs du projet.

Les éléments qui permettent d'effectuer l'analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir ou d'influence des parties prenantes du projet sont tirés de la revue documentaire et des résultats des consultations des parties prenantes menées sur le terrain. L'analyse des résultats de la revue documentaire et les échanges tenus avec les parties prenantes à travers les séances d'entretien individuels et collectifs lors des consultations sur le terrain ont permis d'appréhender des opinions et d'observer diverses postures vis-à-vis du projet.

Ces éléments d'information obtenus permettent, en effet, d'évaluer le niveau d'intérêt et de pouvoir ou d'influence des groupes de parties prenantes identifiés vis-à-vis du projet.

Le tableau ci-dessous présente les différentes mesures du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes du PADES à travers les niveaux d'échelle suivant : Très faible ; Faible ; Moyen ; Élevé ; Très élevé.

⁷ L'intérêt désigne le niveau d'importance qu'une partie prenante accorde à la réussite d'un projet dans un but professionnel, personnel ou autre

⁸ Le pouvoir ou (l'influence) désigne la capacité d'influence (positive ou négative) qu'une partie prenante peut exercer sur l'accomplissement des objectifs du projet.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Tableau 17 : Résultats de l'analyse du niveau d'intérêt et de pouvoir des parties prenantes

N°	Groupe	Catégorie de partie prenante	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Signification
1	Partenaires techniques et financiers (PTF)	« Autres parties concernées »	Direct et très élevé	Très élevé	Très élevé	Ces parties prenantes sont directement impliquées dans le projet et au premier niveau. Elles détiennent une responsabilité fondamentale et un rôle essentiel vis-à-vis du projet. Ces parties prenantes ont une responsabilité et un pouvoir très élevés de décision sur le projet, elles en sont les initiatrices, elles le pensent, le financent et/ou le réalisent et l'accompagnent. Elles ont un pouvoir réel d'influencer positivement ou négativement le projet. Cependant, elles sont pour le projet, c'est-à-dire, la cohésion sociale et à la résilience des communautés en Casamance. Elles accordent une importance capitale à la réussite du projet dans l'intérêt des populations de la Casamance naturelle. Ces groupes de parties prenantes et leurs entités constitutives sont considérés comme étant des " parties prenantes naturelles " du projet par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La stratégie à mettre en place est de COLLABORER avec ces groupes, PLANIFIER des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins ; S'ASSURER de leur soutien tout au long du projet ; PROPOSER un partenariat ; CO-DÉCIDER avec elles; effectuer une GESTION RAPPROCHÉE .
2	Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration régionale			Très élevé	Très élevé	
3	Ministères et services attachés au niveau national (Direction, Agence etc.)			Très élevé	Très élevé	
4	Autorités publiques et administratives			Très élevé	Très élevé	
5	Services techniques et administratifs régionaux (Environnement, Cadastre, Urbanisme, Flore et Faune, Energie, Action sociale etc.) et Autres agences			Très élevé	Très élevé	
				Très élevé	Très élevé	
				Très élevé	Très élevé	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

N°	Groupe	Catégorie de partie prenante	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Signification
1	Autorités territoriales ou locales (Maires de communes, élus locaux etc.)	« Parties touchées par le projet »	Direct et Faible	Très élevé	Très élevé	Ces groupes de parties prenantes représentent, d'une manière générale, les populations bénéficiaires du projet. Ils ne sont pas les initiateurs du projet, elles ne le financent pas non plus mais ils le pensent et ils contribuent nécessairement à sa réalisation. Ils en ont une responsabilité et un pouvoir élevé de décision en raison de leur <u>niveau de participation et d'implication très élevés</u> dans le processus de préparation et de formulation du projet. Comme les parties prenantes intéressées, elles ont un réel pouvoir d'influencer positivement ou négativement sur le projet, elles pourraient utiliser leur fort niveau de pouvoir pour s'opposer aux actions du projet mais elles sont pour le projet, elles veulent le changement, elles accordent une grande importance à la réussite du projet. La stratégie à mettre en place est de COMMUNIQUER avec elles, les tenir INFORMEES de l'avancement du projet. En même temps, surveiller ces parties prenantes peut se révéler bénéfique dans le cas où l'une de ces entités obtiendrait plus de pouvoir; CONNAÎTRE leurs besoins spécifiques et les satisfaire tout en évitant des conflits ; VEILLER à ce qu'elles soient satisfaites de l'évolution du projet ; COMMUNIQUER avec elles et leur DELIVRER des informations de qualité ; AUGMENTER progressivement leur intérêt sur le projet.
2	Organisations de la société civile (ONG, OCB, Coopérative, unité de production, GPF, mouvement de jeunesse etc.)			Très élevé	Très élevé	
3	Structures de santé communautaire			Très élevé	Très élevé	
4	Personnes affectées par le projet			Très élevé	Très élevé	
6	Individus et groupes vulnérables ou défavorisés bénéficiaires du projet			Très élevé	Très élevé	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

N°	Groupe	Catégorie de partie prenante	Niveau d'implication	Intérêt	Pouvoir	Signification
1	Mediaș : presse audiovisuelle et écrite	« Autres parties concernées »	Indirect et élevé	Moyen	Élevé	Ces parties prenantes ne sont pas directement impliquées dans le projet mais elles ont une responsabilité assez élevée vis-à-vis des actions du projet notamment dans le recueil et la diffusion de l'information de masse, la communication des œuvres, documents, ou de messages écrits, visuels, sonores ou audiovisuels relatifs au projet. Même s'elles n'ont pas un pouvoir de décision directe sur le projet mais elles demeurent et restent des partenaires quasiment incontournables pour la diffusion de l'information de masse. Elles n'accordent pas forcément une importance à la réussite du projet. Mais elles ont la capacité d'influencer négativement sur l'atteinte des objectifs du projet quand elles viendront à porter une revendication des populations vis-à-vis du projet. La stratégie à mettre en place consiste à SURVEILLER ces parties prenantes au cas où leurs niveaux de pouvoir et/ou d'intérêt augmenteraient vis-à-vis du projet ; PRENDRE REGULIEREMENT LEUR TEMPERATURE ; SURVEILLER LES « CONTRE ». COMMUNIQUER avec elles et leur DELIVRER des informations de qualité ; AUGMENTER progressivement leur intérêt sur le projet.

Les résultats obtenus de cette analyse des parties prenantes ont ainsi permis de déterminer les stratégies à mettre en place pour répondre aux attentes de chaque partie prenante pour la réussite du projet.

Toutefois, il convient de préciser que le niveau d'intérêt et d'influence des parties prenantes n'est pas statique, il est tributaire des circonstances et de l'évolution du projet, il peut donc évoluer en cours d'exécution du projet.

4. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1 RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de l'étude de préfaçabilité réalisée par DNV.GL en 2018, l'UGP du PADES une mission de prospection, d'information et de consultation dont les objectifs portés sur: la visite des différents sites proposés dans les zones de projet, l'information et la consultation des autorités administratives locales ainsi que les communautés locales.

L'UGP et l'équipe technique ont visité les régions de Bafata, Gabu, Cacheu et Baloma Bijagos (îles de Baloma, Bubaque et Rubane). Au niveau de chaque région, les autorités administratives et communales ont été informées sur les différentes composantes du projet initié par l'Etat Bissau-guinéen pour lutter contre la crise énergétique récurrente.

4.2 ACTIVITES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES A CE JOUR

4.2.1 Consultations entreprises

Les consultations ont été effectuées à plusieurs niveaux constitutifs des entités géographiques et administratives des zones de projet (le tableau 18 du PMPP retrace le calendrier de consultation des parties prenantes).

Tableau 18 : Dates des consultations et structures rencontrées

Structures	Date
Réunion avec l'UGP du PADES	10/12/2021
Rencontre avec AAAC	10/12/2021
Rencontre avec Aménagement du territoire	10/12/2021
Rencontre avec Direction des routes	10/12/2021
Rencontre avec la Coordination de projet à la DGE	10/12/2021
Rencontre avec la Direction du service carburant à la DGE	10/12/2021
Rencontre avec Direction Energies renouvelables et Domestiques	10/12/2021
Rencontre avec Direction des Mines	10/12/2021
Rencontre avec l'Institut De La Biodiversité Et Des Aires Protégées	13/12/2021
Rencontre avec la Direction de service d'hygiène et sécurité de travail	14/12/2021
Rencontre avec la Direction général de la démographie	14/12/2021
Rencontre avec le ministère de la Santé Publique – Service des installations et équipements	14/12/2021
Rencontre avec l'Union International pour la Conservation de la Nature	15/12/2021
Rencontre avec l'Organisation Pour La Défense Et Développement Des Zones Humides En Guinée-Bissau	15/12/2021
Rencontre avec le Service National De Protection Civile/Pompiers	15/12/2021
Rencontre avec la Direction Général De La Forêt Et Faune	15/12/2021
Rencontre avec le ministère de L'Économie, Plan Et Intégration Régionale	16/12/2021
Rencontre avec la mairie De Bissau	28/12/2021
Rencontre avec le Comité de l'État de Secteur De Nhacra	28/12/2021
Rencontre avec le Département de la Police de Nhacra	28/12/2021
Rencontre avec l'Association des Jeunes De Nhacra	28/12/2021
Rencontre avec la population du village de Cioada	15/12/2021
Rencontre avec population du village de Sintcha Garanque	16/12/2021
Rencontre avec la population de Cacheu	17/12/2021
Rencontre avec la population de Bolama	18/12/2021
Rencontre avec la population de Bubaque	19/12/2021

Les services techniques rencontrés sont tous localisés à Bissau.

Selon les niveaux, différents types de parties prenantes ont été consultés. Ces parties prenantes se distinguent en groupes et se référant à des structures (institutions) constituées.

Les consultations ont également atteint une bonne frange de femmes et de jeunes.

Un processus de consultation, engagé lors de la préparation du présent PMPP, a donné l'opportunité aux parties prenantes de s'exprimer librement sur le PADES, ses impacts et les mesures d'atténuation.

De manière générale, les séances de consultations menées lors de la préparation du PMPP montrent que toutes les parties prenantes sont engagées à jouer un rôle prépondérant lors de la préparation et de la mise en œuvre du projet PADES.

4.2.2 Synthèse des résultats des consultations des parties prenantes

Perception globale des acteurs

Selon les parties prenantes, le PADES est une initiative très pertinente et compatible au contexte des villages bénéficiaires. Les gains escomptés sont énormes. Il s'agit de :

- l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes, des ménages et des structures publiques et privées ;
- l'amélioration de l'équité sociale et territoriale ;
- la lutte contre l'insécurité ;
- la réduction des migrations des campagnes vers les villes ;
- le développement de l'activité économique, etc.

Préoccupations majeures

Malgré de nombreux avantages attendus et des bénéfices socio-économiques espérés, le PADES n'a pas manqué de soulever des préoccupations/contraintes d'ordres sanitaire, environnemental, social, etc. Pour chacune des préoccupations/contraintes les acteurs interrogés ont bien voulu apporter une ou plusieurs recommandations ou mesures d'atténuation.

- la perte de cultures
- l'indemnisation insatisfaisante des pertes
- le déboisement des sites de centrales
- les risques de survenance de plaintes
- le manque de communication et la non-transmission des informations aux parties prenantes
- les lenteurs dans la mise en œuvre du projet
- la distribution inéquitable de l'énergie électrique
- la non mise en œuvre du suivi des projets
- le non-recrutement de la main d'œuvre locale
- la pauvreté et la vulnérabilité des ménages
- le non-respect de la législation du travail et de la sécurité sociale
- la pollution et ses effets sur la santé et le cadre de vie.

Avis et attentes vis-à-vis du projet

Les attentes des parties prenantes par rapport au projet sont nombreuses. Mais on peut retenir essentiellement :

- la mise en œuvre rapide du projet ;
- le respect de la législation environnementale nationale ;
- le respect de la législation nationale en matière de travail et de sécurité sociale ;
- l'implication des services techniques, des collectivités territoriales et des populations ;
- la prise en compte des réalités socioculturelles des zones ciblées ;
- le recrutement de la main d'œuvre locale ;
- la mise à la disposition des parties prenantes de toutes les informations pertinentes relatives au projet.

Pour être en mesure d'accompagner le projet, les acteurs rencontrés sollicitent le renforcement de leurs capacités dans bien des thématiques dont :

- formation en gestion environnementale et sociale ;
- formation en gestion des plaintes et conflit ;
- formation du personnel en gestion de projet des services techniques centraux ;
- formation du personnel de EAGB en gestion et entretien des réseaux électriques ;
- formation en normes environnementales et sociales : le nouveau cadre de la banque mondiale.
- formation en suivi et évaluation des projets (publics et privés) ;
- formation en politique de sauvegarde environnementale ;
- une formation en gestion foncière ;
- formation en étude impact environnemental et social et en MP.

Tableau 19 : Synthèse des avis des « parties prenantes affectées »

Rubrique	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
L'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes, des ménages et des structures publiques et privées ;	• Perte de cultures • Indemnisation non satisfaisante des pertes	• Indemnisation juste et équitable des personnes affectées
Sur les critères de choix des sites devant abriter les centrales solaires	• Absence de clôture des sites de centrale • Non-implication de la population locale	• Le Projet devra impliquer toutes les parties prenantes pour le choix des sites devant abriter les centrales solaires • Réaliser une clôture pour tous les sites abritant les centrales
Sur les coûts d'accès à l'électricité	• Les ménages pauvres dans certaines zones ne pourront pas s'acquitter des coûts d'abonnement et de service	• Inclure dans le montage du Projet un accompagnement des ménages vulnérables
Sur la communication	• L'absence de communication, d'information sur les critères de choix des zones bénéficiaire est source de	• Impliquer les communautés et les autorités dans la définition des zones prioritaires

Rubrique	Préoccupations et craintes	Suggestions et recommandations
	conflit social, de frustration et de risque de blocage du Projet	
Sur les mécanismes locaux de gestion des plaintes	La transposition de mécanismes stéréotypés de gestion des plaintes risque de froisser les communautés	Utiliser les mécanismes locaux de gestion des plaintes pour garantir l'adhésion des communautés

4.3 METHODES, OUTILS ET TECHNIQUES D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

L'UGP PADES coordonnera toutes les interventions de communication et d'ingénierie sociale à mener dans le cadre du Projet.

A cet égard, les activités de communication, de mobilisation et d'engagement communautaire doivent être mieux conçues pour être adaptées à l'objectif visé tout en minimisant le risque auxquels les acteurs en charge de leur mise en œuvre seront exposés.

Cette section traite des méthodes d'engagement des parties prenantes que le projet PADES pourrait utiliser. Cependant, ces méthodes devront être ajustées dès le démarrage des activités conformément à la note intérimaire publiée par la Banque mondiale le 7 avril 2020 qui traite de la conduite à tenir face à la situation de la COVID-19.

En effet, à travers cette note, la Banque mondiale recommande le respect des principes et les bonnes pratiques édictées par l'OMS, notamment l'utilisation des moyens tels que les affiches, brochures, médias, réunions virtuelles aux fins de minimiser les réunions en face à face avec les représentants des parties prenantes.

Toutefois, l'utilisation de ces moyens doit prendre en compte la capacité des différentes parties prenantes à y accéder, pour s'assurer que la communication atteigne ces groupes.

4.3.1 Assemblées avec les communautés

Les assemblées au niveau communautaire rassemblent différentes parties prenantes locales, généralement en présence de l'autorité locale et dans un cadre formel (comme une audience publique, présidée par l'autorité locale et dont le compte rendu est dûment rédigé). L'inconvénient de ce type de réunions est que, seules les personnes les plus influentes exprimeront librement ou facilement leurs opinions et, par conséquent ne constituent pas une voie de consultation appropriée.

Ces réunions sont néanmoins utiles pour les raisons suivantes :

- elles rassurent le public local sur le soutien que le projet a reçu des autorités ;
- elles sont appréciées comme un effort de transparence et de partage de l'information ;
- elles offrent l'opportunité de transmettre des informations à un grand nombre de personnes ;
- elles complètent également les groupes focus en rassurant le public sur les engagements et résolutions pris lors en relation avec le projet.

4.3.2 Groupes focus

Les réunions sous forme de groupes de discussion permettent de regrouper les personnes intéressées par les mêmes questions (par exemple, l'assistance aux groupes vulnérables ou l'emploi des femmes, la mesures de réponse aux risques de VBG, EAS, HA, etc.) à des fins de

consultation. Ces groupes de discussion peuvent être établis par catégorie d'âge, par sexe, par type d'activité, etc.

Il s'agit d'une méthode très utile pour obtenir les opinions d'un groupe de personnes sur certaines questions spécifiques. En organisant des groupes de discussion, il est important de s'assurer (i) que toutes les opinions divergentes sont exprimées ; (ii) la discussion est centrée sur la question à discuter ; et (iii) conclure avec des propositions concrètes faites et les prochaines étapes s'il y a lieu.

4.3.3 Entretiens individuels

Cette méthode est un moyen d'établir des relations interpersonnelles et est souvent utilisée pour mobiliser les autorités locales et les dirigeants locaux. Il est important d'établir des attentes avec l'interlocuteur sur la façon dont l'information sera utilisée et la gamme d'autres personnes à consulter, donc personne n'est déçue si toutes ses idées ne sont pas reflétées.

Il s'agit d'un moyen efficace de recueillir les commentaires d'un grand nombre de personnes prises individuellement.

Ils ont été utilisés dans le processus d'acquisition des terres. Pour devenir un outil de consultation efficace, les enquêtes doivent être suivies de mécanismes de dialogue et de recherche de consensus.

4.3.4 Médias de masse

Les médias de masse (journaux, radios communautaires, site web, ...) offrent des possibilités de diffusion de l'information par les moyens suivants :

- des communiqués de presse pour tenir la presse au courant des principaux jalons dans le cadre de la préparation et la mise en œuvre du PADES ;
- des entrevues avec le staff stratégique du projet ;
- la diffusion des spots à la télévision et dans les radios (y compris les radios communautaires) ;
- l'animation d'émissions dans les radios et télévisions ;
- la formation de relais pour la communication et l'engagement communautaire à travers l'ingénierie sociale ;
- l'enregistrement et la diffusion des nouveaux spots dans les langues nationales ;
- la traduction des supports de communication en langues locales ;
- la mise à disposition des supports de communication au niveau des zones bénéficiaires du PADES sur les critères de choix des sous projets et sites d'intervention ; et
- la tenue de veille médiatique.

4.3.5 Technologie de l'information et de la communication

Outre le site Web du PADES, il sera mis à place au titre de la mise en œuvre des activités de communication, de mobilisation et d'engagement communautaire suivantes :

- le recours au numéro vert que le projet mettra en place pour l'enregistrement des plaintes et des doléances des parties prenantes ;
- le renforcement et l'élargissement des réseaux communautaires de communication et de mobilisation sociale en relation avec les entités suivantes : le Camara municipal, les associations et mouvement de jeunesse et les associations de femmes investies dans la lutte contre les violences basées sur le Genre et violences faites aux enfants, etc.

4.3.6 Gestion des feedbacks et partage d'information avec les parties prenantes

Le projet mettra en place un mécanisme méthodique de retour d'information entre les communautés et l'équipe de gestion (UGP) afin de mieux répondre aux besoins des communautés en termes d'information.

Les suggestions, réclamations et autres contributions des communautés et autres parties prenantes sont compilées dans un formulaire de feedback qui sera mis à disposition sur le site web de l'UGP du PADES et secteurs bénéficiaires du projet.

En outre, les parties prenantes auront la possibilité d'envoyer leur feedback par e-mail ou de manière interactive par téléphone qui sera dédié au Mécanisme des Plaintes.

Les feedbacks compilés par le Spécialiste Sauvegardes Environnementale et Sociale du PADES et les responsables Communication du projet avec le management pour une prise en charge, au besoin. Le formulaire dédié aux feedbacks est présenté en annexe du présent PMPP.

Le tableau ci-dessous présentent les besoins des parties prenantes.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Tableau 20 : Besoins des parties prenantes

Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
Village de Coiada	▪ Propriétaire de champs ▪ Association de jeune ▪ Organisation de femmes ▪ Population	Influent indirectement sur la conception du projet en raison de leur niveau de participation et d'implication	Portugais Créole	Radio	▪ De nous tenir informer à temps de toute activités prévues dans le site ; ▪ De renforcer ce genre de réunion et favoriser la communication
Village de Sintcha Garanque	▪ Propriétaire de champs ▪ Association de jeune ▪ Organisation de femmes ▪ Population	Influent indirectement sur la conception du projet en raison de leur niveau de participation et d'implication	Portugais Créole	Radio	▪ D'appuyer les jeunes dans les activités génératrices de revenus ; ▪ De former les jeunes pour la gestion de la centrale solaire dans l'avenir
Secteur de Cacheu	▪ Propriétaire de champs ▪ Association de jeune ▪ Organisation de femmes ▪ Population	Influent indirectement sur la conception du projet en raison de leur niveau de participation et d'implication	Portugais Créole	Annonceur public	▪ De mettre en place un plan de communication au niveau de Cacheu car beaucoup information ne circule pas et ne pas se limiter au comité d'énergie de la mairie. ▪ D'accompagner les femmes dans la chambre froide pour la conservation des produits issus de la pêche et des activités horticoles
Secteur de Bolama	▪ Propriétaire de champs ▪ Association de jeune ▪ Organisation horticulture des femmes ▪ Population	Influent indirectement sur la conception du projet en raison de leur niveau de participation et d'implication	Portugais Créole	Annonceur public	▪ D'accompagner les associations horticultures des femmes en matériel ;
Secteur de Bubaque	▪ Propriétaire de champs ▪ Association de jeune ▪ Organisation de femmes ▪ Population	Influent indirectement sur la conception du projet en raison de leur niveau de participation et d'implication	Portugais Créole	Annonceur public	▪ De mettre un comité de gestion pour la maintenance ▪ D'accompagner les associations des femmes dans les activités génératrices de revenu ;

4.4 STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

La réussite de l'engagement des parties prenantes par la communication repose généralement sur trois piliers importants : ***informer, rassurer et diriger***.

Avec le concours de toutes les parties prenantes, l'adoption de ces trois éléments peut avoir une incidence positive sur l'appropriation du PADES par les bénéficiaires notamment :

- **Informer** : communiquer des informations claires sur les critères d'éligibilité et les zones bénéficiaires ;
- **Rassurer** : tenir compte des inquiétudes des communautés, tenter d'y trouver des solutions et apaiser leurs craintes en rapport avec les risques suspectés. Cela suppose la réception des feedbacks, le dialogue ouvert et mutuel et l'anticipation sur les réactions et les questions ; et
- **Diriger** : uniformiser les messages qui renseignent et qui rassurent, et corriger les idées fausses et calmer les craintes de l'inconnu.

Face à ces défis, le Projet devra capitaliser la stratégie de communication de la première phase du PADES et prendre des mesures permettant de l'améliorer.

L'implication des organisations partenaires du projet, OCB/ONG doit être également soutenue en tant que créneau pour favoriser l'engagement et la mobilisation des communautés.

Par conséquent, le projet veillera à ce que les orientations ci-dessus déclinées soient incluses dans la stratégie de communication mis en place par le PADES.

Le tableau ci-dessous présente les étapes, méthodes et timing de diffusion de l'information aux parties prenantes. Il sera mis à jour après un premier cycle de consultations avec le gouvernement et la société civile.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Tableau 21 : Axes stratégique d'information et de communication

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
Préparation	▪ Priorité d'investissement ▪ Critères de sélection des zones bénéficiaires	- Consultation du public (assemblées publiques communautaires) - Communiqué de presse radios nationales et communautaires en portugais et langues locales des zones du Projet - Affichage au niveau des secteurs et la mairie - Site Web de l'UCP PADES - Réseaux sociaux	Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	- Autorités administratives et services techniques - ONG, OCB, Coopératives, Unités de production, GPF, mouvement de jeunesse etc. - Structures de santé communautaire - Personnes affectées par le projet (PAP) - Individus et groupes vulnérables ou défavorisés - Organisations de la société civile	- UGP PADES
	▪ Dispositions du CPRP (critères d'éligibilité, date butoir, méthodes de compensation, etc.)	- Consultation du public (assemblées publiques communautaires) - Focus group - Communiqué de presse radios nationales et communautaires en portugais et langues locales des zones du Projet - Affichage au niveau des secteurs et la mairie - Site Web de l'UCP PADES	Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	- Autorités territoriales - ONG, OCB, Coopératives, Unités de production, GPF, mouvements de jeunesse etc. - Structures de santé communautaire - Personnes affectées par le projet (PAP) - Individus et groupes vulnérables ou défavorisés	- UGP PADES - Consultants en charge de la préparation du PAR
	▪ Mécanisme de gestion des plaintes ▪ Plan de prévention d'atténuation et de prise en charge des VBG/VCE et procédures de traitement des plaintes	- Consultation du public (assemblées publiques communautaires) - Focus group - Communiqué de presse radios nationales et communautaires en portugais et langues locales des zones du Projet - Affichage des informations sur le projet, ses objectifs et la date et l'heure de la tenue des rencontres au niveau de la préfecture et la mairie	Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet	- Autorités administratives et services techniques - ONG, OCB, Coopératives, Unités de production, GPF, mouvement de jeunesse etc. - Structures de santé - Personnes affectées par le projet (PAP) - Individus et groupes vulnérables ou défavorisés - Organisations de la société civile - Comités de gestion des plaintes	- UGP PADES - Missions de Contrôle - Entreprises - Consultants en charge de la préparation du PAR

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
		- Site Web de l'UCP PADES			
Mise en œuvre du projet	- Dispositions du PMPP (cadre de concertation des parties prenantes) - Suivre l'état d'avancement du PMPP	- Consultation du public (assemblées publiques communautaires) - Focus group - Communiqué de presse radios nationales et communautaires en portugais et langues locales des zones du Projet - Lettres - Internet (courriels et réseaux sociaux) - Téléphonie	Démarrage du Projet et pendant toute la phase d'exécution du projet et de manière trimestrielle et annuelle	- Autorités administratives et services techniques - ONG, OCB, Coopératives, Unités de production, GPF, mouvement de jeunesse etc. - Structures de santé communautaire - Personnes affectées par le projet (PAP) - Individus et groupes vulnérables ou défavorisés - Organisations de la société civile	- UGP PADES
	Opportunités d'emplois et exigences	Affichage hebdomadaire des opportunités d'emplois au niveau des Secteurs, Mairies, villages	Avant le démarrage des travaux	- Collectivités territoriales, - Communautés riveraines - OCB, Société	- UGP PADES - Entreprises - Bureaux de contrôle
	- Etude Impact Environnemental et Social (EIES) - Rapport d'analyse environnementale initiale (AEI) - Plan d'Action et de Réinstallation (PAR)	- Publication sur le site de la Banque mondiale et celui de l'UGP PADES - Réunions institutionnelles avec les acteurs de la mise en œuvre du PAR - Réunions communautaires de partage des résultats clés des études - Résumé dans les médias (radios nationales et communautaires en portugais et en langues locales)	Dès la validation des rapports visés & Avant le démarrage des travaux	- Autorités administratives et services techniques - Organisations de la société civile - Parties prenantes touchées et groupes vulnérables/défavorisés	- UGP PADES - Consultants en charge de la préparation du PAR

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Stade du Projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier	Parties prenantes ciblées	Responsabilité
	- Etat d'avancement sur les réalisations du PADES - Niveau d'avancement - Point d'arrêt/blocage/retard - Performance technique - Performance environnementale et sociale	- Réunions formelles - Visite de sites - Rapport de suivi sur la gestion des mesures environnementales et sociales - Réunions communautaires - Animations médiatiques (radios nationales et communautaires en portugais et en langues locales) - Publication sur le site web du l'UGP PADES	Durant toute la phase de mise en œuvre du Projet	- Autorités administratives et services techniques - ONG, OCB, Coopératives, Unités de production, GPF, mouvement de jeunesse etc. - Communautés touchées et Individus et groupes vulnérables ou défavorisés - Organisations de la société civile	UGP PADES
Mise en service des sous projets	- Mesures d'entretien et de gestion de la sécurité - Planification des travaux d'entretien	- Emissions radios communautaires en portugais et en langues locales - Affichage des calendriers de planification des travaux d'entretien au niveau des Secteurs et Mairies - Réunions officielles dans les Mairies	Dès la mise en service des infrastructures	- Bénéficiaires des sous projets - Acteurs gouvernementaux - Organisations de la société civile	- Secteurs - Bénéficiaires - UGP PADES
	Mise en œuvre du projet, les informations sur l'application du PGES et éventuellement son plan de suivi et de surveillance environnementale et sociale		Phase de mise en œuvre		- Consultants - UGP PADES

4.5 ORGANES ET PERSONNES EN CHARGE DU PMPP

4.5.1 Entité de coordination et de mise en œuvre

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) PADES assurera la coordination, la gestion et le suivi de la mise en œuvre des activités du Projet. Elle rendra compte à un Comité de Pilotage du projet présidé par le Ministre de l'Economie, du plan et de l'intégration régional dont la mission est d'orienter et de statuer sur la mise en œuvre du Projet.

4.5.2 Entité d'appui à la mise en œuvre

L'UGP PADES sera appuyé par plusieurs entités / agences notamment l'AAAC, l'EAGB, la DGFF, l'IBAP, etc., dans l'opérationnalisation du PMPP.

En plus de ces entités, la mise en œuvre du PMPP impliquera les parties prenantes les autorités administratives, les collectivités territoriales, les autorités coutumières et religieuses, les organisations communautaires, les institutions et les associations œuvrant dans les questions liées au genre ou aux VBG/EAS/HS et les médias.

4.6 FONCTIONS DE GESTION ET RESPONSABILITES

La coordination du projet (UGP PADES) attribuera les responsabilités d'engagement des parties prenantes à son **Responsable Développement Social et Genre**, y compris la communication sociale et les relations avec les organisations communautaires locales, les agences gouvernementales locales, la presse locale et les autres médias.

Ce spécialiste sera responsable de la conduite de chacune des activités de mobilisation des parties prenantes et disposer d'expériences avérées dans la conduite des processus participatifs.

Il devra disposer de tous les moyens nécessaires pour cette mission et disposera du soutien du Coordonnateur de l'UGP qui participera lui aussi au processus de mobilisation des parties prenantes.

Ce spécialiste relèvera du Coordonnateur de l'UGP. D'autres spécialistes de l'UGP interviendront au besoin, y compris le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale et le Spécialiste Suivi-évaluation.

Par ailleurs, ce dispositif sera renforcé par :

- la mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter) qui servira de moyen d'accéder à toutes les informations : articles, passation de marché, annonces, rapports finaux et documents relatifs au PADES. Tandis que les réseaux sociaux permettront de diffuser des informations complémentaires ;
- la mise en place de numéros de téléphone dédiés aux plaintes et gérés par les relais ;
- la gestion du système d'enregistrement et de suivi des griefs et des feedbacks sera de la responsabilité du Responsable Développement Social et Genre, appuyé par le Spécialiste Suivi-évaluation du PADES.

Concernant la formation sur les procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable, il s'agira d'organiser, dans chaque secteur, un atelier de formation regroupant les divers acteurs impliqués dans le processus de résolution des plaintes à l'amiable. La formation sera assurée par un consultant expérimenté dans l'opérationnalisation des MGP. S'agissant de la sensibilisation, des campagnes seront menées dans toutes les zones de projet sur les questions sociales et environnementales, la gestion des conflits, les questions de VBG/EAS/HA à travers le plan de mobilisation.

5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)

Les projets financés par la Banque mondiale nécessitent l'établissement et le maintien d'un Mécanisme des plaintes (MGP) pour la prise en compte des préoccupations des parties prenantes et le règlement de leurs plaintes en rapport avec les activités du projet.

C'est un outil dimensionné aux risques et aux effets néfastes potentiels du projet, accessible et ouvert à toutes les parties prenantes. Le MGP doit privilégier les systèmes formels ou non-formels de gestion des plaintes existants, complétés au besoin par des dispositions spécifiques au projet.

C'est ainsi que le présent MGP est fondé sur les informations collectées et des propositions faites par les parties prenantes pendant les consultations.

En effet, le mécanisme de gestion des plaintes reposera sur quatre niveaux de recours à l'amiable. Le but est de le rendre accessible et en adéquation avec les réalités sociales et culturelles locales. D'après les parties prenantes rencontrées, il existe dans la plupart des villages, des comités de gestion des conflits et plaintes. La structuration proposée dans ce PMPP pour le traitement des plaintes s'appuie donc sur ce dispositif qui repose sur quatre niveaux.

5.1 OBJECTIFS DU MGP

Les principaux objectifs d'un Mécanisme de gestion des Plaintes (MGP) sont les suivants :

- Déterminer les différents niveaux de traitement des plaintes ;
- Analyser les systèmes formels et non formels de gestion des litiges et recours existants dans le pays notamment dans les zones affectées, en particulier en cas d'atteinte aux biens des personnes physiques ou morales ;
- Examiner les procédures actuelles de règlement des conflits au sein des communautés dans les zones affectées, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables ;
- Décrire le processus par lequel les personnes affectées par l'activité peuvent soumettre leurs griefs pour examen et réparation ;
- Proposer un mécanisme transparent, adapté à la culture et accessible à toutes les parties concernées par l'activité gratuitement et sans peur de représailles ;
- Définir les modalités et procédures de dépôt des plaintes ;
- Identifier la ou les personnes responsables de la mise en place et de la gestion du MGP ;
- Garantir la célérité dans la résolution des conflits ;
- Proposer un mécanisme efficace de communication des informations entre l'équipe du projet et les personnes concernées dans la mise en œuvre des activités ;
- Identifier les moyens humains, matériels et financiers nécessaires pour rendre le mécanisme opérationnel ;
- Proposer un plan de renforcement des capacités des acteurs du mécanisme de règlement des plaintes ;
- Définir la stratégie d'information et de communication sur l'existence et les moyens de saisine de ce mécanisme, y compris la communication de la réponse aux plaignants ;
- Proposer un système de suivi-évaluation du MGP du PADES.

PRINCIPES CLES DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES

Les parties prenantes qui souhaitent porter plainte ou soulever une inquiétude ne le feront que si elles sont certaines que les plaintes seront traitées de manière rapide, juste, transparente et sans risque pour elles ou pour autrui. La crainte de représailles (action de se venger d'une personne qui a porté plainte) est souvent redoutée chez les plaignants.

Afin d'avoir un mécanisme de gestion des plaintes efficace, fiable et opérationnel, le Projet veillera au respect des principes fondamentaux suivants :

- **Participation** : Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités du projet. Les populations, et autres parties prenantes, doivent participer à chaque étape du processus, depuis la conception jusqu'à l'exploitation, en passant par la phase de travaux.
- **Mise en contexte et pertinence** : Tout processus de développement d'un système doit être localisé de façon à être adapté au contexte local, conforme aux structures de gouvernance locale et inscrit dans le cadre particulier du Projet mis en œuvre. Encore une fois, cela ne pourra se réaliser que si le mécanisme est conçu de manière participative, en consultation avec ses usagers potentiels et autres parties prenantes.
- **Sécurité** : Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou exprimer une préoccupation en toute sécurité, il est nécessaire d'évaluer, soigneusement, les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer à la conception d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP). Il est essentiel aussi, d'assurer la sécurité des personnes qui ont recours au mécanisme pour garantir sa fiabilité et efficacité. Aucune menace, aucun chantage, demande de faveurs venant des acteurs du mécanisme, du personnel des entreprises et bureaux de contrôle, du personnel du Projet, ou encore d'autres prestataires de services recrutés, ne doit être admis.
- **Confidentialité** : Pour créer un environnement où les parties prenantes peuvent aisément soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs de l'absence de représailles, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection des personnes qui déposent une plainte ainsi que leurs cibles. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles et mettre des dispositifs de contrôle continu pour celles qui y ont accès.
- **Transparence** : Les parties prenantes doivent être clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence.
- **Accessibilité** : Il est essentiel que le mécanisme soit accessible (saisine facile aussi bien des points de vue du système que de la langue) au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes ; en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont les plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, une attention particulière doit être portée aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas à savoir lire et écrire.

- **Equité** : Les parties prenantes doivent avoir un accès équitable au mécanisme, elles doivent toutes être informées des principes et procédures de recours et bénéficier d'un traitement impartial de leurs doléances ou réclamations.
- **Légitimité** : pour susciter l'acceptation, la confiance, l'adhésion et l'engagement des parties prenantes, les acteurs du mécanisme de gestion des plaintes doivent être choisis de façon démocratique.
- **Rétroactivité et réflexivité** : Le Projet doit rendre compte aux parties prenantes des activités de gestion des plaintes de façon régulière, afin de recueillir leurs avis pouvant contribuer à améliorer le processus et les pratiques.

5.2 ACCES A L'INFORMATION

Il est important que les parties prenantes soient informées de la possibilité de déposer une plainte à travers le mécanisme, des règles et des procédures de gestion des plaintes et des voies de recours. Ces informations doivent être diffusées à tous les acteurs et à tous les niveaux pour permettre aux plaignants de bien les connaître en vue de les utiliser en cas de besoin.

Pour ce faire différents canaux seront utilisés :

⇒ Au niveau central

- une plateforme (courrier électronique) et courrier postal accessibles à tous ;
- un numéro WhatsApp.

Le PADES produira un dépliant d'information sur la procédure de gestion des réclamations accompagné d'un formulaire de griefs qu'il rendra public.

5.3 ORGANES DE PILOTAGES DU MGP

Sur la base des informations collectées et des propositions faites par les parties prenantes pendant les consultations, le mécanisme de gestion des plaintes reposera sur quatre niveaux de recours à l'amiable. Le but est de le rendre accessible et en adéquation avec les réalités sociales et culturelles locales. D'après les parties prenantes rencontrées, il existe dans la plupart des villages, comité de l'Etat de secteur et Camara municipale, des comités de gestion des conflits et plaintes. La structuration proposée dans ce MGP pour le traitement des plaintes peut s'appuyer sur ce dispositif qui repose sur quatre niveaux :

- le niveau local (Section Administrative/Village/Quartier) ;
- le niveau secteur (Comité de l'Etat de Secteur ou Commun (Camara Municipale)) ;
- le niveau Région (Comité de l'Etat de la Région) ;
- le niveau Central (l'Autorité Compétente en Environnement (ministère de l'Environnement)).

Pour les plaintes dites hypersensibles (celles concernant les VBG/EAS/HS) des comités seront mis en place au niveau des villages/quartiers concernés et comprendront :

- la matrone du village/quartier ;
- le personnel de santé de la localité (infirmière, sage-femme) ;
- les autres prestataires de services du système de référencement (juridique, social, psychologique).

Chacun de ces acteurs constitue un point d'entrée accessible et sûr pour les victimes de VBG/EAS/HS. Au niveau local, le point focal pourrait être la matrone qui est souvent plus proche et donc accessible. Elle travaillera en étroite collaboration avec les prestataires de soins de santé et les autres services de prise en charge (responsable Boutique ou Maison de la Justice, Service social/psychologique) retenus pour la prise en charge globale et personnalisée des cas

avérés de VBG/EAS/HS. Le responsable du MGP VBG au sein de l'UGP du PADES peut aussi constituer une porte d'entrée pour les plaintes et référer les victimes. Mais, pour tous les cas signalés, elle devra immédiatement être informée, afin de s'assurer que toute l'assistance nécessaire est fournie par le comité et les prestataires de services, conformément aux principes et procédures de référencement et de prise en charge.

Niveau 1 : Mise en place de comités locaux de gestion des plaintes : il s'agira, dans chaque quartier ou village impacté, d'installer un comité restreint présidé par le délégué de quartier ou le chef de village ou Chef de la Section Administrative, pour collecter et traiter les plaintes qui émaneront éventuellement des activités du Projet. Ce premier niveau offre l'avantage d'être accessible. Ce dispositif local a fortement été recommandé par les parties prenantes communautaires lors des consultations qui ont précisé qu'au niveau local, il existe des comités de résolution des plaintes généralement composé du chef de village, des notables, guides religieux et coutumiers, des jeunes et des femmes. Ainsi, dans chaque village affecté, le chef de village/délégué de quartier sera appuyé par le conseil des notables, le représentant des PAP, la représentante des associations de femmes, le représentant des associations de jeunes. Le comité sera composé de 5 à 6 personnes. Si les plaintes enregistrées ne sont pas résolues dans un délai, de 5 jours ouvrables par ce premier niveau, elles seront référées au comité de secteur de la localité.

Niveau 2 : Les parties prenantes communautaires ont révélé qu'au niveau de chaque Secteur Administratif, il existe une commission, appelée parfois cadre de concertation qui reçoit et traite les plaintes qui surviennent. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Projet, ce second niveau sera utilisé pour traiter les plaintes non résolues par les comités locaux. En effet, ce Comité d'Etat de Secteur constituera le second niveau de recours à l'amiable. Ce sera un cadre de concertation constitué des représentants de toutes les couches de la population et des autorités. Ce comité composé de quatre personnes sera présidé par l'Administrateur de secteur ou son représentant et comprendra :

- l'Administrateur secteur ou son représentant, Président du comité ;
- le représentant des PAP ;
- la représentante des associations de femmes ;
- le représentant des associations de jeunes.

Les plaintes non résolues dans un délai d'une semaine par ce second niveau de recours seront référées au niveau 3.

Niveau 3 : Le troisième niveau de recours à l'amiable sera piloté par le Comité d'Etat de la Région qui recevra, de l'Administrateur du Secteur Administratif touché, les plaintes non résolues, malgré plusieurs médiations avec le plaignant, en vue de trouver une solution. Le Comité d'Etat de la Région constitue le troisième niveau de recours à l'amiable pour la résolution des préoccupations et plaintes des parties prenantes affectées.

Chaque comité désignera un point focal qui se chargera de l'enregistrement et de la coordination des activités d'information, d'examen et de traitement des plaintes. Les comités seront constitués de façon transparente, démocratique et intégreront les représentants des personnes affectées (PAP), des femmes et des jeunes et des personnes vulnérables/défavorisées, en vue d'assurer la légitimité nécessaire.

Ce comité composé également de quatre personnes sera présidé par le Gouverneur de la région ou son représentant et comprendra :

- le Gouverneur ou son représentant, Président du comité ;
- le représentant des PAP ;
- la représentante des associations de femmes ;
- le représentant des associations de jeunes.

Les plaintes non résolues dans un délai de 7 jours par ce troisième niveau de recours seront référées au niveau 4.

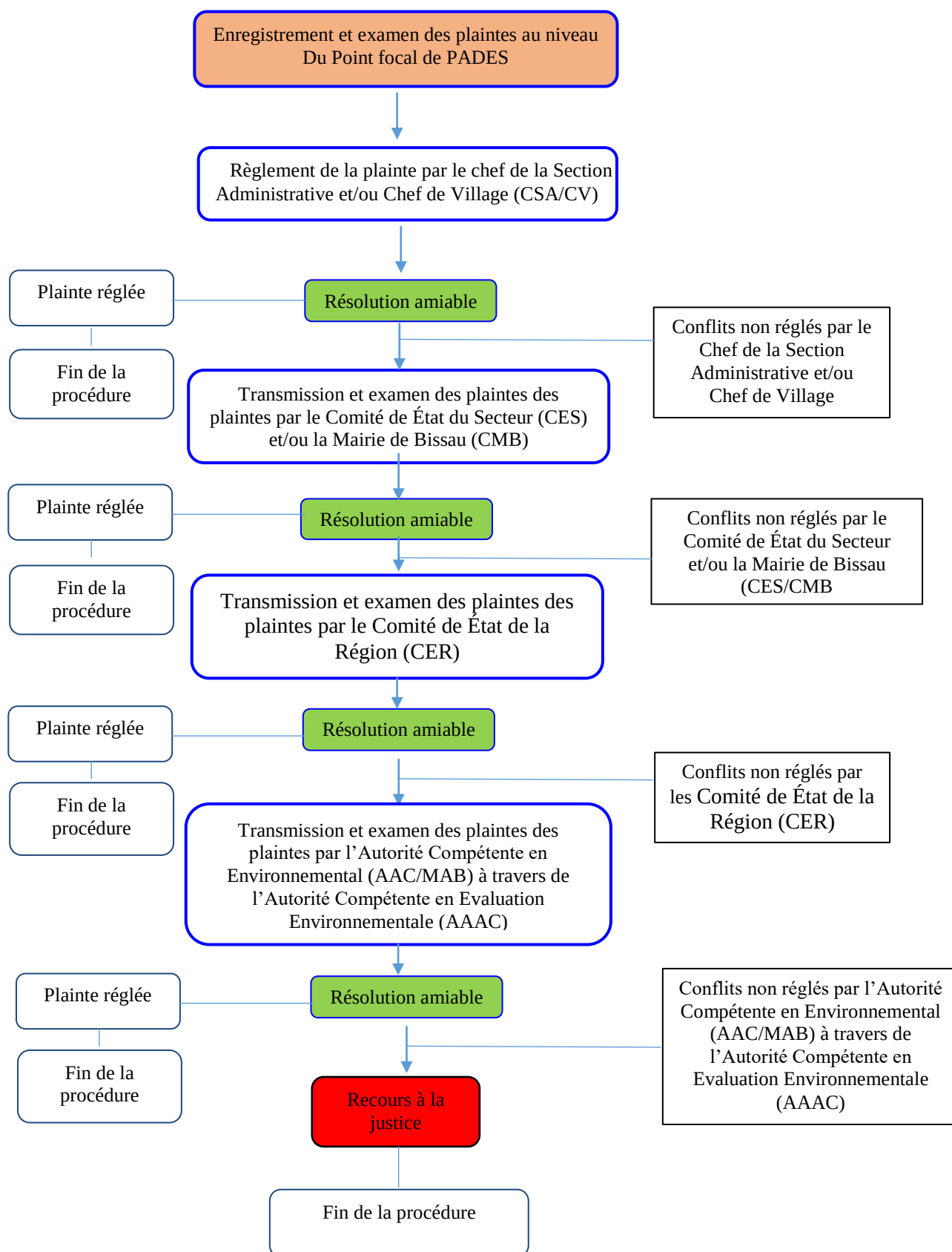
Niveau 4 : Le dernier niveau de recours à l'amiable sera piloté par l'Autorité Compétente en Environnement (AAC) c'est-à-dire, dans ce cas, le ministère de l'Environnement et Biodiversité assisté par l'Autorité Compétente en Evaluation Environnemental (AAAC) qui recevra, du Gouverneur de la Région touchée, les plaintes non résolues, malgré plusieurs médiations avec le plaignant, en vue de trouver une solution. L'Autorité Compétente en Environnement constitue le dernier niveau de recours à l'amiable pour la résolution des préoccupations et plaintes des parties prenantes affectées.

Chaque comité désignera un point focal qui se chargera de l'enregistrement et de la coordination des activités d'information, d'examen et de traitement des plaintes. Les comités seront constitués de façon transparente, démocratique et intégreront les représentants des personnes affectées (PAP), des femmes et des jeunes et des personnes vulnérables/défavorisées, en vue d'assurer la légitimité nécessaire dans un délai de 7 jours.

Recours judiciaire : si la tentative de résolution à l'amiable n'aboutit pas, ou si une partie n'est pas satisfaite de la résolution rendue par l'Autorité administrative (locale et centrale, la partie prenante a la possibilité de recourir à la justice en saisissant le tribunal de la localité.

Le mécanisme de gestion des plaintes à l'amiable a pour objectif d'éviter autant que possible les actions en justice, même si la partie lésée peut recourir à des organes judiciaires compétents à tout moment du processus de gestion des plaintes. Dans le cas où l'une des parties intenterait une action en justice, la procédure stipulée dans ce MGP cesse d'être effective. L'UGP apportera un appui technique au plaignant et les frais de ce recours seront à la charge de ce dernier.

Figure 2:Schéma du Mécanisme de résolution des griefs du PADES



5.4 TYPE DE PLAINTES ET CONFLITS EVENTUELS

Un programme de réinstallation involontaire suscite inévitablement des plaintes ou réclamations au sein des populations affectées y compris sur les VBG liées aux activités de réinstallation. Pour résoudre ces plaintes et conflits potentiels, il est nécessaire de prévoir un dispositif apte à offrir un cadre idéal de résolution des éventuelles contradictions qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet.

Le maître d'œuvre ou le consultant qui sera chargé de l'élaboration du PAR doit veiller à mettre en place un mécanisme de règlement des griefs et de réparation culturellement adapté et accessible, pour résoudre de façon impartiale et rapide les différends découlant du processus de réinstallation et des procédures d'indemnisation. Il faut s'assurer que le dispositif défini est simple et bien adapté pour permettre un redressement efficace des torts ou une prise en charge des VBG.

En général, les plaintes et conflits découlent des situations suivantes (liste non exhaustive) :

- erreurs dans l'identification des PAP et dans l'évaluation des biens ;
- désaccord sur les limites des terrains, soit entre la PAP et les autorités ou encore entre deux voisins ;
- conflit sur le titulaire du titre d'occupation ;
- désaccord sur l'évaluation d'une parcelle ou d'un autre bien par la commission d'évaluation des impenses ;
- désaccord sur les mesures de réinstallation, par exemple sur l'emplacement du site de réinstallation, sur le type d'habitat proposé ou sur les caractéristiques de la parcelle de réinstallation ;
- cas liés à l'EAS/HS ;
- conflit sur la propriété d'une activité artisanale/commerciale (propriétaire du fonds et exploitant différents, donc conflits sur le partage de l'indemnité) ;

5.5 DEPOT ET ENREGISTREMENT DES PLAINTES

Plusieurs canaux seront utilisés par le PADES en vue de collecter et d'enregistrer les plaintes soumises par les parties prenantes :

- Appel téléphonique ;
- Voie orale ;
- SMS ;
- WhatsApp ;
- Courrier physique ou postal ;
- Courrier électronique ;
- Boîtes à plaintes installées dans les comités de secteur et Mairies.

Le Projet enregistrera toutes les plaintes reçues dans un journal de bord qui sera tenu par les points focaux de chaque comité. Dès réception, le point focal enverra un accusé de réception par écrit (si la réclamation est envoyée par courrier), ou par téléphone (si elle est transmise oralement par téléphone), informant le plaignant de la réception de sa plainte et du numéro de référence attribué à sa réclamation.

Une copie de chaque plainte enregistrée sera faite et envoyée au Projet qui aura la responsabilité de mettre en place une base de données pour le suivi du traitement des plaintes.

Pour l'enregistrement et un suivi efficace, les plaintes pourraient être classées suivant les catégories ci-après :

- acquisition de terres et compensation (omissions, erreurs dans l'évaluation des biens, retard dans le paiement des indemnités, etc.) ;
- sécurité et santé (nuisances sonores, pollutions atmosphériques, accidents, dommage sur bien des tiers/dégâts hors emprises) ;
- absence d'information ;
- impacts socio-économiques (perte, baisse de revenus, perte de clientèle, coupure d'eau à la suite de dommages causés sur le réseau) ;
- remise en état des terres (après les travaux) ;
- recrutement local et emploi ;
- dommages sur les réseaux des concessionnaires ;
- violences, exploitation et abus sexuels ;
- discrimination ;
- non-respect des engagements pris par le projet.

Le Projet mettra en place un registre unique d'enregistrement des plaintes. Celui-ci sera tenu par le point focal au niveau du PADES.

Les plaignants ont l'opportunité d'exprimer leurs plaintes soit en se rendant directement au point focal, soit par téléphone ou par le chef de village concerné. Quel que soit le mode de transmission de la plainte, le point focal est tenu d'enregistrer la plainte en bonne et due forme. S'il s'agit d'une plainte transmise par téléphone, il notera sur l'emplacement réservé à la signature la mention « par téléphone ».

Les plaignants ont aussi la possibilité d'enregistrer leurs plaintes directement au niveau des chefs de village concernés. Dans tous les cas, le Chef de village se rapprochera toujours du point focal de PADES pour l'enregistrement et le traitement en première instance des réclamations.

Les numéros de téléphone habilités à recevoir les plaintes feront l'objet d'une large diffusion et seront même affichés dans l'ensemble des villages concernés.

Le PADES pourra aussi mettre à la disposition des communautés un numéro vert au niveau du Point focal pour le signalement des plaintes.

Tout département, employé ou sous-traitant approché par un membre de la communauté pour reporter une plainte doit être redirigé vers l'un des chargés de la Performance Sociale du PADES ou vers l'un des représentants des communautés locales afin de remplir le formulaire.

Ces canaux peuvent être utilisés dans le cadre du MGP du Projet, mais une attention particulière devra être accordée au respect des principes directeurs qui fondent le MGP, notamment l'impartialité, l'équité, (visite journalière de la plateforme et collecte des plaintes, transmission au point focal MGP du Projet, en vue d'un traitement diligent, en collaboration avec tous les acteurs du MGP).

Le PADES fournira une adresse physique, électronique et un numéro de téléphone pour permettre aux parties prenantes ou autres personnes intéressées de pouvoir soumettre leurs plaintes, suggestions, ou demandes de renseignement. Il fournira aussi les numéros de téléphone, adresses électroniques et physiques des commissions, des points focaux en charge de la collecte et de l'enregistrement des plaintes au sein des différents niveaux de traitement. Ces adresses et numéros de téléphone seront affichés dans les Secteurs concernés, les Camara municipal, ainsi qu'au sein de l'UGP pour que les victimes de EAS, de HS sur les lieux de travail puissent avoir l'information. L'objectif est de permettre à toutes les personnes, y compris les femmes et les personnes vulnérables, d'utiliser ce mécanisme.

Pour les VBG, le signalement des cas se fera à travers plusieurs canaux au sein du projet :

- Boîtes à plaintes mises à la disposition du personnel et des structures partenaires ;

- Courriers physiques ou électroniques (le Projet fournira une adresse e-mail fonctionnelle et un numéro de téléphone) ;
- Numéros verts existants (Police, Sapeurs-Pompiers, Association Féminines, etc.) ;
- Chef de village, Roi, chef de tribu ;
- Délégués de quartier ;
- Conseil de quartier ;
- Infirmière chef de Poste ;

Parmi les portes d'entrée identifiées, celles qui suivent sont jugées plus accessibles et sûres :

- Centre d'accueil des femmes victimes de violences
- Associations de lutte contre les VBG ;
- Relais communautaires ;
- Personnel de santé (infirmière chef de poste) ;
- Chef de quartier/village et conseil de quartier/village ;
- Police ;
- Services juridiques ;
- Numéros verts dédiés.

Il est ainsi recommandé au PADES, d'accorder une attention particulière à la communication/sensibilisation sur cette question, afin que tous les cas de l'EAS/HS soient signalés et traités selon les procédures décrites.

NB : Pour le traitement de toutes plaintes liées aux VBG/EAS/HS, le consentement de la victime sera recueilli au préalable.

5.6 PROCEDURES DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Les plaintes enregistrées seront traitées par les comités mis en place, dans le strict respect des principes et exigences du MGP. Pour que le mécanisme soit performant, la durée de traitement ne doit pas excéder 20 jours à compter de la date de réception de la plainte. Dès leur installation, les membres des comités se concerteront et décideront des mesures à mettre en place, en vue de permettre un traitement diligent de toutes les plaintes qui seront soumises.

La procédure proposée pour le traitement des plaintes est la suivante :

- dépôt et enregistrement de la plainte ;
- accusé de réception transmis au plaignant ;
- examen par le comité en vue de sa résolution ;
- notification de la résolution proposée au plaignant ;
- mise en œuvre de la résolution et suivi par le comité ;
- satisfaction du plaignant et clôture ;
- cas échéant, transmission à un niveau de traitement supérieur (Secteur, Commune), ou recours judiciaire.

La durée de traitement des plaintes est un indicateur important de la performance du mécanisme. Le Projet doit apporter toute la diligence nécessaire au traitement des réclamations et plaintes enregistrées ; cela contribue à améliorer la confiance des parties prenantes et leur participation dans la mise en œuvre du Projet. Par ailleurs, certaines réclamations liées à des problèmes de sécurité ou de santé, seront prises en charge immédiatement après enregistrement. Les parties prenantes consultées ont recommandé que les plaintes soient traitées avec toute la diligence qui sied.

Il sera aussi utile de définir et vulgariser le format de rencontres, en vue de l'examen et du traitement des plaintes enregistrées, mais aussi de l'évaluation périodique du mécanisme. Le système de rapportage sera également précisé, ainsi que la périodicité et les canaux de divulgation des résultats obtenus aux parties prenantes. En définitive, toutes les parties prenantes devront

participer au fonctionnement du mécanisme, au suivi du traitement des plaintes et à l'amélioration des procédures, en vue d'une meilleure performance et adhésion sociale.

Un rapport périodique (trimestriel) sera produit et partagé avec les parties prenantes clés (Bailleur de fonds, équipe du Projet), par le responsable du MGP qui sera désigné au sein de l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Ce rapport fera le point, entre autres, sur les indicateurs de suivi ci-après :

- Nombre de plaintes enregistrées au cours du trimestre ;
- Nombre de cas traités et clôturés au cours du trimestre ;
- Nombre de plaintes non encore résolues et en comparaison avec le dernier trimestre ;
- Catégorisation des nouvelles plaintes ;
- Nombre de plaintes relatives aux violences basées sur le genre ;
- Nombre de plaignants par sexe ;
- Délai moyen de résolution des plaintes ;
- Nombre de plaintes traitées à la satisfaction des plaignants.es
- Nombre de plaintes donnant lieu à une procédure judiciaire en cours.

5.7 CLOTURE ET ARCHIVAGE DES GRIEFS

La dernière étape de la gestion des plaintes est la clôture et l'archivage des plaintes traitées. En effet, les plaintes traitées devront être clôturées et archivées. Les commissions de gestion des plaintes et le point focal du Projet organiseront des séances de clôture, en collaboration avec les plaignants et un procès-verbal pourrait aussi être établi et signé par le président de la commission/point focal MP du Projet et le plaignant, prouvant la satisfaction du plaignant. Ce procès-verbal signé sera la preuve qu'aucun recours ne sera fait par le plaignant à propos de cette plainte. La fiche d'enregistrement et de traitement des plaintes comporte aussi une section qui permettra aux commissions et au Projet, de clôturer les plaintes résolues, avec un visa d'approbation des différentes parties impliquées. L'archivage pourrait se faire par catégorie de plaintes, par année de mise en œuvre, par catégorie de parties prenantes, etc. Chaque commission procédera à l'archivage des plaintes reçues, selon ce qui sera discuté et retenu en concertation avec le Projet. Les activités de renforcement des capacités des commissions intégreront un module sur la procédure de clôture et d'archivage des plaintes.

L'archivage et la documentation se fera sous format papier et numérique au sein du système de gestion sociale.

L'ensemble des griefs, plaintes, réclamations et doléances sera ainsi consolidé dans ce système et consultable pour tout besoin ultérieur et audit

5.8 MECANISME DE GESTION DES PLAINTES LIEES AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

Les Projets d'investissement comportant des travaux de génie civil sont souvent considérés comme présentant un risque substantiel de Violences Basées sur le Genre (VBG), exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel et Violences Contre les Enfants (VCE).

En vue de prévenir ces violences et abus, il est recommandé au Projet de définir des mesures fortes de prévention et de prise en charge. A ce titre, un mécanisme parallèle sera mis en place, en partenariat avec les structures de santé, d'éducation, les associations et organisations non gouvernementales (ONG), et de la société civile (OCS), pour la fourniture de services de prise en charge des victimes de violences sexuelles, dans le strict respect des principes de confidentialité, de sécurité et de garantie de la vie privée des victimes. Les dénonciations de VBG, exploitation, harcèlement et abus sexuels peuvent être soumises en ligne, par téléphone, par courrier ou en personne au responsable du MGP. L'UGP fournira les adresses et numéros de téléphone dédiés.

Un plan de réponse pour la prévention, l'atténuation des risques et la prise en charge des VBG pourrait être préparé par le Projet selon les Procédures Opérationnelles Standard (POS) en vigueur en Guinée Bissau et les exigences de la Banque mondiale. Après approbation, ce plan sera largement diffusé auprès des parties prenantes à travers les canaux appropriés, accessibles à toutes les parties prenantes. Les principes et procédures de signalement et de prise en charge devront être communiqués aux parties prenantes, en particulier les communautés affectées ou riveraines des travaux et les acteurs du secteur de l'énergie.

Le plan de réponse qui sera préparé par le Projet définira le dispositif de prévention et de prise en charge adéquat, prenant en compte les spécificités socioculturelles de chaque localité.

5.9 DIFFUSION DU MGP ET DU PLAN DE REPONSE AUX VIOLENCES ET ABUS SEXUELS

La diffusion du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et du Plan de réponse aux violences et abus sexuels, est une activité essentielle dans la mise en œuvre du PMPP et du Projet. En effet, pour permettre aux parties prenantes d'utiliser les recours mis en place, le MGP doit faire l'objet d'une large diffusion auprès des parties prenantes, en particulier les communautés affectées et riveraines du Projet, qui doivent toutes être informées de son existence, du mode de fonctionnement et des moyens de le saisir.

Toutes les informations sur les commissions qui seront mises en place, leur composition, rôles, adresses, canaux de dépôt des réclamations et griefs, durée de traitement, ainsi que les principes directeurs du MGP, doivent être communiquées aux parties prenantes, y compris les femmes et les autres groupes vulnérables, selon des formats et canaux adaptés à leurs besoins spécifiques. Le Projet organisera, dès le démarrage, des ateliers communautaires pour une large diffusion de ce dispositif de recueil et de traitement des plaintes. Pour une meilleure diffusion, ces informations importantes peuvent être affichées dans les endroits stratégiques, tels que les secteurs, le Camara Municipal de Bissau, les structures de santé, les écoles, les chantiers. Une communication de proximité pourrait également être conduite, afin de divulguer les informations.

Ce même travail de divulgation sera fait pour la diffusion du plan de prévention, d'atténuation des risques et de prise en charge des Violences Basées sur le Genre (VBG/EAS/HS) et autres violences contre les enfants (VCE).

La communication sur ce plan de réponse mettra l'accent sur les informations fondamentales suivantes :

- Aucune faveur sexuelle ou autre ne peut être demandée en échange d'une offre d'emploi, du règlement d'un conflit, d'une assistance médicale, ou d'une protection ;
- Il est interdit au personnel des entreprises et autres prestataires recrutés pour la réalisation des travaux, au personnel des fournisseurs de services médicaux et de sécurité, de se livrer à l'exploitation et aux abus sexuels ;
- Tout cas d'exploitation et d'abus sexuels peut être signalé en toute confidentialité ;
- Non-tolérance des Violences Basées sur le Genre (exploitation et abus sexuels, harcèlement sexuel) ;
- Dispositions juridiques prévues par la loi pour sanctionner les auteurs de VBG/EAS/HS ;
- Endroits où se rendre pour signaler et obtenir de l'aide (procédures de signalement des cas avérés) ;
- Procédures de prise en charge, des services disponibles et des modalités d'accès à ces services ;
- Principes/conditions de confidentialité ;
- Principes de sécurité et de respect de la vie privée des victimes.

Certains de ces messages devront être affichés de façon visible à des endroits stratégiques au niveau des chantiers, pour une meilleure vulgarisation, en complément du code de conduite à faire signer aux entreprises et à leur personnel, et autres prestataires de services mobilisés dans le cadre de l'exécution du Projet : consultants, fournisseurs, bureaux de contrôle prestataires de services, services de signalement (forces de défense et de sécurité), et de prise en charge médicale, sociale, juridique, psychologique, etc.

Toutes les plaintes relatives aux violences basées sur le genre et abus sexuels doivent être signalées à la Banque mondiale dans les 24 heures suivant l'incident, dans le respect des principes de confidentialité et du consentement éclairé (aucune information spécifique sur les victimes ne sera communiquée). Les données à fournir porteront sur : la nature de l'affaire, le lien avec le Projet, la localisation, l'âge et le sexe de la victime et la référence vers des services si tel a été le cas.

Un rapport périodique (mensuel) sera élaboré pour relater la situation de la gestion des cas enregistrés. Les principales informations suivantes doivent figurer dans ce rapport :

- Nombre de cas de VBG/EAS/HS et violences contre les enfants rapportés ;
- Pourcentage des cas de VBG/EAS/HS référés vers les structures de prise en charge ;
- Types d'incidents (définition ou catégorisation des cas) ;
 - o De l'âge de la survivante ;
 - o Si l'agresseur est un acteur du Projet ;
 - o Du nombre d'agresseurs ;
 - o De l'âge de l'agresseur ;
 - o Des services reçus, des renvois effectués et des actions en attente ;
 - o Nombre de cas traités et clôturés ;
 - o Nombre de cas en cours de traitement ;
 - o Sanctions prises en interne si l'agresseur est lié au Projet.

Les activités de suivi-évaluation porteront aussi sur le pourcentage de travailleurs ayant signé le code de conduite et ayant participé à des sessions de formation sur les VBG/EAS/HS et sur le code de conduite, mais aussi sur le nombre de séances de communication, et nombre de femmes et de jeunes filles ayant participé aux sessions d'information et de diffusion du Plan de réponse.

5.10 SUIVI ET RAPPORTAGE

Un rapport périodique (mensuel) sera élaboré pour relater la situation des activités d'engagement des parties prenantes. Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- nombre de réunions de différentes sortes (audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux, etc.) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants
- nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié
- nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'UCP à l'aide de divers mécanismes de rétroaction
- taux de satisfaction des bénéficiaires
- niveau d'adhésion au projet
- nombre de publications couvrant le projet dans les médias.

De plus, le suivi adressera les indicateurs clefs sur le mécanisme de gestion des plaintes, notamment :

- la catégorisation des réclamations
- le nombre de plaintes reçues par type / catégorie de canal de réception au cours du mois
- le nombre de plaintes éligibles au cours du mois
- le nombre de réclamations en suspens à la fin du mois et comparaison avec le dernier mois

- le nombre et le pourcentage de plaintes qui ont abouti à un accord
- le nombre et le pourcentage de plaintes résolues
- le nombre et le pourcentage de plaintes résolues dans le délai prévu par le MP
- le nombre et le pourcentage de plaintes ayant fait l'objet des recours
- le nombre de représailles suite aux dénonciations
- le nombre de plaintes ayant fait l'objet d'une saisine des tribunaux
- le nombre de comités de gestion des réclamations installés et formés.

Par ailleurs, le suivi traitera des indicateurs corps qui devront être contenus dans le plan d'action d'atténuation et réponses aux Risques VBG/EAS/HS et portant essentiellement sur les griefs.

- le nombre de cas de VBG/EAS/HS et contre les enfants rapportés ;
- le pourcentage des cas VBG/EAS/HS référés vers les structures de prise en charge ;
- les types d'incidents (définition ou catégorisation des cas) ;
- le nombre ou le pourcentage d'incidents (par type d'incidents) en fonction:
 - de l'âge de la survivante (adulte / enfant)
 - si l'agresseur est lié au Projet
 - des services reçus, des renvois effectués et des actions en attente
 - nombre de cas traités et clôturés
 - nombre de cas en cours de traitement, contraintes,
 - Sanctions prises en interne le cas échéant
 - % de travailleurs ayant signé le code de conduite (CdC)
 - % de travailleurs ayant participé à une séance de formation sur le CdC
 - % répondants femmes au cours des consultations du projet.

Ces rapports seront complétés par une analyse des risques qui sera faite de façon continue pendant toute la durée de mise en œuvre du Projet, ce qui induira une mise à jour du PMPP annuellement au cours des premières phases de travaux et de construction, et tous les deux ans pendant les opérations.

Ces informations essentielles permettront au Projet, de mieux adapter les activités d'engagement des parties prenantes, de gestion des plaintes et de prévention et de prise en charge des VBG/EAS/HS. A cet effet, l'accent sera mis sur des messages de sensibilisation, de redéfinition des cibles, de capitalisation des leçons et expériences. Par conséquent, le Projet collaborera avec les acteurs communautaires et autres organismes (publics et privés) offrant des services pour toutes ces questions.

6. RESSOURCES, RESPONSABILITES, SUIVI& REPORTAGE ET BUDGET

Le PADES mobilisera les ressources humaines et financières nécessaires et suffisantes qui seront consacrées exclusivement à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Ces ressources couvriront principalement :

- Ateliers de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes,
- Élaboration du plan de communication sociale et d'engagement communautaire,
- Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour les entreprises et ses sous-traitants,
- Tenue de séances (radios, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets environnementaux et sociaux, les questions de VBG et sur le MGP,
- Conception des supports de communication,
- Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupe WhatsApp),
- Mise à disposition de numéros de téléphones aux relais communautaires qui appuieront le PADES dans le processus d'enregistrement et suivi des plaintes,
- Conception de registres d'enregistrement de plaintes,
- Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP,
- Formation des entités de mise en œuvre des procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable,
- Suivi des feedbacks,
- Publication des rapports de suivi du PMPP y compris les feedbacks et griefs,
- Mise à jour du PMPP.

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre du PMPP évalué à **quarante-neuf millions cinq cent mille (49 500 000) F CFA soit 85587,03 USD** sera alloué pour supporter les activités nécessaires à la réalisation des objectives du PMPP. Le budget du PMPP sera financé par le Projet. Le tableau 22 présente les différentes rubriques dudit budget.

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Tableau 22 : Budget de mise en œuvre du PMPP

	Activités	Responsable			Délai / Périodicité	Coût estimatif (F CFA)	Cout en USD
Divulgence du PMPP	Ateliers de partage du PMPP avec les représentants des parties prenantes	UGP PADES			Dès l'approbation du PMPP	2 000 000	3458,06
Mise en œuvre de la communication	Élaboration du plan de communication sociale	UGP PADES			Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	6 000 000	10374,19
	Développement et mise en œuvre d'un programme de communication pour les entreprises et ses sous-traitants	Entreprises chargées des travaux			Avant le démarrage des travaux	A la charge des entreprises des travaux	
	Tenue de séances (radios, télévisions et presses écrites) de sensibilisation et communication des parties prenantes sur les impacts et effets environnementaux et sociaux, les questions de VBG et sur le MGP	UGP PADES			Tout au long de la mise en œuvre du Projet	22 500 000 (soit 1,5 million F CFA par année et par région X 5 ans)	38903,20
Accessibilité	Élaboration des supports de communication	UGP PADES			Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	3 000 000	5187,09
	Mise en place d'une plateforme (site Web interactif, page Facebook, page Twitter, groupe WhatsApp)	UGP PADES			Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	1 000 000	1729,03
Gestion des plaintes (MGP)	Dotation en téléphones des relais chargés d'appui le PADES dans le processus d'enregistrement et de suivi des plaintes	UGP PADES			Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	1 000 000	1729,03
	▪ Conception de registres d'enregistrement de plaintes ▪ Edition et Publication de brochures /affiches / Dépliants sur le MGP	UGP PADES			Six mois après l'entrée en vigueur du Projet	3 000 000	5187,09
	Formation des entités de mise en	UGP PADES			Six mois après	6 000 000	10374,19

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

	Activités	Responsable			Délai / Périodicité	Coût estimatif (F CFA)	Cout en USD
	œuvre des procédures de gestion des plaintes et de résolution à l'amiable				l'entrée en vigueur du Projet		
Gestion des feedbacks	Suivi des feedbacks	UGP PADES			Tout au long de la mise en œuvre du Projet	Sans coût	
Suivi-évaluation du PMPP	Publication des rapports de suivi du PMPP y compris les feedbacks et griefs	UGP PADES			Tous les 06 mois	Sans coût	
	Mise à jour du PMPP	UGP PADES			Au besoin	5 000 000	8645,16
						49 500 000	85587,03

ANNEXES

ANNEXE 1. MODELE DE TABLEAU DE SYNTHESE DES BESOINS DES PARTIES PRENANTES

Communauté	Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
Village A					
Village B					

ANNEXE 2. MODELE DE TRABLEAU SYNTHESE DES ACTIVITES PREVUES POUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Stade du projet	Liste des informations à communiquer	Méthodes proposées	Calendrier : lieux/dates	Parties prenantes ciblées	Pourcentage atteint	Responsabilités

ANNEXE 3 : FICHE D'ENREGISTREMENT DES PLAINTES

1. Information générales sur la plainte

Reçue par : _____ Date de réception : _____ Heure : _____ No : _____

2. Information sur le plaignant ou de son représentant e

☐ Anonyme	☐ Lui-même	☐ Parent	☐ Autre (à préciser)
Mme ☐	M ☐		
Prénom et Nom :			
Adresse :			
Numéro pièce d'identification (CNI, Passeport ou autre à préciser) :			
Tél. maison :		Tél. travail:	
Cellulaire :		Courriel :	

3. Détails des objets de plaintes ☐ voir feuille en annexe

☐ Sous-évaluation des pertes et/ou Indemnisation	☐ Dommages liés aux travaux	☐ Problèmes de gouvernance
☐ Harcèlement sexuel ou Abus sexuel	☐ Plaintes liées aux violences physiques	☐ Autre (à préciser)

Degré d'urgence de la plainte : ☐ Prioritaire ☐ modéré ☐ faible

4. Description de la plainte

5. Attentes du plaignant

6. Analyse de la recevabilité de la plainte

☐ Plainte recevable pour traitement	☐ Plainte non recevable
Motifs si non retenus :	
Avis verbal ☐ ou écrit ☐ transmis au plaignant énonçant les motifs de l'irrecevabilité de sa plainte date :	

7. Stratégie d'examen de la plainte : désignation d'un ou des entités de résolution de la plainte

Le ou les entités de résolution :

(Faire l'historique du dossier et des plaintes)

Plan et stratégie du traitement

8. Accusé de réception transmis au plaignant

☐ oui ☐ non

9. Plan d'examen de la plainte (toutes les actions doivent être documentées au fur et à mesure)

Date : _____	Actions prises

Date : _____	Actions prises

Date : _____	Actions prises

10. Communication du résultat de l'examen et de la résolution de la plainte

Mesures correctives proposées (Plan de régularisation) :	☐ oui	☐ non
Communication du résultat de l'examen de la plainte :	☐ oui	☐ non

11. Consentement du plaignant

Le plaignant est consentant sur la mesure proposée : ☐ oui ☐ non

Signature du plaignant :

12. Suivi et règlement de la plainte

Description :
Responsable :

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Date de réalisation :

Fermeture du dossier ou a

Date de fermeture :	
Présentation au conseil d'administration le	
Signature du responsable :	

Documents annexes à la plainte :

- PV de constat avec Photos
 - Liste de présence des personnes ayant participé à la résolution avec signature
 - Tout autre document pertinent
-

ANNEXE 4 : MODELE DE JOURNAL DE CONSULTATION

Le but du journal d'activité est de recueillir des informations sur lesquelles les parties prenantes ont été consultées. Il est important de conserver ce journal afin de pouvoir documenter l'implication des parties prenantes durant toutes les phases du projet.

Membre (s) UCP PADES :			
Méthode (encercler) :	Email	Téléphone	Rencontre
Partie prenante consultée		Date du premier contact :	
Nom & Prénom :			
Structure :			
Téléphone :			
Email :			
Objet de la consultation (brève description)		Matériel et/ou informations demandé(e)s / reçu(e)s	
Suivi, notes ou observations			
.....			
.....			
.....			
.....			

Pour les communications ultérieures avec la même personne, remplir le tableau ci-dessous

Date	Informations demandées / reçues	Notes ou observations

ANNEXE 5 : MODELE DE RAPPORT DE CONSULTATION

Date de la Consultation :		
Lieu de la Consultation :		
Objet de la consultation :		
Parties prenantes consultées	<i>Organisation</i>	<i>Nom et fonction</i>
	1.	
	2.	
	3.	
	4.	
	5.	
	6.	
	7.	
	8.	
	9.	
	10.	
Points de discussion	- - -	
Recommandations		

NB : Joindre Photos de la consultation et feuille de présence

ANNEXE 6 : FORMULAIRE DE FEEDBACK

Contact de l'UCP PADES	Date de consultation :	Lieu de la consultation :
Nom et statut de la partie prenante	Adresse : Tél :	Email :
Problèmes / sujets soulevés	Résumé des résultats de la consultation	
Avons-nous oublié quelque chose qui a été soulevé durant la consultation ?		
Y a-t-il une information importante qui a été négligée ?		
Y a-t-il une autre partie prenante importante que nous devrions consulter ?		
Qu'est-ce qui vous intéresse le plus dans les projets ?		
Quelles sont vos appréhensions sur les projets ?		
Quelles informations aimeriez-vous qu'on partage avec vous ? Par quel canal ?		
Quelles sont vos suggestions et recommandations ?		

ANNEXE 7 : FORMULAIRE DE BOITE A QUESTION

Date	Nom du soumissionnaire & Coordonnées	Partie prenante	Question, commentaire, suggestion	Nom et coordonnées du responsable projet auquel la question, le commentaire ou la suggestion a été soumis	Réponse donnée au soumissionnaire et le mode de transmission	Date de la transmission

ANNEXE 8. THEMATIQUES ET PRE-LISTE DE SERVICES TECHNIQUES A CONSULTER

CONSULTATION DES SERVICES TECHNIQUES

THEMATIQUES

- Connaissance du projet ;
- Avis et perceptions des acteurs du projet ;
- Impacts positifs et négatifs du projet sur les activités socio-économiques ;
- Impacts positifs et négatifs sur les ménages et l'économie locale ;
- Contraintes et risques liés à la mise en œuvre du projet ;
- Expériences antérieures de mise en œuvre de projets similaires dans la zone ;
- Implication des acteurs dans la formulation et la mise en œuvre du projet ;
- Préoccupations et craintes des acteurs vis-à-vis du projet ;
- Attentes des acteurs du projet ;
- Suggestions et recommandations pour une bonne mise en œuvre du projet ;
- Autres thèmes pertinents abordés par les acteurs.

SERVICES A CONSULTER

- Direction de l'Environnement AAAC (Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente) de Bissau
- Direction des mines et de la géologie
- Direction des Eaux et Electricités de Guinée Bissau (EAGB)
- Institut National de la Métrologie de Bissau
- UICN
- Institut National de la Statistique de Bissau
- Service National de la Protection Civile de Bissau
- Direction Générale de l'Aménagement du Territoire Bissau
- Direction Générale de la Faune et Flore
- Ministère de la Santé Publique Service des Installations et Equipements
- Laboratoire Nationale de Santé Publique
- Ministère de la Fonction Publique Direction générale du travail
- Direction Générale des ressources Hydrique de Guinée Bissau
- Institution de la Biodiversité et des Aires Protégées
- Direction Générale des Routes
- Direction Général des plans
- Direction nationale des mouvements Société Civile
- Mairie concernée
- ONG parties prenantes
- Populations riveraines

ANNEXE 9. QUESTIONNAIRE D'ENQUETE VILLAGE

ENQUETE AU NIVEAU DES VILLAGES

Date : / / 2021

Nom du village :

Nom et Prénom du Chef de village :

Numéros de téléphone :

Position du village par rapport à la zone du projet :

I. HISTORIQUE DU VILLAGE

1.1 Quelles sont la date et les raisons de la fondation du village

.....
.....
.....
.....
.....
.....

1.2 Quels sont les premiers habitants du village (*ethnie et origine*)

.....
.....
.....
.....
.....

1.3 Faits historiques majeurs (*quels sont les événements historiques qui ont marqué la vie du village : type et date*)

.....
.....
.....
.....
.....

II. DEMOGRAPHIE

2.1 Nombre de concessions :

2.2 Nombre d'habitants :

Hommes :

Femmes :

Jeunes :

2.3 Principaux groupes ethniques (*par ordre d'importance*)

N°	Groupe ethnique	Origine	Commentaires
1			
2			
3			

III. SANTE

3.1. Quelles sont les maladies fréquentes dans votre village ?

.....

.....

.....

.....

.....

3.2. Quels sont les modes de traitement utilisés par les malades du village pour se soigner ?

.....

.....

.....

.....

.....

IV. ACTIVITES ECONOMIQUES DANS LE VILLAGE

4.1 Quelles sont (*par ordre d'importance*) les principales activités du village ?

N°	Activité	Pratiquée par	Pourcentage dans le revenu du village	Commentaires
1				
2				
3				

4.2 Agriculture

4.2.1 Avez-vous des champs de cultures et où sont-ils situés ?

.....

.....

.....

.....

4.2.2 Quelles sont (*par ordre d'importance*) les spéculations que vous pratiquer ?

.....

.....

.....

.....

.....

N°	Spéculation n	Pratiqué e par	Superficie e cultivée	Rendement t Saisonnier	Rendement t Monétaire	Coordonnées s PGS X Y	Distance p ar rapport au projet
1							
2							
3							

4.3 Comment accède-t-on à la terre ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4.4 Elevage : Parlez-nous de l'élevage dans le village : pratiquants, cheptel (nombre de tête par espèces), zones de pâturage, zones d'abreuvement (distance par rapport aux périmètres du projet), problèmes et contraintes, etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4.5 Exploitation forestière : Parlez-nous de l'exploitation forestière, si elle pratiquée dans le village : pratiquants, type d'activités, utilisation, problèmes, contraintes, perceptives etc.....

.....

.....

.....

.....

.....

4.6 Autres types d'activités : Parlez-nous des autres types d'activités économiques du village : pratiquants, problèmes, contraintes, perspectives etc.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

V. RESEAU ROUTIER ET MODE DE DEPLACEMENT DES POPULATIONS

5.1 Par quelles voies accède-t-on au village ?

.....
.....
.....
.....
.....

5.2 Vers quelle destination se concentre le déplacement des habitants du village ?

.....
.....
.....
.....
.....

5.3 Est-ce que des accidents sont déjà survenus dans le village ou à proximité ?

.....
.....
.....
.....
.....

5.4 Quelle en était la cause ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

VI. ACCES AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES

Infrastructures	Situation dans le village	Commentaires
Electricité		
Scolaire		
Sanitaire		
Hydraulique		

Infrastructures	Situation dans le village	Commentaires
Electricité		

Mosquée		
Eglise		
Parc de vaccination		
Gare routière		
Poste de Garde national		
Terrain de foot		
Commerciales (marchés, boutiques)		

VII. ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES ET SOCIOPROFESSIONNELLES DANS LE VILLAGE

7.1 Communautaires

.....

7.2 Socioprofessionnelles

.....

VIII. COUTUMES ET MŒURS DU VILLAGE

8.1 Pouvez-vous nous parler des coutumes et mœurs du village (présence de gardiens des coutumes et mœurs, présence des lieux et objets sacrés, les interdits, sacrifices du village etc...

.....

8.2 Sont-ils situés à proximité du site de projet ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

8.3 Pensez-vous que le développement des activités du projet puisse entrer en contradiction avec les valeurs culturelles du village ?

.....
.....
.....
.....
.....

8.4 Mode de gestion des conflits au niveau du village ?

.....
.....
.....
.....
.....

IX. INTERACTIONS/RELATIONS AVEC LES AUTRES VILLAGES

.....
.....
.....
.....
.....

X. PROBLEMES / CONTRAINTES ACTUELS DU VILLAGE (par ordre d'importance)

N°	Problèmes/contraintes	Commentaires
1		
2		
3		

XI. PERSPECTIVES DU VILLAGE (Si elles existent /sont connues)

.....
.....
.....
.....
.....

XII. SUGGESTION ET RECOMMANDATIONS POUR UNE BONNE COHABITATION ENTRE LE PROJET ET LE VILLAGE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

XIII. AVEZ-VOUS DES SUGGESTIONS ET DES RECOMMANDATIONS A L'ENDROIT DU PROJET POUR MEILLEURE COHABITATION ?

.....

.....

.....

.....

.....

XIV. QUELQUES TYPES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL SOUHAITEZ-VOUS ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ANNEXE 10 : DETAILS SUR LES CONSULTATIONS, PROCES VERBAUX ET LISTES DES PARTIES PRENANTES CONSULTEES

Entités	Date et heure de la consultation	Avis et Préoccupations sur le Projet	Recommandations
Structures rencontrées au niveau national			
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 09H30min à 10H00min	▪ L'armature urbain des nouvelles centrales solaires par rapport au cadre de vie ; ▪ Une clarification des relations entre le projet et EAGB avant l'entame ; ▪ Le non-respect des normes environnementales et sociales ; ▪ Le non-respect des mesures de mitigations par rapport aux impacts sur les communautés riveraines des sites.	▪ Le respect des normes environnementales et sociales ; ▪ Le respect des cahiers de charges par les entreprises chargées des travaux ; ▪ L'implication de la population locale ; ▪ Le recrutement de la main d'œuvre locale ; ▪ Le paiement juste et équitable des personnes affectées ; ▪ Elargir le projet dans le futur pour que d'autres populations en puissent bénéficier.
DIRECTION DES ROUTES	VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 10H05min à 10H25min.	▪ Non-respect de l'environnement lors des travaux ; ▪ Non-recrutement de la main d'œuvre locale ; ▪ Respecter les emprises des routes	▪ Mettre le respect de l'environnement au premier plan ; ▪ Indemniser les populations affectées par le projet ; ▪ Prévoir des routes d'accès aux centrales solaires et en faire profiter la population ; ▪ Intégrer le projet de la deuxième sortie de Bissau Antula-Nhacara en cours dans la zone ; ▪ Recruter la population locale
DIRECTION GENERALE DE L'ENERGIE	VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 10H03min à 11H20min.	▪ La non-implication des parties prenantes ▪ Le sud du pays Tombali et Quinara devraient être privilégié et considéré comme prioritaire dans le choix des sites ▪ Les îles sont aussi prioritaires vu la production économique ▪ Les énergies renouvelables sont une alternative avec la disponibilité de la ressource (soleil) ▪ Le manque d'information avant début des travaux, le non-emploi de la main d'œuvre locale peuvent être à l'origine d'incompréhensions pouvant aboutir aux conflits ; ▪ Les sites d'implantation des centrales posent toujours des problèmes avec la population locale ▪ Problème de maintenance des centrales solaires existantes à Bissora et Bambadinca	▪ Une implication de toutes les parties prenantes du projet ; ▪ Reboiser pour compenser les pertes d'arbres induites par les travaux ; ▪ Recruter la main d'œuvre locale ; ▪ Sensibiliser les travailleurs sur les potentiels dangers liés aux travaux ; ▪ Veiller au respect du port des EPI par les ouvriers ; ▪ Prévenir les conflits à travers une communication claire sur les travaux ; ▪ Prendre en compte l'équité territoriale pendant la phase de mise en œuvre ; ▪ Faire la situation de référence des besoins en électrification ; ▪ Electrifier les villages en fonction des besoins et de l'urgence pour éviter les frustrations ;

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Entités	Date et heure de la consultation	Avis et Préoccupations sur le Projet	Recommandations
		▪ Problème avec la foudre qui gêne une partie des installations ▪ Problématique dans la gestion des centrales ▪ Non-respect des cahiers de charge par les entreprises contractantes	▪ Impliquer les collectivités lors du choix des villages à électrifier ; ▪ Installer des poteaux adaptés aux localités à raccorder (feux de brousse, fortes pluies) ▪ Intégrer les équipes techniques nationales dans la conception des projets et lors des travaux ▪ Intégrer la Direction des énergies renouvelables dans le choix des sites ▪ Impliquer la population locale durant toutes les étapes du projet notamment sur le choix des sites d'implantation des centrales ▪ Le ministère doit assurer le suivi rigoureux des travaux ▪ Aménager des candélabres solaires pour l'éclairage des populations riveraines ▪ Installer des paratonnerres et parafoudres dans les centrales ▪ Recruter la main d'œuvre locale
DIRECTION DES MINES ET DE LA GEOLOGIE	VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 12H00min à 11H15min	▪ Le pays manque crucialement d'énergie ▪ Le déboisement à outrance des sites d'implantation ▪	▪ Etendre le projet à l'intérieur du pays ▪ Respect des aires protégées ▪ Réaliser des EIES pour les sites d'implantation des centrales
AAAC	VENDREDI 10 DECEMBRE 2021 12H30min à 13H00min	▪ Non-respect des clauses environnementales et sociales par les entreprises chargées des travaux ▪ Non-respect des droits humains par les entreprises d'exécution ; ▪ Non-respect du port des EPI ▪ Dans l'élaboration des documents de projet bien intégrer les préoccupations majeures de la population dans la phase d'exécution ▪ Les lois ne sont pas clairement définies en matière d'énergie renouvelable	▪ Respect des lois et des formalités de façon générale ; ▪ Port effectif des EPI dans les chantiers ▪ Respect du droit du travail (contrat de travail) ▪ Bien identifier les PAP et les indemniser à juste titre ▪ Informer et associer la population dans le projet ▪ Faire un suivi et un contrôle des activités du projet ; ▪ Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale ; ▪ Prendre en compte les ménages vulnérables lors du raccordement au réseau ; ▪ Associer l'expertise locale durant la mise en œuvre du projet ; ▪ Impliquer la population pour le choix des lieux d'implantation des centrales et dans le suivi du PGES ;

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Entités	Date et heure de la consultation	Avis et Préoccupations sur le Projet	Recommandations
DIRECTION DE SERVICE D'HIGYÈNE ET SÉCURITÉ DE TRAVAIL	MARDI 14 DECEMBRE 11H00min à 11H20min	- Non recrutement de la main d'œuvre locale - Absence de contrat de travail en bonne et due forme - La non-dotation en EPI des travailleurs	- Qu'il existe des contrats entre les entreprises réalisant la construction de centrales solaires et les travailleurs, respectant les directives légales ; - Le respect des cahiers de charges par les entreprises chargées des travaux ; - L'implication de la population locale ; - Le recrutement de la main d'œuvre locale ; - Port effectif des EPI
INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE	MARDI 14 DECEMBRE 13H00min à 13H20min	- L'armature urbain des nouvelles centrales solaires par rapport au cadre de vie ; - Une clarification des relations entre le projet et EAGB avant l'entame ; - Le non-respect des normes environnementales et sociales ; - Le non-respect des mesures de mitigations par rapport aux impacts sur les communautés riveraines des sites.	- La Direction recommande au ministère de l'Énergie une baisse du prix de l'électricité, compte tenu du type d'énergie et de la forte demande des populations régionales ; - Comme il y a des implications positives du projet, en termes de santé, d'économie, etc. - L'implication de la population locale ; - Le recrutement de la main d'œuvre locale ;
UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN)	MERCREDI 14 DECEMBRE 10H00min à 10H20min	- Non-respect du milieu naturel ; - Non-respect des site culturel et sacré ; - Le non-respect des normes environnementales et sociales ; - Le non-respect des mesures de mitigations par rapport aux impacts sur les communautés riveraines des sites.	- Le respect des normes environnementales et sociales ; - Que toutes les parties concernées soient impliquées du début à la fin du projet. Éviter les risques qui pourraient mettre en péril des problèmes majeurs pour les collectivités et l'environnement en général. Suivez toujours les mesures d'atténuation ; - Que le projet n'impacte pas négativement le milieu naturel et que le projet fournisse un gros effort pour ne pas impacter négativement les zones d'intervention, le patrimoine culturel, les sites sacrés, etc. - S'il y a un besoin d'indemniser les gens, que l'indemnisation se fasse de la meilleure façon possible. Respectez toujours les sites culturellement importants et les zones sensibles ; - Éviter les risques qui pourraient mettre en péril des problèmes majeurs pour les collectivités et l'environnement en général. - Respect des mesures d'atténuation ;

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Entités	Date et heure de la consultation	Avis et Préoccupations sur le Projet	Recommandations
INSTITUT DE LA BIODIVERSITÉ ET DES AIRES PROTÉGÉES	MERCREDI 15 DECEMBRE 10H30min à 10H50min	▪ Problématiques de l'absence de fourniture de l'énergie électrique au niveau de l'archipel de Bijagós ▪ Pour IBAP, le projet est la bienvenue et urgent, car c'est le type d'énergie renouvelable, respectueuse de l'environnement, sans polluants et dans le pays il y a un grand potentiel du soleil, qui devrait être utilisé pour que les populations de toutes les régions aient accès à l'électricité. ▪ L'accès à l'électricité va favoriser le développement du tourisme dans les îles	▪ Le respect des normes environnementales et sociales ; ▪ Planification d'installation des centrales sur les îles l'ensemble de l'archipel est une réserve de biosphère, une zone humide et considéré comme un site Ramsar de grande importance nationale, régionale et internationale ; ▪ Que l'IBAP soit impliqué dans le choix des sites d'implantation des centrales solaires sur les îles car il existe une loi-cadre pour les aires protégées et que le projet soit étendu à d'autres îles aussi parce que l'ensemble de l'archipel est un pôle de développement touristique du pays
ORGANISATION POUR LA DÉFENSE ET DÉVELOPPEMENT DES ZONES HUMIDES EN GUINÉE-BISSAU	MERCREDI 15 DECEMBRE 14H00min à 14H20min	▪ Protection des zones humaines surtout au niveau des îles ▪ Risque de détériorations de biens d'autrui lors des travaux ▪ Non-paiement des impenses ▪	▪ Que le projet soit bien exécuté, en respectant toutes les autres procédures sectorielles et volonté des populations, car c'est un projet de développement ; ▪ Comme il y a des implications positives du projet, en termes de fonctionnement de services de santé, d'économie, etc. Que le projet soit très bien exécuté ; ▪ L'implication de la population locale ; ▪ Le recrutement de la main d'œuvre locale ; ▪ Le paiement juste et équitable des personnes affectées ; ▪
MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE – SERVICE DES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS	MARDI 14 DECEMBRE 16H00min à 16H20min	▪ Problématiques de l'absence de fourniture de l'énergie électrique au niveau de centres de santé au niveau des régions/secteurs du pays ▪	▪ Le respect des normes environnementales et sociales ; ▪ Assistance du PADES dans le volet santé : législation sur les droits et devoirs des usagers pour faciliter l'interaction entre patients et professionnels et formation du personnel de la structure de santé vers l'humanisation des services ;
SERVICE NATIONAL DE PROTECTION CIVILE	MERCREDI 15 DECEMBRE 11H00min à 11H30min	▪ L'armature urbain des nouvelles centrales solaires par rapport au cadre de vie ; ▪ Absence de clôture autour des centrales solaires, accès aux sites, signalisation et matériels/équipements de sécurité pour lutter contre les incendies peut être problématique.	▪ Clôture systématique des centres solaires ; ▪ Prévoir la signalisation ; ▪ Bien aménager les voies d'accès aux centrales ; ▪ Doter les centrales de matériels et équipements de lutte contre les incendies ▪ Respectez les zones considérées comme des forêts

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Entités	Date et heure de la consultation	Avis et Préoccupations sur le Projet	Recommandations
			communautaires car elles ont un couvert végétal distinct, des forêts sacrées, etc. ▪ Impliquez toujours les autorités régionales dans le choix des sites d'implantation des centrales solaires ;
DIRECTION GÉNÉRALE DE FORÊT ET FAUNE	MERCREDI 15 DECEMBRE 14H00min à 14H20min	▪ Le non-respect des normes environnementales et sociales ; ▪ Absence d'autorisations nécessaires pour le démarrage des travaux ▪ Les coupes abusives d'arbres	▪ Le respect des normes environnementales et sociales ; ▪ Disposer des autorisations nécessaires avant le démarrage des travaux ; ▪ Respecter de la végétation et des forêts en particulier.
DIRECTION GÉNÉRALE DE PLAN	JEUDI 16 DECEMBRE 10H00min à 11H20min	▪ Problématiques d'approvisionnement énergétique à faible coût tenant compte l'extrême pauvreté de la population rurale et de l'implication de la population dès le départ.	▪ Le respect des normes environnementales et sociales ; ▪ Que toutes les procédures de l'approvisionnement en matériaux soient prises en compte pour que le rapport coût-bénéfice soit pris en compte ; ▪ Que la Direction générale du plan soit renforcée en termes de suivi et d'évaluation de l'exécution des activités financées par la Banque mondiale ; ▪ Que les plans régionaux de développement soient mis à jour ; ▪ Le respect des cahiers de charges par les entreprises chargées des travaux ; ▪ L'implication de la population locale ; ▪ Le recrutement de la main d'œuvre locale ; ▪ Le paiement juste et équitable des personnes affectées ;
SERVICE D'ASSAINISSEMENT DE LA MAIRIE DE BISSAU	MERCREDI 28 DECEMBRE 13H00min à 13H20min	▪ Non prise en compte des sites culturels et sacrés dans les études techniques et le choix des sites ; ▪ Le non-respect des normes environnementales et sociales ; ▪ Le choix des villages à électrifier.	▪ Le respect des normes environnementales et sociales ; ▪ Que le projet soit bien exécuté, en respectant toutes les autres procédures sectorielles ; ▪ Comme il y a des implications positives du projet, en termes de fonctionnement de services de santé, d'économie, etc. ▪ Choix équitable des villages à électrifier ; ▪ Le recrutement de la main d'œuvre locale ;
ASSOCIATION DES JEUNES DE NHACRA	MERCREDI 28 DECEMBRE 14H00min à 14H30min	▪ Non recrutement de la main d'œuvre locale ; ▪ La non-implantation de la population locale sur le choix des sites d'implantation ;	▪ Le respect des normes environnementales et sociales ; ▪ Que le projet soit bien exécuté, en respectant toutes les autres procédures sectorielles et volonté

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Entités	Date et heure de la consultation	Avis et Préoccupations sur le Projet	Recommandations
		Le non-respect des us et coutumes.	des populations, car c'est un projet de développement et Nhacra a eu toujours problème de fourniture d'électricité ; - Comme il y a des implications positives du projet, en termes de fonctionnement de services de santé, d'économie, etc. Que le projet soit très bien exécuté ; - Le respect des us et coutumes ; - L'implication de la population locale ; - Le recrutement de la main d'œuvre locale ; - Le paiement juste et équitable des personnes affectées ;
COMITÉ DE L'ÉTAT DE SECTEUR DE NHACRA	MERCREDI 28 DECEMBRE 9H00min à 9H30min	- Le choix des villages à électrifier ; - Le non-respect des sites sacrés et culturels ; - Le non-respect des mesures de mitigations par rapport aux impacts sur les communautés riveraines des sites.	- Que le projet soit bien exécuté, en respectant toutes les autres procédures sectorielles et volonté des populations ; - Comme il y a des implications positives du projet, en termes de fonctionnement de services de santé, d'économie, etc. ; - L'implication de la population locale ; - Le recrutement de la main d'œuvre locale ; - Le respect des sites culturels et sacrés.
DÉPARTEMENT DE LA POLICE DE SECTEUR DE NHACRA	MERCREDI 28 DECEMBRE 15H00min à 15H30min	- Non-respect des lois et règlements en vigueur - Non-respect des coutumes de la population de Nhacara - La non prise en compte de la main d'œuvre locale	- Respect des lois et règlements en vigueur en Guinée Bissau - Respect des us et coutumes - Recrutement des jeunes de la localité
VILLAGE DE COIADA	MERCREDI 15 DECEMBRE 16H10min à 17H30min	-nous avons des champs et des parcelles sur le site ; -nous voudrions savoir quelles sont les limites exactes du site ? -il faudra bien dédommager les propriétaires à la hauteur voire plus de la valeur qu'ils possédaient ; -Comment les procédures d'indemnisations se dérouleront ? -quel est votre programme pour nous habitants, qu'est-ce qui est prévu pour nous ? -on devra se retrouver dans les emplois, y voir notre intérêt ; --est-ce-que les femmes et les jeunes seront prises en compte dans les offres d'emplois ? -nous voulons être la priorité dans	- De nous tenir informer à temps de toute activités prévues dans le site ; - D'identifier l'ensemble des personnes qui seront impactés ; - D'indemniser l'ensemble des personnels qui seront affectées par le projet ; - De renforcer ce genre de réunion et favoriser la communication ; - De procéder à la réalisation du projet le plus vite ; - De favoriser la main d'œuvre local ; - De sensibiliser les ouvriers pour éviter toutes actions de V ; - D'appuyer et former les GIE dans les activités génératrices de

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Entités	Date et heure de la consultation	Avis et Préoccupations sur le Projet	Recommandations
		- les offres d'emplois et les financements ; -est-ce-que le village sera électrifié ;	- revenus ; - De former les jeunes pour la gestion de la centrale solaire dans l'avenir ;
VILLAGE DE SINTCHA GARANQUE	JEUDI 16 DECEMBRE 10H40min à 12H30min	- Intégration des jeunes dans le cadre du projet car le village regorge de beaucoup de potentiel (main d'œuvre local) - Quel est la différence entre le courant du central et celui du barrage ; - Implication de la population et des coordinateurs pour le bon déroulement du projet ; - Nous avons des champs et des parcelles sur le site qui seront impactés par le projet ; - Nous voudrions savoir quelles sont les limites exactes du site et qui sera impacté ou pas ; - Comment les procédures d'indemnisations se dérouleront ? - Nous voulons être la priorité dans les offres d'emplois ; - Le manque de compréhension du projet au niveau de la population à fait exclure plusieurs projets dans la zone.	- D'identifier l'ensemble des personnes qui seront impactés ; - De renforcer l'implication de la population dans les activités du projet ; - De procéder à la réalisation du projet le plus vite ; - De favoriser la main d'œuvre local ; - D'appuyer les jeunes dans les activités génératrices de revenus ; - De former les jeunes pour la gestion de la centrale solaire dans l'avenir ;
SECTEUR DE CAHEU	VENDREDI 17 DECEMBRE 10H40min à 12H30min	- Implication de la population pour le bon déroulement du projet ; - Nous avons des champs agricoles sur le site qui seront impactés par le projet ; - Comment les procédures d'indemnisations se dérouleront ? - Intégration des jeunes dans le cadre du projet (main d'œuvre local) - Nous voulons être la priorité dans les offres d'emplois ; - Le manque d'information et de sensibilisation du projet au niveau de Cacheu ;	- De favoriser la main d'œuvre local ; - De former les jeunes pour la gestion de la centrale solaire dans l'avenir ; - De mettre en place un plan de communication au niveau de Cacheu car beaucoup d'information ne circule pas et ne pas se limiter au comité d'énergie de la mairie. - D'accompagner les femmes dans la chambre froide pour la conservation des produits issus de la pêche et des activités horticoles
SECTEUR DE BOLAMA	SAMEDI 18 DECEMBRE 13H45min à 14H50min	- Intégration des jeunes dans le cadre du projet ; - Implication de la population et des coordinateurs pour le bon déroulement du projet ; - Nous avons des champs sur le site qui seront impactés par le projet ; - Nous voulons être la priorité dans les offres d'emplois ;	- De mettre un comité de gestion locale ou privé pour au niveau de la centrale solaire ; - D'identifier l'ensemble des personnes qui seront impactés ; - De renforcer l'implication de la population dans les activités du projet ; - De favoriser la main d'œuvre

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

Entités	Date et heure de la consultation	Avis et Préoccupations sur le Projet	Recommandations
		- Toutes les activités du secteur de Bolama éprouvent des difficultés à cause du manque d'électricité ;	- local ; - Démarrer le projet rapidement car l'énergie est très importante dans Bolama - D'accompagner les associations horticultures des femmes en matériel ;
SECTEUR DE BUBAQUE	DIMANCHE 19 DECEMBRE 08H30min à 09H58min	- Le choix du site car il présente beaucoup de pieds de palmier très important pour les femmes (source de revenu pour eux) ; - Intégration des Femmes dans le cadre du projet ; - Implication de la population et des coordinateurs pour le bon déroulement du projet ; - Nous avons des champs sur ce site et nous aimerions vous proposer un autre emplacement ; - Toutes les activités de l'île éprouvent des difficultés à cause du manque d'électricité ;	- De former les jeunes de Bubaque dans ce domaine pour la gestion de la centrale ; - De mettre un comité de gestion pour la maintenance ; - D'identifier l'ensemble des personnes qui seront impactés ; - De renforcer l'implication de la population dans les activités du projet ; - De favoriser la main d'œuvre local ; - Démarrer le projet rapidement car l'énergie est essentielle pour Bubaque ; - D'accompagner les associations des femmes dans les activités génératrices de revenu ;

ANNEXE 11. FEUILLE DE PRESENCE CONSULTATION



MINISTÉRIO DA ECONOMIA, PLANO E INTEGRAÇÃO REGIONAL
 UNIDADE DE COORDENAÇÃO DOS PROJETOS
 PROJETO DE URGÊNCIA PARA A MELHORIA DA QUALIDADE DOS SERVIÇOS DE ELECTRICIDADE E AGUA
 (PMASEE)
 E
 PROJECTO REGIONAL DE ACESSO A ELECTRICIDADE
 (PREE)

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Contact (e-mail et téléphone)	Emergence	Date
Idel Helena cuacha p. Gandaia	HEISS/IST	Directora de Serviços de Apoio Técnico e Administrativo	95334 4885	Emergence	14.12.2021
João Paulo Santos	UICN	Chief de Programme	924575 5962068 joaopaulo.santos@uicn.org	João Paulo	15.12.2021
Eulanda Azeiteiro	D.E.F.S.	Director de Serviços	+246 350 846439	Eulanda	15.12.2021
Carlos Mendes	Projeto PREN POSSE	Engenheiro Ambientalista	Carlos Mendes D'Eça Mendes 953390838/966304283	CE	15/12/21
Alvaro Pereira Pereira	SNPC/Portugal	Director de Relações Externas	953423836 602-6935	Alvaro	15/12/2021
Francisco Vieira	OD 214	DT	95337 0449	Francisco	15/12/2021
Francisco Vieira	MEP/BA	Francisco BA	953353579	Francisco	16/12/2021





MINISTÉRIO DA ECONOMIA, PLANO E INTEGRAÇÃO REGIONAL
 UNIDADE DE COORDENAÇÃO DOS PROJETOS
 PROJETO DE URGÊNCIA PARA A MELHORIA DA QUALIDADE DOS SERVIÇOS DE ELECTRICIDADE E AGUA
 (PMASEE)
 E
 PROJECTO REGIONAL DE ACESSO A ELECTRICIDADE
 (PREE)

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Contact (e-mail et téléphone)	Emergence	Date
Engracia Nhamitanga de Namati FATE	AAAE	Técnico Superior	955322454 namitanga.9553@gmail.com	Engracia	10/12/2021
Isabel Beldes	APPE	Técnico	95571 85 06 isabelbeldes@gmail.com	Isabel	10/12/2021
Mário Vitor Sampaio Mário Vitor Sampaio	IBAP	Comunicação	955335082	Mário Vitor	13/12/2021
Quintina Mendes	IBAP/BA	Coord. BA	955215310	Quintina	15/12/2021
Silviana Mendes	PTENSA	A. Social	955728807	Silviana	14/12/2021
Bráimara Mendes	INF	Informática	966616530	Bráimara	14/12/2021



PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)



MINISTÉRIO DA ECONOMIA, PLANO E INTEGRAÇÃO REGIONAL
 INDIÂNE DE COORDENAÇÃO DOS PROJETOS
 PROJETO DE URGÊNCIA PARA A MELHORIA DA QUALIDADE DOS SERVIÇOS DE ELECTRICIDADE E AGUA
 (PQASEE)
 E
 PROJECTO REGIONAL DE ACESSO A ELECTRICIDADE
 (PRAE)

Prénom et Nom	Structure	Fonction	Contact (e-mail et téléphone)	Emergement	Date
Viana Viana A. Viana	MDPAU UGOV	Directeur Général	aviana@mdpaugov.mz	<i>[Signature]</i>	10/12/2021
Bráulio Njass	MDPAU/DEIT	Administrateur	braulio.njass@mdpaugov.mz	<i>[Signature]</i>	10/12/21
Lamberto Sousa Camacho	MRNE/IGGE	Coordonateur Projet	lamberto.camacho@mrne.gov.mz	<i>[Signature]</i>	10/12/21
Agostinho da Silva	MRNE/PAE	Dir. serv. Carburant	agostinho.da@mrne.gov.mz	<i>[Signature]</i>	10/12/21
William Pereira de Pina Araujo	VRNE/DELABRD	Directeur de Service des Energies Renouvelables Domestiques	william.pereira@vrne.gov.mz	<i>[Signature]</i>	10/12/21
Basílio Njass Cedelembo	UGOV/MDPAU	Secrétaire	basilio.njass@mdpaugov.mz	<i>[Signature]</i>	10/12/2021





ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
 DU PROJET (C/ES, C/PR, C/MD, PMPC, MGP)
 Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

CONSULTATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : FICHE D'EMERGEMENT

Période: Du 12 au 23 Décembre 2021

N°	PRENOM & NOM	SERVICE	FONCTION	CONTACTS	EMERGEMENT	DATE
01	Nelson Pina Xangue	C-EST. Gafeta	Secrétaire Regional	955320809 966996994	<i>[Signature]</i>	16.12.2021
02	Coira Maculuma	C-ES. Refeta	Secrétaire	955461067	<i>[Signature]</i>	16/12/21
03	Bernardo P. Vaz	Camara Cachim	Secrétaire	955447417	<i>[Signature]</i>	17/12/2021
04	Joaquim Gomes	Assessoria Gouv. Reg.	Assessor	956483587	<i>[Signature]</i>	20/12/21
05	Dimingor H. Leticia	ADMINISTRAÇÃO ADJUNTA	Administrador	955141156	<i>[Signature]</i>	19.12.2021
06	Stacy Mota	Polícia Criminal	Procurador	966392352	<i>[Signature]</i>	

Vila Nº 193, Ché-la-Lingue - Mour Messier
 ANEA 222044202 MC 77554 4 2015/INAP



ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
 DU PROJET (C/ES, C/PR, C/MD, PMPC, MGP)
 Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

CONSULTATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : FICHE D'EMERGEMENT

Période: Du 30 au 2021

N°	PRENOM & NOM	SERVICE	FONCTION	CONTACTS	EMERGEMENT	DATE
01	Corombo Coré	Comité de Estado de Sector de Nihorela	Auxiliar Administrativo	955525693	<i>[Signature]</i>	22-12-2021

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET (GES-CPR-PGMO-PMPC-MGP)
Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

SECTEUR DE : Bolama
 VILLAGE de : Bolama

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE
 Période : Du 14 au 25 Décembre 2021

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	CONTACTS	EMARGEMENT	DATE
11	Koulibi Amadou Ola Galla Junior	Délégué Régional de l'éducation	Bolama Plaza	355786676 966347024	<i>[Signature]</i>	18/12/2021
12	Rogéline Josselin	Présidente	Bolama/Boulevard	966466 02	<i>[Signature]</i>	18/12/2021
13	Eméralda de Costa	Etudiante	Bolama/PADE	955946373	<i>[Signature]</i>	18/12/2021
14	Elouana madame	Art. Bolama/PADE	955420384	<i>[Signature]</i>	18/12/2021	
15	Joaquim Gomes	Président	Bolama	956482387	<i>[Signature]</i>	20/12/21
16	Sobino Usame Gila	Président	Bolama	955888717	<i>[Signature]</i>	18/12/2021
17	Hanang Siliu Pouta	Pro-Bolama	Bolama	956732460	<i>[Signature]</i>	18/12/2021
18	Dionide B. de Silva	Co-Président	Bolama	959715270	<i>[Signature]</i>	18-12-2021
19	João Gregório	Co-Président	Bolama	956488338	<i>[Signature]</i>	18-12-2021
20	Luísa Mafalda Salda	Présidente	Bolama	955342714	<i>[Signature]</i>	18-12-21

VILLAGE DE BOLAMA - BOLAMA
 955420384 - 956482387
 955888717 - 956732460
 959715270 - 956488338
 955342714

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET (GES-CPR-PGMO-PMPC-MGP)
Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

SECTEUR DE : Gabu
 VILLAGE de : Gabu

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE
 Période : Du 14 au 25 Décembre 2021

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	CONTACTS	EMARGEMENT	DATE
01	Alfa Giala	Gouverneur Régional	Gabu	95552 8839	<i>[Signature]</i>	15/12/2021
02	Amadou Ziyabou	Président	Gabu	95446200	<i>[Signature]</i>	19/11/2021
03	Amadou Djota	Secrétaire Adjoint	Gabu	955738302	<i>[Signature]</i>	15/12/2021
04	Fagouo	Président	Gabu	955220926	<i>[Signature]</i>	

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET (CGES, CPR, PGMO, PMPC, MGP)
Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

SECTEUR DE : Bafata
 VILLAGE de : Sintcha Garangu

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE
 Période : Du 16 au 25 Décembre 2021

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	CONTACTS	EMBARQUEMENT	DATE
31	Joussouf M. SINTHA	REP. Régul. B. MARIANA BONE		966633408		16/12/2021
32	Jango embab	REP. chef. tou Malombao		955756102		16/12/2021
33	Tess Seide			95-6200967		u
34	Alou Brou			969183404		u
35	GRAN MONE			966337109		u
36	Boucan Djalo			956391513		u
37	Ubrumane Mani			95-5262145		u
38	Doulié Sidibe			95-5597218		u
39	Secco Goro			95-62557		u
40	Lama Baldi			969183993		u

VMSI : 01 21 21 21 21 - Kati Moua
 ANSEA : 21 21 21 21 - AC : 21 21 21 21
 Tel : 21 21 21 21 - Email : anseansea@gmail.com

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET (CGES, CPR, PGMO, PMPC, MGP)
Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

SECTEUR DE : Bafata
 VILLAGE de : Sintcha Garangu

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE
 Période : Du 16 au 25 Décembre 2021

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	CONTACTS	EMBARQUEMENT	DATE
51	Adis L. i Baldé		u	955422378		16/12/2021
52	au j. 21		u			16/12/2021
53	Ibrahima Baldé		u			u
54	Amadou Baldé		u			u
55	Moua Li		u			u
56	Doubaï-Djalo		u			u
57	Ousmane Dembélé		u	966444039		u
58	Toussaint Goro		u			u
59	BACAR SEBA		u			u
60	Timane Baldé		u			u

VMSI : 01 21 21 21 21 - Kati Moua
 ANSEA : 21 21 21 21 - AC : 21 21 21 21
 Tel : 21 21 21 21 - Email : anseansea@gmail.com

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET CGES CPR PGMO PMPC MGPI

Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

SECTEUR DE :

VILLAGE de :

Baïata

Siticha Garamful

CONSULTATION DES POPULATION -FEUILLE DE PRESENCE

Période : Du 20

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE-QUARTIER	CONTACTS	EMBARQUEMENT	DATE
41	Suleimane Camara		U	855848926	AF	16/10/2021
42	Basima Sabali		U	956224211	Q	4
43	Elhamedou Dumbia		U	966091571		U
44	Hamadou Touré		U	966263679		U
45	Bouha Ojaou		U	955570468		4
46	Hamadou Baldé		U			4
47	Coulibaly Baldé		U	956688625		4
48	Issa Baldé		U	955468891		4
49	MAISDO CAMARA		U	956741238		4
50	AMADU DIALLO		U	955301265		4

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Adresse : 21, Avenue de la République

Tel : 33 837 76 16 - Email : environnement@senegal.gouv.sn

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

Adresse : 21, Avenue de la République

Tel : 33 837 76 16 - Email : environnement@senegal.gouv.sn

98

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET (OGES, CPR, PGMO, PMPC, MGP)
Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

SECTEUR DE : Cachou
 VILLAGE de : Cachou

CONSULTATION DES POLLULATION : FEUILLE DE PRESENCE
 Période : Du 12 au 15 Décembre 2021

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	CONTACTS	EMARGEMENT	DATE
01	Bonvicino R. Vg	Surintendant	Cachou	955447477		14/12/2021
02	Jose Balued	P	Cachou			"
03	Sebastião Pereira		Cachou	956566052		"
04	Line Lyand		Cachou	955479084		"
05	Nelson Mendes		Cachou	955775483		"
06	Edmundo Sr	Auxiliaire	Cachou	955792361		"
07	Mario H. Cabé		Cachou	955242370		"
08	Alberto Apolado		Cachou	955594623		17/12/2021
09	Edmundo Mendes		Cachou	955218255		17-12-2021
10	Cleonice P. Moraes	Professora	Cachou	955360004		17-12-2021

Modelo: 01/2019 - 1ª Edição - Rev. 01/2021
 N° 12/2019 - 1ª Edição - Rev. 01/2021

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET (OGES, CPR, PGMO, PMPC, MGP)
Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

SECTEUR DE : Cachou
 VILLAGE de : Cachou

CONSULTATION DES POLLULATION : FEUILLE DE PRESENCE
 Période : Du 12 au 15 Décembre 2021

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	CONTACTS	EMARGEMENT	DATE
11	Marcelino Alves	ENC. Juntas Pórtas	Cachou	956334505		17/12/2021
12	Filomeno J. Carreira	Assist. Administrativo	Cachou	95546599		17-12-2021
13	Capitão Cabral	Delegado Enxerto	Cachou	955275634		17/12/2021
14						

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET (OGES, CPR, PGMO, PMPC, MGP)
Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

SECTEUR DE : Cachou
 VILLAGE de : Cachou

CONSULTATION DES POLLULATION : FEUILLE DE PRESENCE
 Période : Du 12 au 15 Décembre 2021

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	CONTACTS	EMARGEMENT	DATE
11	Alis Bvse	SVBGA	Coíada	955315316	+	15-12-2021
12	Teresa Rosa Martins	Coíada	"	"	+	15/12/2021
13	António Pereira		Coíada	956287507		"
14	António Pereira		Coíada	955587492		15/12/2021
15	Alis Bvse		Coíada	955956646		"
16	António Pereira		Coíada	955620597		"
17	António Pereira		Coíada	956106155		"
18	Silviana S. S. S.		Coíada	956273561		"
19						"
20						"

Modelo: 01/2019 - 1ª Edição - Rev. 01/2021
 N° 12/2019 - 1ª Edição - Rev. 01/2021

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)
PROJET D'ACCES ET DE DEPLOIEMENT DE L'ENERGIE SOLAIRE (PADES)

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET (CGES, CPR, PGMQ, PMPC, MGP)
Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

SECTEUR DE : Nhacra
 VILLAGE de : Nhacra

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE
 Période : Du 18 au 25 Décembre 2021

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	CONTACTS	EMBARCEMENT	DATE
21	Negado José Gualto	Sec. adj. AMJ Nhacra	Nhacra/Lega	956217135	Nhacra	22-12-21
22	Alcidesino Djaló	1 ^{er} secrétaire de Juc	Nhacra/Ponta	96-5862683	Alcidesino Djaló	22-12-21
23	Mouso Baldi		Nhacra/Ponta	95585555	Mouso Baldi	22-12-2021
24	Lamarino Djaló	Ministre	Nhacra/Ponta	955855790	Lamarino Djaló	22/12/2021
25	Brauna Costa	Secrétaire	Nhacra	355352481	Brauna Costa	22-12-21
26	Serito Sente	Religieuse	Nhacra	96-58505-50	Serito Sente	22-12-21
27	Rafael A. Costa	Religieux	Nhacra	955702759	Rafael A. Costa	22/12/2021
28	Volter Nogueira	opérateur	Nhacra	956648855	Volter Nogueira	22/12/2021
29	Mariam Maria	Opératrice	Nhacra	956648855	Mariam Maria	22/12/2021

V. B. 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000

ELABORATION DES INSTRUMENTS DE GESTION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET (CGES, CPR, PGMQ, PMPC, MGP)
Projet d'Accès et de Déploiement de l'Energie Solaire (PADES)

SECTEUR DE : Nhacra
 VILLAGE de : Nhacra

CONSULTATION DES POPULATION : FEUILLE DE PRESENCE
 Période : Du 18 au 25 Décembre 2021

N°	PRENOM & NOM	FONCTION	VILLAGE/QUARTIER	CONTACTS	EMBARCEMENT	DATE
31	Marcos Vinícius	Voluntário	Nhacra	355985847	Marcos Vinícius	22-12-2021
32	Kain Samara	Estudante	Nhacra	955903091	Kain Samara	22-12-2021
33	Laura Maria Costa	Voluntário	Nhacra	9561206114	Laura Maria Costa	22-12-2021
34	Domingos Costa	Estudante	Nhacra	955738402	Domingos Costa	22-12-2021
35	Monaldi Costa	Estudante	Nhacra	956678966	Monaldi Costa	22-12-2021
36	Bruno Gomes	Estudante	Nhacra	956764073	Bruno Gomes	22-12-2021
37	Marcos Vinícius	Voluntário	Nhacra	955960169	Marcos Vinícius	22-12-2021
38	Cristiano Costa	Estudante	Nhacra	955757579	Cristiano Costa	22-12-2021
39	Miguel Costa	Estudante	Nhacra	955992294	Miguel Costa	22-12-2021
40	Guilherme Costa	Voluntário	Nhacra	955824434	Guilherme Costa	22-12-2021

V. B. 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 242, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 330, 331, 332, 333, 334, 335, 336, 337, 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 348, 349, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 359, 360, 361, 362, 363, 364, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 380, 381, 382, 383, 384, 385, 386, 387, 388, 389, 390, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 402, 403, 404, 405, 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 669, 670, 671, 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 700, 701, 702, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 725, 726, 727, 728, 729, 730, 731, 732, 733, 734, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 759, 760, 761, 762, 763, 764, 765, 766, 767, 768, 769, 770, 771, 772, 773, 774, 775, 776, 777, 778, 779, 780, 781, 782, 783, 784, 785, 786, 787, 788, 789, 790, 791, 792, 793, 794, 795, 796, 797, 798, 799, 800, 801, 802, 803, 804, 805, 806, 807, 808, 809, 810, 811, 812, 813, 814, 815, 816, 817, 818, 819, 820, 821, 822, 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 842, 843, 844, 845, 846, 847, 848, 849, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859, 860, 861, 862, 863, 864, 865, 866, 867, 868, 869, 870, 871, 872, 873, 874, 875, 876, 877, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, 888, 889, 890, 891, 892, 893, 894, 895, 896, 897, 898, 899, 900, 901, 902, 903, 904, 905, 906, 907, 908, 909, 910, 911, 912, 913, 914, 915, 916, 917, 918, 919, 920, 921, 922, 923, 924, 925, 926, 927, 928, 929, 930, 931, 932, 933, 934, 935, 936, 937, 938, 939, 940, 941, 942, 943, 944, 945, 946, 947, 948, 949, 950, 951, 952, 953, 954, 955, 956, 957, 958, 959, 960, 961, 962, 963, 964, 965, 966, 967, 968, 969, 970, 971, 972, 973, 974, 975, 976, 977, 978, 979, 980, 981, 982, 983, 984, 985, 986, 987, 988, 989, 990, 991, 992, 993, 994, 995, 996, 997, 998, 999, 1000